

2010 DOCUMENT DE REFERENCE

incluant le rapport financier

International Metal Service

Un des leaders européens de la distribution d'aciers spéciaux

NYSE Euronext Paris

Compartiment B – CAC®All-Tradable – CAC®Small

La fusion résultant de la prise de contrôle d'IMS par JACQUET Metals est effective depuis le 20 juillet 2010.

JACQUET

METALS



2010

DOCUMENT

DE REFERENCE

IMS
LISTED
NYSE
EURONEXT

PRESENTATION DU GROUPE IMS

2

RAPPORT FINANCIER 2010

1. Rapport de gestion - informations sur le groupe	19
2. Rapport de gestion - informations sur la société mère IMS S.A	45
3. Comptes sociaux 2010 - IMS S.A	70
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	92
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	94
6. Informations financières consolidées pro forma 2010	100
7. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma	115
8. Situation financière et résultats consolidés 2010	117
9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	163
10. Rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne	165
11. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	185

AUTRES INFORMATIONS

1. Responsable du document de référence et du rapport financier annuel	187
2. Responsables du contrôle des comptes	188
3. Relations investisseurs	188
4. Informations concernant l'émetteur	189
5. Renseignements concernant le capital social	192
6. Opérations avec les apparentées	194
7. Autres renseignements	195
8. Document d'information annuel	196
9. Table de concordance du document de référence	200
10. Table de concordance du rapport financier annuel	203

PRESENTATION DU GROUPE IMS

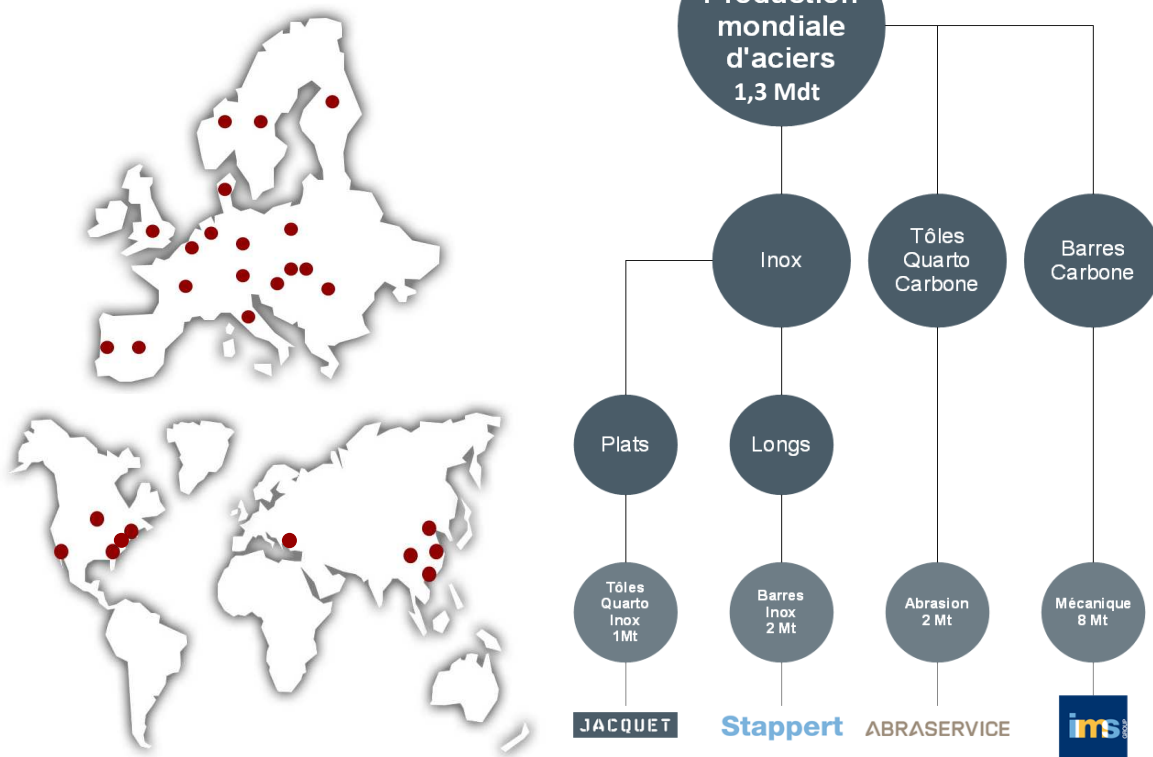
1. UN ACTEUR MAJEUR DE LA DISTRIBUTION D'ACIERS SPECIAUX

IMS est un leader européen dans la distribution d'aciers spéciaux.

Chiffre d'affaires 1,1 Md€
Effectif 2 300
Centres de distribution 84
Pays 22

Positionnement des marques sur le marché de l'acier
t = Tonnes

2



La stratégie du groupe est d'exploiter et de développer un portefeuille de marques qui sont aujourd'hui au nombre de quatre : JACQUET (tôles quarto inox), Stappert (barres inox), Abraservice (tôles quarto anti-abrasion) et IMS group (aciers pour la mécanique).

Les 2 300 collaborateurs d'IMS sont répartis sur un réseau de 84 centres de distribution dans 22 pays en Europe, en Chine et aux Etats-Unis.

IMS a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros en 2010.

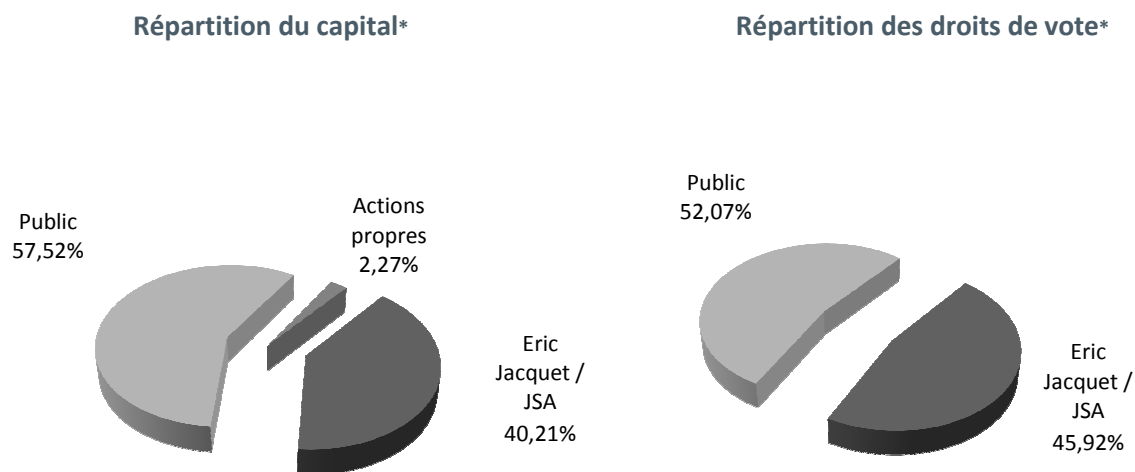
2. FUSION DE JACQUET METALS ET IMS

La fusion résultant de la prise de contrôle d'IMS par JACQUET Metals, annoncée publiquement le 10 mars 2010, est devenue définitive le 20 juillet 2010. Elle a donné naissance à un leader européen de la distribution des aciers spéciaux.

Cette opération s'est accompagnée de l'acquisition par JSA (société détenue à 99,99% par M. Eric Jacquet), pour 49,6 millions d'euros, des 4 183 342 actions IMS auparavant détenues par JACQUET Metals, représentant 23,17% du capital d'IMS.

A l'issue de la fusion et de ce reclassement, JSA et M. Eric Jacquet détenaient ensemble 40,21% du capital d'IMS et 45,99% des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat du nouvel ensemble est le suivant :



** des informations détaillées sur l'actionnariat d'IMS sont données au paragraphe 1.1. « faits marquants » du rapport de gestion – informations sur le groupe.*

En termes de gouvernance, conformément aux modifications statutaires votées par l'Assemblée générale d'IMS, un Conseil d'administration de neuf membres a été mis en place le 20 juillet 2010. M. Eric Jacquet a été nommé Président du Conseil d'administration et exerce les fonctions de Directeur général. M. Philippe Goczol exerce la fonction de Directeur général délégué.

3. UNE ORGANISATION PAR MARQUES / LIGNES DE PRODUITS

Les marques

IMS joue un rôle majeur sur quatre marchés de la distribution d'aciers en Europe : les tôles quarto inox, les barres inox, les tôles quarto anti-abrasion et les aciers pour la mécanique.

Au cours du second semestre 2010, le groupe a été organisé autour de quatre marques correspondant aux quatre marchés sur lesquels IMS évolue :

The logo for JACQUET, featuring the word "JACQUET" in white, uppercase letters on a dark blue rectangular background.

Distribution des tôles quarto inox.

The logo for Stappert, featuring the word "Stappert" in a blue, sans-serif font.

Distribution des barres inox.

The logo for ABRASERVICE, featuring the word "ABRASERVICE" in a brown, sans-serif font.

Distribution des tôles quarto anti-abrasion.



4

Distribution des aciers pour la mécanique.

Stratégie du groupe

La stratégie du groupe est d'exploiter et de développer un portefeuille de marques, chacune correspondant à un marché spécifique et ayant vocation à devenir un des leaders sur son marché.

Les avantages de la stratégie par marque sont notamment :

- Croissance différenciée par marque ;
- Spécialisation : le client a des attentes fortes que seul un réseau de vendeurs spécialisés est à même de lui apporter ;
- Identité : un nom, un logo pour un réseau de distribution permettant à tous les acteurs du marché (clients, fournisseurs, personnels...) de reconnaître instantanément une compétence, une position de leader, des garanties et une crédibilité propres à une organisation internationale, ;
- Lisibilité : la communication par marque permet au marché d'apprécier les performances de chacune des composantes du groupe.

La nouvelle organisation du groupe par marques / lignes de produits est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011. Les opérations juridiques associées à cette organisation ont été principalement réalisées au cours du dernier trimestre 2010 et seront finalisées en 2011.

Les fonctions centrales - informatique, assurance-crédit, finance, négociation des conditions d'achat et communication - sont pilotées par IMS S.A, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque filiale.

A partir du 1^{er} trimestre 2011, le groupe communiquera sur les performances de chaque marque.

4. CHIFFRES CLES 2010 (COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 MARS 2011)

Les premiers résultats consolidés du nouvel ensemble selon le référentiel IFRS intègrent 12 mois d'activité de JACQUET Metals et 9 mois d'activité d'IMS (les deuxième, troisième et quatrième trimestres).

Afin de permettre une meilleure lisibilité des performances du nouvel ensemble, les comptes consolidés pro forma sont présentés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sur des périodes comparables de 12 mois. Ces informations financières pro forma n'ont pas fait l'objet d'un audit. Cependant, conformément aux termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma, présenté dans la partie 7 du rapport financier.

IMS + JACQUET Metals (pro forma et hors frais de fusion) en millions d'euros	4 ^{ème} trimestre 2009	4 ^{ème} trimestre 2010	Var.	2009	2010	Var.
Chiffre d'affaires	205,1	285,7	+39%	858,5	1 090,7	+27%
Marge brute	38,5	63,7	+65%	131,4	249,1	+90%
Résultat opérationnel*	(26,9)	(6,2)		(115,0)	(14,7)	
Résultat opérationnel hors éléments non récurrents	(21,3)	+ 5,8		(96,6)	+ 24,0	
Résultat net consolidé*	(19,9)	(8,3)		(97,2)	(26,5)	

* après élimination des frais engagés dans le contexte de fusion pour 8,1 millions d'euros dont 5,2 millions d'euros de frais opérationnels et après annulation des écritures d'allocation de première consolidation pour 11,4 millions d'euros.

Le 3 mars 2011,

Le Conseil d'administration d'IMS, présidé par M. Eric Jacquet, a examiné les comptes consolidés et les comptes pro forma d'IMS au 31 décembre 2010.

Activité et résultats 2010

Le chiffre d'affaires 2010 du groupe s'établit à 1,1 milliard d'euros, en augmentation de +27% par rapport à 2009 dont +14,3% d'effet prix et +12,7% d'effet volume. Toutes les lignes de produits ont contribué positivement à la croissance des volumes distribués. La marge brute, quant à elle, s'établit à 249 millions d'euros, en progression de 90% par rapport à 2009.

Le résultat opérationnel s'établit à -14,7 millions d'euros. Il comprend 38,6 millions d'euros d'éléments exceptionnels (frais de réorganisation, impact des cessions de stocks non stratégiques, provisions et dépréciations).

Hors éléments non récurrents, le profit opérationnel 2010 s'établit à 24 millions d'euros.

Structure financière

Entre le 20 juillet 2010, date de la fusion entre JACQUET Metals et IMS, et la fin de l'année, le montant des cessions de stocks non stratégiques s'est élevé à plus de 10 millions d'euros.

Au total sur l'exercice 2010, le groupe aura généré 17 millions de trésorerie d'exploitation résultant principalement de la baisse du besoin en fonds de roulement qui s'établit à 22% du chiffre d'affaires fin 2010 contre 31% un an auparavant.

Au 31 décembre 2010, l'endettement net s'établit à 150 millions d'euros soit un gearing de 58%.

2011

Grâce aux mesures de réorganisation, le point mort 2011 est inférieur de 35 millions d'euros à celui de 2008, avant la crise.

Dans la continuité de la tendance observée au second semestre 2010, l'activité du début d'année connaît une croissance soutenue.

Le 28 février le groupe a cédé les activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage.

5. GOUVERNANCE

5.1. Le Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé de modifier le régime d'administration et de gestion de la société à Directoire et Conseil de surveillance en régime à Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet le 20 juillet 2010, jour de la réalisation de la fusion.

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2010 a nommé en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- **M. Eric Jacquet**, 51 ans, est Président-directeur général d'IMS depuis le 20 juillet 2010. Il a été membre du Conseil de surveillance d'IMS du 16 juin 2009 au 3 février 2010 et Président du Directoire du 30 juin 2010 au 20 juillet 2010. Il était Président-directeur général de JACQUET Metals depuis 1994.
- **M. Jean Jacquet**, réputé indépendant, 78 ans, ancien Président-directeur général d'Unimetal et d'Ascometal, il a représenté JSA au Conseil de surveillance d'IMS du 16 juin 2009 au 3 février 2010.
- **JSA**, société anonyme de droit belge contrôlée par M. Eric Jacquet, dont le représentant est M. Philippe Goczol, Directeur général délégué du groupe IMS.
- **M. Jean-François Clément**, réputé indépendant, 68 ans, est avocat honoraire inscrit au barreau de Lyon. Il est docteur d'Etat en droit et diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon. Il est le co-fondateur et a été le dirigeant du cabinet d'avocats « Boyer-Clément & Associés » devenu C'M'S Bureau Francis Lefebvre Lyon en 2003.
- **M. Jorge Galera Garcia Montes**, 53 ans, est le représentant de CCAN (Corporacion Caja de Ahorros de Navarra) à de nombreux Conseils d'administration.
- **M. Henri-Jacques Nougéin**, réputé indépendant, 63 ans, Président honoraire du Tribunal de commerce de Lyon de 1996 à 2000, il est aujourd'hui Président du centre de interprofessionnel de médiation et d'arbitrage, liquidateur amiable et courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).
- **M. Xavier Gailly**, réputé indépendant, 63 ans, a réalisé la majeure partie de sa carrière à la Fabrique de Fer de Charleroi devenue Industeel Belgium, filiale du groupe Arcelor Mittal, dont il était Administrateur – Délégué.
- **M. Jacques Leconte**, réputé indépendant, 65 ans, a été Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il a été Administrateur de JACQUET Metals du 23 juin 2009 au 20 juillet 2010. Il est également membre du comité stratégique de la société THERMCROSS S.A.

M. Yvon Jacob, administrateur de la société depuis le 20 juillet 2010, nommé Ambassadeur de l'Industrie, a démissionné de son mandat le 25 février 2011.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

Il n'existe par d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de lien de parenté entre les membres du Conseil d'administration, notamment entre Eric Jacquet et Jean Jacquet.

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ainsi que les actions IMS qu'ils détiennent sont communiquées au paragraphe 2.15 du rapport de gestion - informations sur la société mère IMS S.A.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées au paragraphe 2.13 du rapport de gestion - informations sur la société mère IMS S.A.

Les expériences en matière de gestion et les expertises des mandataires sociaux sont présentées dans le rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne.

5.2. L'équipe dirigeante

Direction Générale

Eric Jacquet	Président-directeur général
Philippe Goczol	Directeur général délégué

Directions fonctionnelles

Thierry Philippe	Directeur financier Communication financière et relations investisseurs
Patrick Guien	Directeur informatique
Jean Révérand	Directeur achats groupe
Cédric Chaillol	Responsable communication marques et corporate identity

Directions opérationnelles des marques

Jean-Luc Vogt	JACQUET
Wolfgang Hartmann	Stappert
Stéphane Milioti	Abraservice
Philippe Marillaud	IMS group

5.3. Les Comités du Conseil d'administration

Comité des nominations et des rémunérations

Le Conseil d'administration du 20 juillet 2010 a créé un Comité des nominations et des rémunérations. Ce Comité est composé des Administrateurs suivants, nommés pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Jean-François Clément, Président,
- Henri-Jacques Nougéin,
- Jean Jacquet.

Comité d'audit et des risques

Le Conseil d'administration du 20 juillet 2010 a créé un Comité d'audit et des risques. Ce Comité est composé des Administrateurs suivants, nommés pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

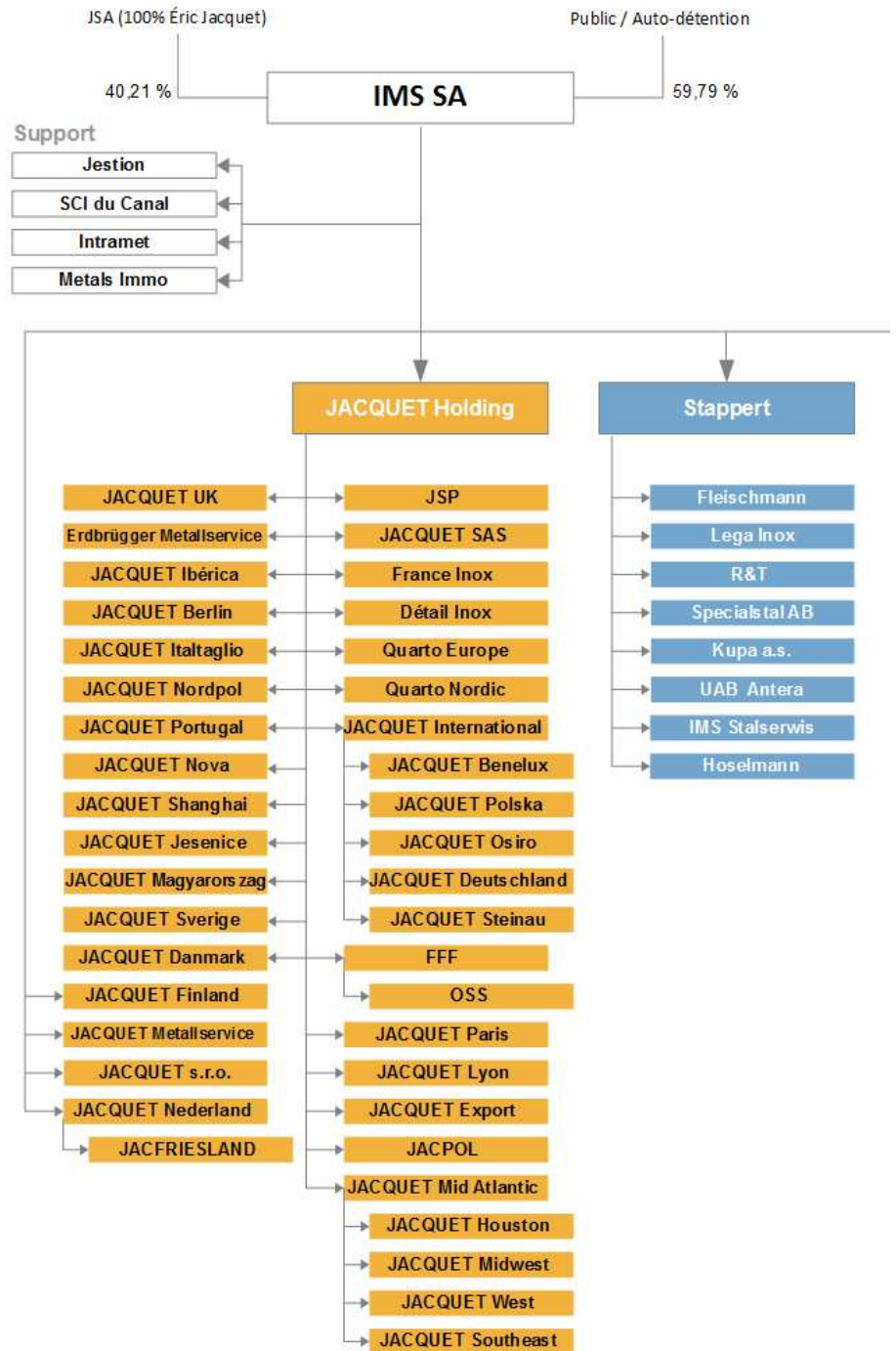
- Jean Jacquet, Président,
- Jacques Leconte,
- Xavier Gailly.

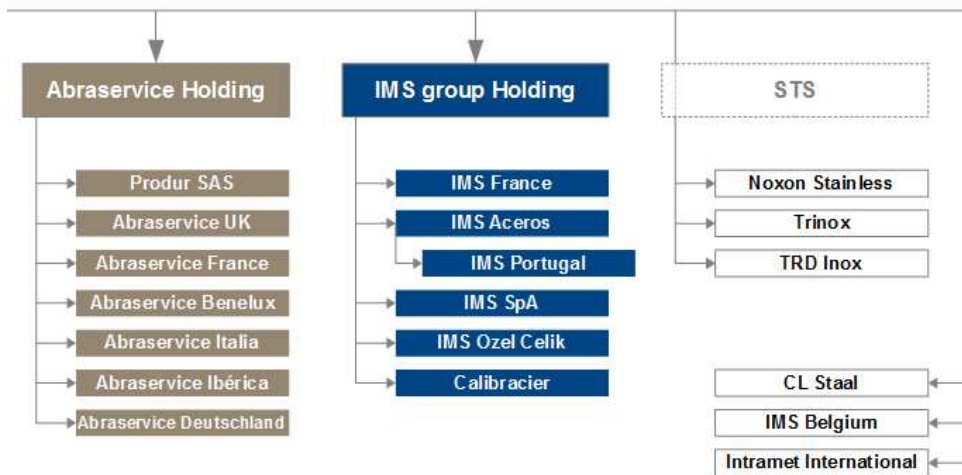
5.4. Président d'honneur

Jacques-Didier Champalbert, fondateur d'IMS, est Président d'honneur d'IMS.

6. L'ORGANISATION DU GROUPE

6.1. Organigramme juridique au 1^{er} avril 2011





Les pourcentages d'intérêts et de contrôle d'IMS S.A dans chaque filiale sont présentés au paragraphe 1.1. « périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés.

6.2. Historique du groupe

JACQUET Metals

1962 Création à Lyon par Michel Jacquet, père d'Eric Jacquet, des Etablissements JACQUET spécialisés dans le découpage à façon des métaux

1991 Implantation du premier centre de service étranger en Belgique

1993 Le 23 décembre, Eric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51%) de JACQUET SA, société-mère du groupe

1994 Création par Eric Jacquet de JACQUET Industries qui contrôle 100% du groupe

1997 Le 23 octobre, entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris

1997-2003 Poursuite du développement à l'international avec la création de filiales notamment aux Pays-Bas, en Pologne, au Royaume-Uni, en Italie et en Finlande

2006 JACQUET Industries devient **JACQUET Metals**

2006 à 2010 Lancement des premières implantations du groupe en Asie (création de JACQUET Shanghai en Chine) et aux Etats-Unis (à Philadelphie, Houston, Chicago, Los Angeles et Charlotte)

2008-2009 Eric Jacquet et JACQUET Metals acquièrent 33,19% du capital d'IMS

16 juin 2009 Le concert JACQUET (Eric JACQUET, JACQUET Metals et JSA) entre au Conseil de surveillance d'IMS. Il détient alors 33,19% du capital

3 février 2010 Dépôt d'un projet d'OPE initié par JACQUET Metals sur les actions de la société IMS et démission du concert JACQUET du Conseil de surveillance

8 mars 2010 Signature du protocole entre JACQUET Metals et IMS fixant les modalités de la prise de contrôle d'IMS par JACQUET Metals, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire

30 juin 2010 Approbation par les Assemblées générales de JACQUET Metals et d'IMS de la fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS sur la base d'une parité de 20 actions IMS à émettre pour 7 actions existantes au sein de JACQUET Metals

14 juillet 2010 Autorisation de la prise de contrôle d'IMS par JACQUET Metals par la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations

20 juillet 2010 Fusion de JACQUET Metals et IMS. M. Eric Jacquet devient Président-directeur général d'IMS et, avec JSA (détenue à 99,99% par M. Eric Jacquet) en devient le principal actionnaire détenant 40,21% du capital et 45,99% des droits de vote.

IMS

1970-1980 Le sidérurgiste Creusot-Loire établit des réseaux de distribution en Europe et aux États-Unis

1980 Fondation de la société "International Metal Service" regroupant les "sociétés de commerce" de Creusot-Loire

1983 Usinor devient actionnaire d'IMS à 100%. Cession de la plupart des activités aux États-Unis

1987 Le 11 juin, entrée d'IMS au second marché de la Bourse de Paris sous la Présidence de Jacques-Didier Champalbert, fondateur d'IMS

1989 Nouvelle dénomination sociale "IMS International Metal Service"

1996 IMS prend pied en Europe de l'Est avec la création d'IMS Stalserwis en Pologne

1997 Naissance d'IMS SpA, en Italie, par fusion de sociétés italiennes

1998 Acquisition de la société Grupo Aceros Garay qui deviendra Aceros IMS (Espagne)

2002 Naissance d'IMS France par fusion de trois sociétés françaises

2004 Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS

2005 Acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie)

2006 Acquisition d'Hoselmann (acières pour la mécanique en Allemagne)

2007 Acquisition du groupe Cotubel (tubes et raccords inox)

2008 Cession de la filiale Astralloy aux États-Unis

7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

7.1. Le métier

L'activité principale du groupe IMS recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Cette activité de distributeur a des caractéristiques spécifiques :

- des commandes de faible montant unitaire (généralement inférieure à 3 000 euros environ) ;
- une gamme de produits très large souvent associée à une palette de services ;
- des délais de livraison très courts (les carnets de commandes dépassent rarement quelques semaines) ;
- des stocks diversifiés ;
- des conseils et une assistance technique.

Le groupe répond à ces exigences dans chacune de ses lignes de produits et à tous les stades de son intervention en apportant une authentique valeur ajoutée à ses clients caractérisée par :

- une sécurité d'approvisionnement, une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnement) ;
- une assistance technique ;
- des opérations de première transformation : sciage, découpe, etc.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur mesure » pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des entrepôts du groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage-cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial évident : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le groupe comme interlocuteur unique.

Epine dorsale du groupe, les équipes commerciales rassemblent près de 40% des effectifs. Elles sont constituées de vendeurs sédentaires ou itinérants, dont la mission est de suivre et de conseiller les clients tout en s'assurant que l'offre du groupe répond en permanence à leur demande.

7.2. Le positionnement

Le groupe opère essentiellement sur quatre marchés distincts de la distribution d'aciers spéciaux destinés à l'industrie, au travers de quatre lignes de produits clairement identifiées en marques dédiées depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- JACQUET : distribution des tôles épaisses « Quarto » en aciers inoxydables ;
- Stappert : distribution des barres inox ;
- Abraservice : distribution des aciers d'abrasion ;
- IMS group : distribution des aciers pour la mécanique.

La stratégie du groupe est d'être géographiquement proche de ses clients sur les marchés consommateurs des quatre lignes de produits sur lesquelles il a décidé de concentrer ses activités et son développement.

A ce jour, le positionnement d'IMS est essentiellement européen pour les barres inox, les tôles quarto anti-abrasion et les aciers pour la mécanique. Pour les tôles quarto inox et les alliages nickel, le groupe se positionne en Europe, aux Etats-Unis et en Chine.

7.3. Le marché

En 2010, le marché mondial de l'acier représente environ 1,3 milliard de tonnes dont environ 9% pour les aciers alliés (aciers comprenant des éléments d'alliage tels que le chrome, le nickel, le molybdène, le titane,...) tous produits confondus. Parmi les aciers alliés, les aciers inoxydables représentent environ 28 millions de tonnes tous produits confondus, soit environ 2% du marché mondial de l'acier.

Le marché des aciers spéciaux recouvre un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de topologies du rôle de la distribution. Le marché de chacune des lignes de produits formant le cœur de métier d'IMS appelle donc une analyse spécifique.

Les aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité des produits nécessaires au traitement des fluides et des gaz dans les secteurs des industries :

- chimique (y compris pharmaceutique et cosmétique),
- agro-alimentaire (contraintes d'hygiène et de facilité d'entretien),
- de traitement et de stockage des gaz (cryogénie, gaz technique),
- de traitement de l'eau (bassins de décantation des eaux usées, dessalement d'eau de mer, acheminement et distribution),
- de l'environnement et de la dépollution (traitements des fumées et des déchets),
- de l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques...),

Depuis 1985, exception faite de l'année 2009, la consommation mondiale d'acier inoxydable, segment sur lequel opère JACQUET et Stappert, a augmenté en moyenne de l'ordre de 5% par an. Elle a baissé en 2009 sous l'influence de la crise mondiale avec un recul de la demande essentiellement concentré en Europe et aux Etats-Unis. L'année 2010 a connu un redressement partiel.

12

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. Alors que l'on comptait principalement deux nuances d'acier inoxydable en 1960, JACQUET et Stappert en stockent actuellement plusieurs dizaines, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Tôles quarto inox

Le marché mondial des tôles quarto inox représente environ 1 million de tonnes, soit environ 3,5% du marché mondial de l'inox. A cet égard, il constitue typiquement un marché de niche et représente l'essentiel du marché de JACQUET. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

Barres inox

Le marché mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 5 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox représente environ 2 millions de tonnes, le marché européen environ 600 000 tonnes. En Europe, la distribution couvre environ 75% du marché des barres inox. Stappert est un des leaders du marché allemand de la distribution.

Les tôles quarto anti-abrasion

Les tôles quarto anti-abrasion sont destinées aux secteurs industriels confrontés à des problématiques d'usure, de résistance aux impacts, aux frottements, à la température ou aux tensions imposant l'utilisation de matériaux d'une dureté particulière : engins de travaux publics, sidérurgie, mines et carrières, cimenterie, dragage, recyclage, manutention, matériel agricole, levage et transport d'agrégats,...

Les tôles quarto anti-abrasion distribuées par la marque Abraservice satisfont aux exigences de qualité et de longévité particulièrement sévères. En complément de son offre, Abraservice distribue également des tôles à haute limite d'élasticité destinées aux secteurs des engins de levage, des grues télescopiques ou des ouvrages d'art. Ces deux familles de produits partagent en effet les mêmes modes d'élaboration (aciers « trempés et revenus ») et les mêmes caractéristiques de mise en forme (opérations de préfabrication réalisées par Abraservice : découpe, perçage, pliage, roulage,...).

Le marché européen des aciers résistant à l'abrasion est estimé à 350 000 tonnes, dont 70% passent par la distribution, le solde étant vendu directement par les producteurs aux utilisateurs finaux. Le marché européen des hautes limites d'élasticité est estimé à 500 000 tonnes, dont 30% passent par la distribution. Abraservice est un des leaders du marché européen de la distribution de tôles résistant à l'abrasion.

Les aciers pour la mécanique

Ils sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par la marque IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les aciers pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels : la mécanique générale, les équipements de travaux publics, les centres d'usinage, le matériel agricole, les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile, les poids lourds et le ferroviaire), les engins de levage, le raffinage de pétrole, l'énergie (éoliennes etc.).

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché européen des aciers pour la mécanique alliés est estimé à environ 9,5 millions de tonnes, dont 4,5 millions de tonnes de barres. En Europe, les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60% du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20% du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50%. La part de marché d'IMS group varie sensiblement selon les pays, avec des positions fortes en Italie, France et Espagne. IMS group conserve d'importantes marges de progression dans les autres pays européens, notamment en Allemagne et en Turquie.

7.4. La concurrence

Les caractéristiques des marchés desservis étant spécifiques, il convient d'évaluer la concurrence pour chacune des lignes de produits du groupe.

JACQUET - Tôles quarto inox

Pour les tôles découpées, représentant la majeure partie des volumes distribués par JACQUET, les principaux concurrents sont de deux types :

- des départements intégrés de grands groupes sidérurgiques européens (Outokumpu, ThyssenKrupp) présents dans plusieurs pays ;
- des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), activité pour laquelle JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché, les concurrents sont également de deux types :

- les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (ACERINOX, OUTOKUMPU, DAEKYUNG, THYSSEN) ;
- les sociétés indépendantes des producteurs telles que NICHELCROM en Italie et SALZGITTER en Allemagne. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents directs en négoce sont peu nombreux.

Stappert - Barres inox

La concurrence de Stappert se répartit entre :

- des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Schmolz + Bickenbach, COGNE, VALBRUNA) ou des distributeurs indépendants de producteurs (AMARI, DAMSTAHL, ThyssenKrupp Materials) ;
- des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Abraservice - Tôles quarto anti-abrasion

Les produits résistants à l'abrasion sont souvent des aciers de marque développés et distribués par les producteurs d'acier. Le principal concurrent d'Abraservice en Europe est le sidérurgiste suédois SSAB qui commercialise exclusivement ses propres produits.

Quelques concurrents indépendants, dont la taille peut être significative, existent au niveau régional ou national. Ils distribuent le plus souvent des produits d'entrée de gamme provenant de producteurs lointains ou de second rang.

14

IMS group - Aciers pour la mécanique

Le marché de la distribution des aciers pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (Schmolz + Bickenbach, ThyssenKrupp Materials, Mechel). Parmi eux, IMS group est le seul à n'avoir aucune activité de production.

Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

La concurrence dans la distribution des aciers pour la mécanique provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.

7.5. Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs. A l'inverse, le cœur de cible d'IMS est constitué d'un tissu local de PME, issues de la quasi-totalité des secteurs industriels, avec une prédominance des industries mécaniques, la chimie, l'agro-alimentaire, l'énergie, l'environnement, le traitement de l'eau, consommateurs de produits inoxydables et d'autres aciers spéciaux.

Avec près de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays en 2010, le groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Une part significative du chiffre d'affaires est assurée auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

7.6. Les achats

Le groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

IMS S.A, directement impliqué dans les achats, entretient une relation étroite avec ses fournisseurs, au plus haut niveau et prend en charge la négociation des conditions d'achat pour les lignes de produits principales.

Le management d'IMS S.A, en association avec le directeur opérationnel de chaque marque, négocie des conditions d'achat avec le management des principaux producteurs.

En agrégeant les volumes par marque, IMS apporte aux producteurs une visibilité sur leurs consommations et l'organisation de leur production. En retour, le groupe bénéficie de conditions d'achat favorables.

Les conditions obtenues lors des négociations sont ensuite communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Les systèmes d'achats élaborés avec les producteurs historiquement existants chez JACQUET, sont effectifs depuis mars 2011 chez Abraservice et seront mis en place en place chez IMS group en 2011 et 2012.

Pour certains produits de niche, le groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (ThyssenKrupp VDM pour les alliages de nickel, Arcelor Mittal Industeel pour la gamme CREUSABRO, ...). Le groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. Le système informatique

Toutes les sociétés appartenant aux marques JACQUET et Abraservice utilisent exclusivement le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé historiquement par JACQUET Metals. Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux impositions locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif.

L'outil informatique dédié offre des solutions optimales pour faciliter l'action commerciale.

L'interface utilisateur bénéficie de la convivialité d'un mode « full web ». Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks de sa marque. Les ventes « intragroupe » sont traitées automatiquement. Les documents commerciaux sont édités en langue locale et respectent les prescriptions nationales de présentation. L'application métier de chaque marque est disponible en de nombreuses langues, ce qui facilite le travail au quotidien de l'ensemble des utilisateurs dans le monde. Par exemple, tous les écrans d'interface utilisateur sont utilisables en chinois, et lorsqu'un collaborateur chinois traite dans sa langue natale une commande à Shanghai, il est possible de visualiser cette commande en français depuis le siège du groupe.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération (mode full web sur plateforme Linux-Apache, bases de données Oracle, l'ensemble des sites du groupe étant relié au site central à travers un réseau VPN ipsec). La forte évolutivité de la solution retenue (blade center, baies de disques SAN) permet d'accompagner en toute sérénité les développements du groupe dans les années à venir, quels que soient le nombre d'utilisateurs et/ou les volumes traités.

Les sociétés des marques / lignes de produits IMS group et Stappert utilisent principalement le PGI Stratix et les développements spécifiques IMSX, qui complètent les fonctionnalités logistiques du produit Stratix. Toutefois, certaines sociétés utilisent des PGI locaux. La convergence de l'ensemble des systèmes d'information vers le PGI développé historiquement par JACQUET Metals est en cours d'étude et de réalisation pour ces sociétés.

8.2. Un mode de développement original

Depuis 2006, le groupe développe l'exploitation de la marque JACQUET à travers un business model atypique et innovant dans la distribution des métaux. Des franchises (ou autre dénomination juridique suivant les pays) sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la franchise. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49% et s'engage à recapitaliser la franchise en cas de pertes, au minimum à hauteur du montant initialement investi. Le franchisé bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre il peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

L'entrepreneur local bénéficie d'un ensemble de moyens mis à sa disposition par le groupe tels que conditions d'achat, système d'information produits / marchés adapté à son métier, formation du personnel, accès à un réseau d'information,... tout est mis en œuvre pour permettre à l'entrepreneur local de se concentrer sur sa mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le manager local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération du manager est largement basée sur le résultat de la franchise. Le groupe facture à la franchise des prestations de direction (corporate fees) et des prestations informatiques (IT fees) basées sur les ventes de la filiale. Le cas échéant, le manager perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

IMS S.A gère tous les aspects juridiques dès la création de la société. Un pacte d'actionnaire encadre les relations entre le groupe et l'entrepreneur local.

C'est donc un modèle de franchise appliquée à la distribution des métaux que le Groupe a développé. Ce modèle fait l'objet d'une promotion, notamment à travers un site internet dédié, www.jacquetfranchise.com.

16

Le groupe entend également promouvoir la franchise pour le développement des autres marques Abraservice, Stappert et IMS group.

8.3. Politique d'investissement

Cette information est donnée au paragraphe 1.2. « stratégie et investissements » du rapport de gestion - informations sur le groupe.

8.4. Facteurs de risque

Cette information est donnée au paragraphe 1.6. « facteurs de risque » du rapport de gestion - informations sur le groupe.

9. INFORMATIONS BOURSIERES

9.1. Caractéristiques générales du titre IMS et capitalisation boursière

Indice principal	CAC® All-Tradable
Autres indices	CAC® Small
Marché	Euronext Paris – Compartiment B
Place de cotation	NYSE Euronext (Paris)
Code ou symbole	IMS
Code ISIN	FR0000033904
Reuters	ITMT.PA
Bloomberg	IMS FP

<i>Données sur 5 ans</i>	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions	24 028 438	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010
Capitalisation boursière au 31.12 (en milliers d'euros)	312 129	173 708	167 027	472 913	413 325
Cours le plus haut (en euros)	13,69	14,10	28,10	38,82	22,94
Cours le plus bas (en euros)	9,31	7,10	8,53	20,90	13,45
Derniers cours de l'année (en euros)	12,99	9,62	9,25	26,19	22,89
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	19 481	31 062	11 7503	99 504	37 109
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	220 472	348 980	2 117 539	2 953 451	679 372

Source : NYSE Euronext.

Le titre IMS clôt l'année à 12,99 euros, en hausse de 35% par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2009 de 9,62 euros. **Le 3 mars 2011, le cours de bourse s'établit à 15,00 euros.**

17

9.2. Evolution du cours de bourse

Au cours des trois dernières années, l'évolution du titre a été la suivante :

		Volumes échangés (nombre de titres)	Cours moyen (euros)
2 008	T1	6 468 064	23,13
	T2	5 211 270	24,66
	T3	6 922 732	16,39
	T4	7 513 172	11,50
2 009	T1	2 490 888	10,42
	T2	1 315 184	11,29
	T3	1 891 504	11,76
	T4	1 665 818	11,01
2010	T1	1 766 731	10,46
	T2	1 049 389	11,34
	T3	969 406	10,50
	T4	1 162 773	12,78

Source : NYSE Euronext.

L'évolution mensuelle du titre en 2010 et début 2011 a été la suivante :

2010	Nombre de titres échangés	cours en euros		
		Plus haut	Plus bas	moyen
Janvier	416 237	10,74	9,35	9,96
Février	828 054	11,30	9,35	10,11
Mars	522 440	12,13	10,3	11,32
Avril	543 017	13,16	10,78	12,16
Mai	265 203	13,03	10,08	11,35
Juin	241 169	11,35	9,84	10,5
Juillet	222 967	10,95	9,31	10,37
Août	290 779	11,00	9,45	10,35
Septembre	455 660	12,00	9,65	10,77
Octobre	551 245	13,10	11,36	12,27
Novembre	374 752	13,50	11,95	13,04
Décembre	236 776	13,69	12,5	13,04

Source : NYSE Euronext.

2011	Nombre de titres échangés	cours en euros		
		Plus haut	Plus bas	moyen
Janvier	454 788	14,18	12,51	13,13
Février	987 321	15,45	13,39	14,78

Source : NYSE Euronext.

10. CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIERE

16mai 2011	Résultats 1 ^{er} trimestre 2011
30juin 2011	Assemblée générale
31 août 2011	Résultats 2 ^{ème} trimestre 2011
15 novembre 2011	Résultats 3 ^{ème} trimestre 2011
Mars 2012	Résultats annuels 2011

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.ims-group.com ou peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société.

Tous les éléments de communication financière sont disponibles en langue anglaise et téléchargeables sur le site Internet de la société.

Les communiqués d'IMS sont généralement disponibles la veille (après 18h) de leur publication dans la presse financière. Ils sont adressés systématiquement à toute personne qui en fait la demande.

RAPPORT FINANCIER 2010

1. RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SUR LE GROUPE

La fusion entre JACQUET Metals et IMS a été annoncée publiquement le 10 mars 2010 et est devenue définitive le 20 juillet 2010. Elle a donné naissance à un leader européen de la distribution des aciers spéciaux.

Les premiers résultats consolidés du nouvel ensemble selon le référentiel IFRS intègrent 12 mois d'activité de JACQUET Metals et 9 mois d'activité d'IMS (les deuxième, troisième et quatrième trimestres).

Afin de permettre une meilleure lisibilité des performances du nouvel ensemble, les comptes consolidés pro forma sont présentés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sur des périodes comparables de 12 mois. Ces informations financières pro forma n'ont pas fait l'objet d'un audit. Cependant, conformément aux termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma, présenté dans la partie 7 du rapport financier.

1.1. Faits marquants

Fusion de JACQUET Metals et IMS

La fusion entre JACQUET Metals et IMS est effective depuis le 20 juillet 2010 avec une parité de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals.

Cette opération s'est accompagnée de l'acquisition par JSA (société détenue à 99,99% par M. Eric Jacquet), pour 49,6 millions d'euros, des 4 183 342 actions IMS auparavant détenues par JACQUET Metals, représentant 23,17% du capital d'IMS.

A l'issue de la fusion et de ce reclassement, JSA et M. Eric Jacquet détenaient ensemble 40,21% du capital d'IMS et 45,99% des droits de vote.

En termes de gouvernance, conformément aux modifications statutaires votées par l'Assemblée générale d'IMS, un Conseil d'administration de neuf membres a été mis en place le 20 juillet 2010. M. Eric Jacquet a été nommé Président du Conseil d'administration et exerce les fonctions de Directeur général. M. Philippe Goczol exerce la fonction de Directeur général délégué.

En 2010, le nouvel ensemble constitué de JACQUET Metals et d'IMS réalise un chiffre d'affaires cumulé pro forma de 1 091 millions d'euros contre 859 millions d'euros en 2009, en progression de 27%.

Organisation par marques / lignes de produits

IMS joue un rôle majeur sur quatre marchés de la distribution d'aciers en Europe : les tôles quarto inox, les barres inox, les tôles quarto anti-abrasion et les aciers pour la mécanique.

Au cours du second semestre 2010, le groupe a été organisé autour de quatre marques correspondant aux quatre marchés sur lesquels IMS évolue :

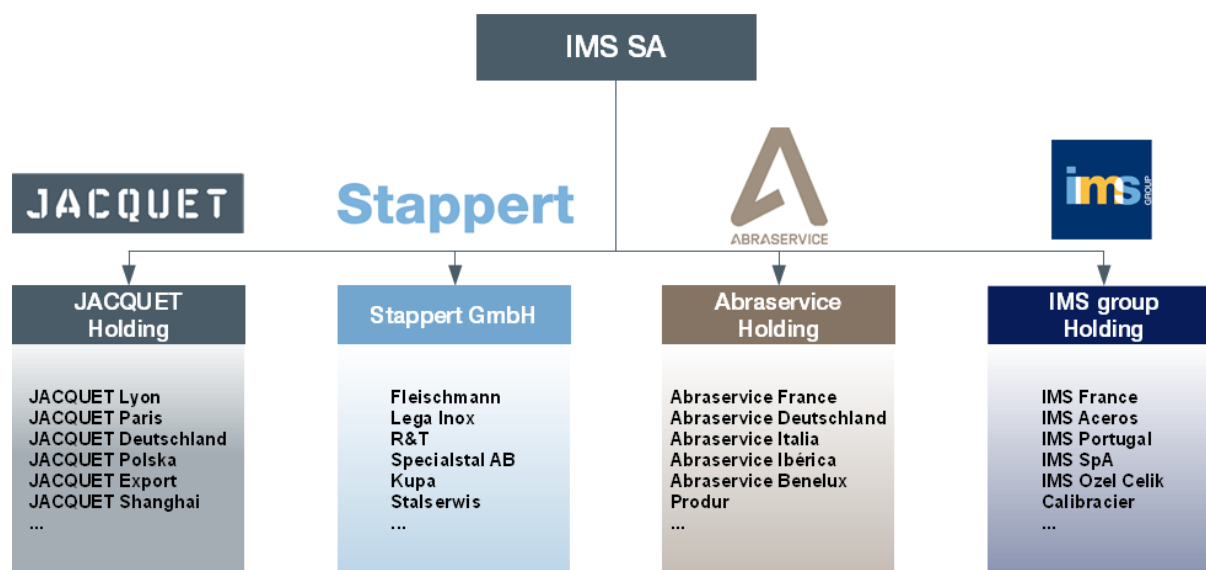
- JACQUET : distribution des tôles épaisses « Quarto » en aciers inoxydables ;
- Stappert : distribution des barres inox ;
- Abraservice : distribution des aciers d'abrasion ;
- IMS group : distribution des aciers pour la mécanique.

Cette nouvelle organisation par marques / lignes de produits est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.

Chaque sous-groupe a, à sa tête, une société :

- JACQUET Holding SARL, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Stappert GmbH, Allemagne (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Abraservice Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- IMS group Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A).

Les opérations juridiques associées à cette organisation (apport des filiales aux quatre sous-groupes) ont été principalement réalisées au cours du dernier trimestre 2010 et seront finalisées sur le premier trimestre 2011 (ces opérations sont détaillées dans la partie 2.2 des informations sur la société mère IMS S.A).



20

Chacune des marques / lignes de produits est animée par un Directeur opérationnel chargé de développer la marque en collaboration avec la direction générale d'IMS. La mise en place de cette organisation a été fédératrice et la nouvelle Direction générale du groupe s'est appuyée sur les équipes existantes d'IMS. Les Directeurs opérationnels aujourd'hui à la tête des marques / lignes de produits Stappert, Abraservice et IMS group sont issus d'IMS.

Les fonctions centrales issues de JACQUET Metals - informatique, assurance-crédit, finance, négociation des achats et communication - sont pilotées par IMS S.A, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque filiale.

A partir du 1^{er} trimestre 2011, le groupe communiquera les performances de chaque marque / lignes de produits.

Réorganisation

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la nouvelle direction générale du groupe a lancé des actions visant à réduire le point mort et le besoin en fonds de roulement. Elles ont notamment porté sur :

- La mise en œuvre d'un programme de réduction des coûts.
La plupart des actions de réorganisation répondant à cet objectif ont d'ores et déjà été mises en œuvre en 2010 et leur coût a été pris en compte dans les états financiers du groupe au 31 décembre 2010 pour 11,7 millions d'euros. L'ensemble des mesures mises en place au 31 décembre 2010 devrait, dès 2011, permettre de réduire les charges opérationnelles du groupe de 11 millions d'euros par rapport à 2009 ;

- Cessions de stocks et d'actifs non stratégiques.

Le plan de cession d'actifs non stratégiques annoncé en juillet 2010 a commencé à porter ses fruits. Il s'est notamment traduit par la cession de plus de 10 millions d'euros de stocks. Le groupe a également identifié un certain nombre d'actifs non stratégiques dont la cession est envisagée dans les 18 prochains mois.

Financement du nouvel ensemble

Un financement de 160 millions d'euros a été mis en place par IMS S.A au cours du mois de septembre 2010. Il permet de rallonger la maturité des crédits du groupe et de restaurer sa flexibilité financière pour les années à venir.

Il se compose d'un prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros à échéance fin 2012 et d'un crédit renouvelable revolving de 50 millions d'euros à échéance fin 2013. Au 31 décembre 2010, le crédit renouvelable revolving est utilisé à hauteur de 14 millions d'euros.

Cours de bourse

Le titre IMS clôt l'année à 12,99 euros, en hausse de 35% par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2009 de 9,62 euros. Le 3 mars 2011, le cours de bourse s'établit à 15,00 euros.



Actionnariat

M. Eric Jacquet et sa société holding JSA (qu'il détient à 99,99%), détiennent 40,21% du capital et 45,92% des droits de votes d'IMS S.A au 31 décembre 2010.

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31 décembre 2010			31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	nbre de titres	% capital	% ddv	nbre de titres	% capital	% ddv	nbre de titres	% capital	% ddv
Eric Jacquet / JSA	9 661 971	40,21%	45,92%	1 809 669	10,02%	10,02%	359 694	1,99%	1,99%
JACQUET Metals	-	-	-	4 183 342	23,17%	23,17%	4 183 342	23,17%	23,17%
Public	13 820 755	57,52%	52,07%	11 390 957	63,08%	63,08%	12 695 323	70,31%	70,31%
Actions propres	545 712	2,27%	2,01%	673 042	3,73%	3,73%	818 651	4,53%	4,53%
Total	24 028 438	100%	100%	18 057 010	100%	100%	18 057 010	100%	100%

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010 a octroyé des droits de vote double aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Ainsi, au 31 décembre 2010, 3 105 837 titres IMS bénéficient de droits de vote double dont 2 797 166 titres détenus par JSA.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions propres privées de droit de vote).

La seule déclaration de franchissement de seuils dont le groupe a eu connaissance au cours de l'exercice 2010 est celle réalisée par M. Eric Jacquet et JSA en date du 26 juillet 2010 dans laquelle M. Eric Jacquet a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juillet 2010, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société JSA qu'il contrôle, les seuils de 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et de droits de vote de la société IMS et détenir directement et indirectement 9 661 971 actions IMS représentant 12 459 162 droits de vote, soit 40,21% du capital et 45,99% des droits de vote d'IMS.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par JSA hors marché, le 20 juillet 2010, de l'intégralité des 4 183 342 actions IMS détenues par la société JACQUET Metals, et de la réalisation définitive, à cette même date, de l'opération de fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS, approuvée par les Assemblées générales respectives de JACQUET Metals et d'IMS réunies le 30 juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-3 II du Code de commerce, le concert formé par JSA et M. Eric Jacquet est présumé détenir le contrôle de fait d'IMS dans la mesure où il détient plus de 40% des droits de vote d'IMS. A cet égard, le concert formé par JSA et M. Eric Jacquet a pris l'engagement de maintenir sa participation en droits de vote dans IMS en deçà de 46% pendant 3 ans à compter du 20 juillet 2010.

Sur la base des informations obtenues lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2010, et des dernières déclarations de franchissement de seuils légaux connues du groupe, l'actionnariat public se décompose ainsi :

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	nbre de titres	% capital	% ddv	nbre de titres	% capital	% ddv
Caja de Ahorros de Navarra (CCAN)	1 263 118	5,26%	4,66%	1 263 118	7,00%	7,00%
R.W. Colburn / Amari*	1 326 283	5,52%	4,89%	1 013 000	5,61%	5,61%
Cogne Acciai	913 976	3,80%	3,37%	913 976	5,06%	5,06%
Autres public	10 317 378	42,94%	39,16%	8 200 863	45,42%	45,42%
Total	13 820 755	57,52%	52,07%	11 390 957	63,08%	63,08%

* M. Richard W. Colburn et les sociétés qu'il contrôle dont Amari Metal France et Amari Metal UK Pension Fund

Le groupe n'a pas connaissance d'autre actionnaire, détenant plus de 5% de son capital ou de ses droits de vote au 31 décembre 2010, que ceux mentionnés ci-avant, à savoir : Eric Jacquet/ JSA, Caja de Ahorros de Navarra et R.W. Colburn / Amari. Au 3 mars 2011, la société n'a pas connaissance de franchissement de seuils postérieur à la clôture 2010.

2011

Grâce aux mesures de réorganisation, le point mort 2011 est inférieur de 35 millions d'euros à celui de 2008, avant la crise.

Dans la continuité de la tendance observée au second semestre 2010, l'activité du début d'année connaît une croissance soutenue.

Evénements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2011, le groupe a cédé les activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage.

Cette activité a représenté en 2010 un chiffre d'affaires de 11,5 millions d'euros et contribuait à l'actif net consolidé à hauteur de 4,2 millions d'euros (dont 3,7 millions d'euros de besoin en fonds de roulement, 0,3 million d'euros d'actifs non courant et 0,2 million d'euros de trésorerie nette).

1.2. Stratégie et investissements

1.2.1. Axes stratégiques du groupe

L'organisation par marque / lignes de produits vise à soutenir une stratégie de croissance différenciée par métier :

- avec un fort potentiel de développement hors d'Europe, la marque JACQUET poursuivra son développement par la création de filiales et en privilégiant la recherche de partenaires minoritaires (franchises) ;
- Stappert dispose d'un fort potentiel en Angleterre, en France, en Italie et en Espagne, que le groupe entend exploiter ;
- le groupe consolidera l'excellent positionnement d'Abraservice sur le marché européen. La marque devrait également se développer en Chine dès 2011 ;
- le groupe entend capitaliser sur la marque IMS group pour redynamiser ses activités dans les aciers pour la mécanique pour lesquels le groupe maintiendra des objectifs de développement significatifs mais raisonnés, réalisables prioritairement par croissance interne.

1.2.2. Politique d'investissement

Compte tenu de la nature de son activité de distribution d'aciers spéciaux, les investissements du groupe portent principalement sur des outils permettant d'optimiser la gestion des stocks, de préparer et livrer un grand nombre de lignes de commande dans des délais rapides et d'offrir des capacités de premières transformations adaptées (découpe, pliage, etc.).

En 2010, les investissements corporels et incorporels bruts se sont élevés à 14 millions d'euros. Les principaux montants étant les suivants :

- Aceros IMS (Espagne) : 3 millions d'euros de matériels et d'aménagements (nouvel entrepôt de Saragosse) ;
- JACQUET Osiro (Suisse) : 2,7 millions d'euros pour la construction d'un bâtiment ;
- IMS SpA (Italie) : 2,2 millions d'euros d'aménagements et de matériels ;
- JACQUET Southeast (Etats-Unis) : 0,7 million d'euros investis dans la création du centre de service de Charlotte, le cinquième aux Etats-Unis.

Le groupe IMS, compte tenu de la nature de son activité, n'a pas d'investissement à engager en matière de recherche et développement.

1.3. Résultat et activité

1.3.1. Compte de résultat consolidé pro forma

Le compte de résultat simplifié ci-après présente le résultat de l'ensemble consolidé IMS / JACQUET Metals, comme si la fusion avait eu lieu au 1^{er} janvier 2009, en excluant les impacts supportés au titre de la prise de participation et de la fusion (charges de fusion, charges d'intérêts supportées par JACQUET Metals sur l'emprunt contracté afin d'acquérir les titres IMS et écritures liées à la détention de titres IMS par JACQUET Metals depuis 2009, comme la quote-part de résultat IMS ou la valorisation des titres) et après annulation des écritures d'allocation de première consolidation.

Les modalités de construction du compte de résultat consolidé pro forma sont détaillées et expliquées dans la partie 6 du rapport financier : « Informations financières consolidées pro forma 2010 ».

(en milliers d'euros)	T1 2009	T2 2009	T3 2009	T4 2009	2009
Chiffre d'affaires	251 715	206 246	195 506	205 072	858 539
Marge brute	40 425	15 321	37 175	38 461	131 382
% du chiffre d'affaires	16,06%	7,43%	19,01%	18,75%	15,30%
Résultat opérationnel	(21 156)	(50 028)	(16 996)	(26 856)	(115 036)
Résultat financier	(4 237)	(5 542)	(2 285)	(2 109)	(14 173)
Résultat net consolidé	(21 252)	(42 186)	(13 930)	(19 876)	(97 244)
Résultat net part du groupe	(21 252)	(40 547)	(13 976)	(19 975)	(95 750)

(en milliers d'euros)	T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010	2010
Chiffre d'affaires	243 770	286 356	274 920	285 684	1 090 730
Marge brute	53 023	65 826	66 571	63 726	249 146
% du chiffre d'affaires	21,75%	22,99%	24,21%	22,31%	22,84%
Résultat opérationnel*	(5 767)	(4 044)	1 320	(6 160)	(14 651)
Résultat financier	(2 239)	(5 000)	(2 919)	(962)	(11 120)
Résultat net consolidé*	(6 221)	(14 326)	2 286	(8 270)	(26 531)
Résultat net part du groupe	(6 233)	(14 689)	2 216	(8 208)	(26 914)

*après élimination des frais engagés dans le contexte de fusion pour 8,1 millions d'euros dont 5,2 millions d'euros de frais opérationnels et après annulation des écritures d'allocation de première consolidation pour 11,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel 2010 intègre des éléments non récurrents pour un montant total de 38,6 millions d'euros s'articulant ainsi :

- au niveau de la marge brute : 14 millions d'euros ;
- au niveau des charges opérationnelles : 24,6 millions d'euros.

Hors éléments non récurrents, le résultat opérationnel ressort à +24 millions d'euros en 2010.

Chiffre d'affaires et volumes distribués

En 2010, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 1,1 milliard d'euros, en augmentation de 27% par rapport à 2009. Cette hausse résulte d'un effet volume de +12,7% et d'un effet prix de +14,4%.

Les volumes distribués progressent de +11,5% pour les tôles Quarto inox, de +13,7% pour les aciers inoxydables, de +16,2% pour les tôles quarto anti-abrasion et de +17% pour les aciers pour la mécanique.

Le groupe a bénéficié d'une évolution favorable des prix au cours de l'exercice. Par rapport au dernier trimestre 2009, les prix de vente constatés au quatrième trimestre 2010 sont, en moyenne, supérieurs de +23% pour les aciers inoxydables, de +3% pour les tôles quarto anti-abrasion et de +13% pour les aciers pour la mécanique.

L'évolution du chiffre d'affaires trimestriel est la suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2010	Variation	Effet volume	Effet prix
Premier trimestre	251 715	243 770	-3,2%	6,5%	-9,6%
Deuxième trimestre	206 246	286 356	38,8%	11,9%	26,9%
Troisième trimestre	195 506	274 920	40,6%	16,8%	23,9%
Quatrième trimestre	205 072	285 684	39,3%	16,5%	22,8%
Total	858 539	1 090 730	27,0%	12,7%	14,4%

▪ **Tôles quarto inox (JACQUET)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	Variation	Effet volume	Effet prix
T1	37 704	39 794	-5,3%	-0,6%	-4,7%
T2	45 371	29 147	55,7%	5,4%	50,2%
T3	46 182	31 061	48,7%	15,8%	32,9%
T4	47 005	31 423	49,6%	28,3%	21,3%
Total	176 262	131 425	34,1%	11,5%	22,6%

Le chiffre d'affaires JACQUET s'établit à 176,3 millions d'euros, en hausse de 34% par rapport à 2009. La croissance des volumes distribués, qui s'élève à +11,5% sur 2010 (+30% aux Etats-Unis), s'est accélérée sur le second semestre 2010 pour atteindre +28% au quatrième trimestre 2010.

▪ **Aciers inoxydables**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	Variation	Effet volume	Effet prix
T1	110 293	96 371	14,4%	16,4%	-2,0%
T2	134 450	83 503	61,0%	15,9%	45,2%
T3	133 725	92 167	45,1%	11,2%	33,9%
T4	128 022	92 016	39,1%	11,3%	27,8%
Total	506 490	364 056	39,1%	13,7%	25,4%

Le chiffre d'affaires des aciers inoxydables augmente de 39% par rapport à l'exercice 2009 et s'établit à 506,5 millions d'euros. L'effet volume, homogène au cours de l'exercice, s'élève à +13,7%.

▪ **Tôles quarto anti-abrasion**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	Variation	Effet volume	Effet prix
T1	26 793	28 711	-6,7%	17,6%	-24,3%
T2	26 452	24 673	7,2%	11,1%	-3,8%
T3	25 277	20 530	23,1%	20,8%	2,3%
T4	25 624	21 391	19,8%	16,3%	3,5%
Total	104 146	95 305	9,3%	16,2%	-7,0%

Le chiffre d'affaires des tôles quarto anti-abrasion augmente de 9% par rapport à l'exercice 2009 et s'établit à 104,1 millions d'euros. A partir du 3^{ème} trimestre 2010, les tôles quarto anti-abrasion ont bénéficié d'effets prix et volume favorables.

▪ **Aciers pour la mécanique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	Variation	Effet volume	Effet prix
T1	59 514	74 634	-20,3%	-1,7%	-18,5%
T2	70 627	60 924	15,9%	16,4%	-0,5%
T3	61 395	41 521	47,9%	31,9%	15,9%
T4	73 161	50 569	44,7%	28,0%	16,6%
Total	264 698	227 648	16,3%	17,0%	-0,7%

Le chiffre d'affaires des aciers pour la mécanique augmente de 16% par rapport à l'exercice 2009 et s'établit à 264,7 millions d'euros. A partir du 3^{ème} trimestre 2010, les aciers pour la mécanique ont bénéficié d'effets prix et volume favorables.

Marge brute

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation
Marge brute	249,1	131,4	89,6%
Non récurrent	14,0	2,6	
Marge brute hors éléments non récurrents	263,1	134,0	x2

La marge brute du groupe s'établit à 249,1 millions d'euros en 2010, en progression de 89,6% par rapport à 2009. Elle est impactée pour environ 14 millions d'euros par les actions mises en œuvre par la direction générale du groupe pour la réduction des stocks à rotation lente et non stratégiques.

L'évolution des marges brutes par ligne de produits est la suivante :

(en % du CA)	JACQUET*	Inox*	Anti-Abrasion*	Aciers Mécanique*	Total IMS**
T1 09	11%	7%	30%	22%	16%
T2 09	8%	5%	21%	14%	7%
T3 09	22%	17%	24%	13%	19%
T4 09	27%	17%	26%	12%	19%
T1 10	26%	21%	29%	20%	22%
T2 10	31%	26%	32%	24%	23%
T3 10	28%	21%	33%	23%	24%
T4 10	28%	20%	30%	21%	22%

* hors mouvements de dépréciation des stocks

** y compris mouvements de dépréciation des stocks

Depuis le deuxième trimestre 2009, les marges brutes des activités inox ont fortement augmenté : elles retrouvent des niveaux plus normatifs, après deux années exceptionnelles marquées par des marges basses dues à la chute brutale des prix et de la demande. En abrasion et en mécanique, les marges brutes se sont également rétablies grâce au renouvellement des stocks et à l'amélioration des conditions de marché.

Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat opérationnel*	(14,7)	(115,0)
Non récurrent	38,6	18,4
Résultat opérationnel hors éléments non récurrents	24,0	(96,6)

*après élimination des frais engagés dans le contexte de fusion pour 5,2 millions d'euros et après annulation des écritures d'allocation de première consolidation pour 11,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, après élimination de frais de fusion pour 5,2 millions d'euros, le groupe IMS enregistre une perte opérationnelle de 14,7 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé pro forma est impacté par des éléments non récurrents pour 38,6 millions d'euros dont principalement :

- l'impact estimé des cessions de stocks à rotation lente et non stratégiques de 14 millions d'euros en 2010 ;
- des indemnités de départ des membres du Directoire d'IMS comptabilisées en charges pour un montant de 1,7 million d'euro, net de la reprise de provision existant à fin 2009 ;
- d'autres coûts nets de réorganisation pour 10 millions d'euros en 2010, principalement sur les sociétés IMS SpA, IMS France, Noxon, IMS Belgium et au siège du groupe. L'ensemble des mesures mises en place au 31 décembre 2010 devrait pleinement profiter au groupe dès 2011 et lui permettre de réduire ses charges opérationnelles de 11 millions d'euros par rapport à 2009 ;
- des créances douteuses dépréciées à hauteur de 7 millions d'euros (dotation nette) notamment dans les filiales Hoselmann, Lega Inox et IMS SpA ;
- des dépréciations d'actifs corporels comptabilisées pour 2,7 millions d'euros principalement sur la société IMS SpA.

L'ensemble des mesures de réorganisation permettent au point mort 2011 d'être inférieur de 35 millions d'euros à celui de 2008, avant la crise.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à -11,1 millions d'euros en 2010 contre -14,2 millions d'euros en 2009 et se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Intérêts financiers	(10 387)	(11 868)
dont leasing	(980)	(1 181)
dont intérêts sur financements	(9 407)	(10 687)
Autres charges financières	(734)	(2 305)
dont services bancaires et coût amorti	(2 878)	(2 432)
dont instruments de couverture	2 049	(295)
dont résultat de change	95	419
Résultat financier pro forma	(11 120)	(14 173)

Le résultat financier intègre les frais bancaires engagés sur le deuxième trimestre 2010, pour 2,2 millions d'euros au titre de la négociation de waivers sur les dettes d'IMS au 30 juin 2010 et de la charge sur les frais d'émission de l'ancien crédit syndiqué précédemment activés et amortis sur la durée de cet emprunt. Les frais bancaires liés au refinancement du groupe s'élèvent à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 1 million d'euros comptabilisés en diminution de la dette selon la méthode du coût amorti et 2,8 millions d'euros de frais de fusion liés aux conditions particulières de la renégociation de la dette) et sont sans impact sur le résultat financier pro forma.

1.3.2. Structure financière consolidée pro forma

Le bilan simplifié ci-dessous présente la situation financière de l'ensemble consolidé pro forma IMS / JACQUET Metals au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Ecart d'acquisition	61 745	68 369
Actif immobilisé net	113 457	114 963
Stocks nets	249 750	267 355
Clients nets	189 424	143 856
Fournisseurs	(169 822)	(128 861)
BFR opérationnel net	269 352	282 350
% du chiffre d'affaires	24,7%	32,9%
Autres créances/ dettes	(30 531)	(17 721)
TOTAL BFR	238 821	264 629
% du chiffre d'affaires	21,9%	30,8%
Capitaux propres	257 632	290 821
Dettes nettes	150 228	156 039
Capitaux engagés	407 860	446 860
Provisions, impôts différés et autre non courant	6 163	1 101
<i>Gearing</i>	58,3%	53,7%
<i>Factoring déconsolidé</i>	2 054	9 836

En 2009 et 2010, l'endettement net consolidé pro forma évolue de la façon suivante :

	2010	2009
Capacité d'autofinancement	(4 997)	(110 367)
Variation du BFR	22 864	172 057
Investissements nets	(12 598)	(9 537)
Dividendes versés	(862)	(3 274)
Autres mouvements	1 404	(104)
Variation de la trésorerie	5 811	48 775
Endettement net à l'ouverture	156 039	204 814
Endettement net à la clôture	150 228	156 039

Ecart d'acquisition

La fusion a été traitée comme l'acquisition d'IMS par JACQUET Metals, au regard de l'analyse des critères prévus par la norme IFRS 3 applicable au 31 décembre 2009 (et la norme IFRS 3 révisée applicable au 1^{er} janvier 2010) et ce même si d'un point de vue juridique, IMS est l'absorbante et l'entité émettrice d'actions nouvelles en faveur des actionnaires de JACQUET Metals en rémunération de l'apport-fusion.

Dans le cas d'une fusion inversée où la société absorbée (JACQUET Metals) prend le contrôle de la société absorbante (IMS), le prix d'acquisition est calculé sur la base de la valeur de marché (soit le cours de bourse dans le cas d'une société cotée) de la société absorbée à la date de la prise de contrôle. La date de changement de contrôle, analysée a posteriori, est le 8 mars 2010 et correspond à la date de la signature du protocole entre IMS et JACQUET Metals fixant les modalités du changement de contrôle, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire.

Par souci de simplification, le bilan d'IMS servant de référence pour le bilan d'ouverture correspond aux comptes clos au 31 mars 2010. Le prix d'acquisition d'IMS par JACQUET Metals et l'écart de première consolidation ont été déterminés pour les deux périodes sur la base du cours de bourse de JACQUET Metals à la date de prise de contrôle soit le 8 mars 2010.

Les 5 971 428 actions émises par IMS en rémunération de l'apport-fusion ont ainsi été valorisées à un prix d'acquisition de 217,1 millions d'euros. Par différence avec les capitaux propres retraités des écarts d'acquisition au bilan d'IMS au 31 mars 2010 (soit 150,5 millions d'euros), l'écart d'acquisition dégagé sur l'opération, avant toute écriture de « purchase accounting », s'élève à 66,6 millions d'euros.

L'évaluation du prix d'acquisition et les ajustements pro forma en résultant tiennent compte des écritures dites de « purchase accounting » (allocation du prix d'acquisition aux différents éléments d'actif et de passif de la société acquise évalués à la juste valeur). L'allocation définitive de l'écart d'acquisition aux différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sera finalisée avant le 31 mars 2011, soit dans un délai de douze mois suivant la date de prise de contrôle conformément aux normes IFRS.

Les actifs et passifs réévalués dans le cadre du « purchase accounting » sont les suivants :

- les stocks (réévaluation de la valeur d'entrée des stocks d'IMS à leur valeur de revente estimée diminuée des frais de commercialisation) ;
- les écarts actuariels non financés relatifs aux engagements sociaux comptabilisés selon IAS 19 (annulation) ;
- les immobilisations corporelles (bâtiments détenus en propre ou en location financière).

Au 31 décembre 2010, des actifs d'impôts différés reconnus avant la date de prise de contrôle pour 7,5 millions d'euros, ont été annulés compte tenu de leur nouvel horizon de consommation attendu. Cette annulation a été allouée à l'écart d'acquisition.

Aucun autre actif, notamment incorporel, n'a été identifié dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition. Le goodwill résiduel est représentatif du savoir-faire d'IMS et de synergies attendues suite à la prise de contrôle de JACQUET Metals par IMS.

(en milliers d'euros)

Total du coût du regroupement d'entreprises	217 065
Valeur comptable de l'actif net consolidé d'IMS – Part du groupe – au 31 mars 2010	242 426
Annulation des écarts d'acquisitions historiques au 31 mars 2010	(91 951)
Ajustements pro forma (homogénéisation des méthodes)	-
Ecart d'acquisition préliminaire IMS avant "purchase accounting"	66 590
Total allocation après impôts dont :	(6 666)
- Réévaluation des stocks	(11 404)
- Annulation des écarts actuariels non financiers relatifs aux engagements sociaux	721
- Annulation d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux	7 494
- Réévaluation des bâtiments	(3 478)
Ecart d'acquisition IMS (provisoire jusqu'au 31 mars 2011)	59 923

Le poste « écarts d'acquisition » présenté au bilan comprend également les écarts d'acquisition historiques de JACQUET Metals pour 1,8 millions d'euros. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur l'exercice.

Besoin en fonds de roulement

Au 31 décembre 2010, le besoin en fonds de roulement opérationnel a diminué de 13 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 et s'établit à 269,4 millions d'euros. Il représente 24,7% du chiffre d'affaires contre 32,9% au 31 décembre 2009.

Les stocks s'établissent à 249,8 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2010 contre 267,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la direction du groupe a décidé de réduire les stocks à rotation lente et non stratégiques. Au cours du deuxième semestre 2010, des stocks ont été cédés pour plus de 10 millions d'euros.

Le volume des stocks représente ainsi 116 jours de ventes contre 145 jours à fin 2009.

Au 31 décembre 2010, les stocks du groupe sont dépréciés à hauteur de 10% contre 7% au 31 décembre 2009.

Les créances clients nettes (factoring déconsolidé inclus) s'établissent à 191,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 37,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, notamment en raison de la reprise de l'activité. Le délai de recouvrement moyen des clients est de 60 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 contre 69 jours au 31 décembre 2009.

Les financements fournisseurs augmentent de 41 millions d'euros depuis le 31 décembre 2009 et s'établissent à 169,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le délai de règlement moyen des fournisseurs est de 73 jours au 31 décembre 2010 contre 80 jours à fin 2009.

Endettement net

La dette nette du groupe s'établit à 150,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 156,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Un financement de 160 millions d'euros a été mis en place par IMS S.A au cours du mois de septembre 2010.

Il se compose d'un prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros à échéance fin 2012 et d'un crédit renouvelable revolving de 50 millions d'euros à échéance fin 2013. Au 31 décembre 2010, le crédit renouvelable revolving est utilisé à hauteur de 14 millions d'euros.

Le prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros sera amorti selon l'échéancier suivant :

- 30 juin 2011 : 10 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : 40 millions d'euros ;
- 30 juin 2012 : 30 millions d'euros ;
- 31 décembre 2012 : 30 millions d'euros.

Ce financement est garanti par le nantissement portant sur 100% des titres de la société Stappert détenus par IMS S.A.

Les obligations associées à ce financement en termes d'engagements financiers sur une période de 12 mois sont les suivantes :

- 31 décembre 2010 : endettement net inférieur à 235 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 15 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : ratio leverage 3 ou endettement net inférieur à 160 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 18 millions d'euros ;
- A tout moment, le ratio de gearing (endettement net / fonds propres) doit être inférieur à 1 ;
- Il existe une clause d'actionnariat qui prévoit que JSA doit détenir un nombre d'actions IMS représentant au moins 40% du capital social et des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, les obligations associées au financement sont respectées.

Capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} janvier 2010	Résultat net 31 décembre 2010	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2010
IMS + JACQUET Metals*	321 581				321 581
IMS consolidé		(36 555)	2 374		(34 181)
Résultat IMS « standalone » 1 ^{er} trimestre		(7 107)	1 031	1 018	(5 058)
Ecart d'acquisition avant allocation	(25 210)		(138)		(25 348)
Annulation effet résultat PPA stocks		11 385		(11 385)	
Frais de fusion	(5 550)	5 550			
Annulation QP ME IMS 31 mars 2010		1 647	(239)	(1 408)	
Annulation plus value consolidée**		(1 451)		1 451	
Autres				638	638
Capitaux propres consolidé pro forma	290 821	(26 531)	3 028	(9 686)	257 632

* « Standalone » à l'ouverture pour les deux sociétés

** sur cession de titres IMS à JSA

1.4. Activité des filiales

Les chiffres communiqués ci-après sont issus des liasses de reporting établies pour les besoins de la consolidation IFRS.

1.4.1. Tôles quarto inox (JACQUET)

- **JACQUET SAS – France**

La société exerce son activité dans le stockage et la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles et vend principalement à d'autres filiales de la ligne de produits JACQUET.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	31 198	31 782
Résultat opérationnel	2 973	(812)
Résultat net	1 994	(320)
Effectif fin d'exercice	6	6

- **JACQUET Lyon SASU – France**

La société exerce son activité en France dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	8 190	9 707
Résultat opérationnel	292	178
Résultat net	209	111
Effectif fin d'exercice	4	6

- **JACQUET Benelux SA – Belgique**

La société exerce son activité au Benelux depuis 1991 dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité et les résultats ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	11 282	9 262
Résultat opérationnel	699	182
Résultat net	484	147
Effectif fin d'exercice	20	21

▪ **JACQUET UK Ltd – Grande-Bretagne**

Cette franchise, détenue à 76% par IMS S.A, exerce son activité depuis 1998 en Grande-Bretagne dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité et les résultats ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / GBP	0,86	0,89
Chiffre d'affaires	7 094	5 669
Résultat opérationnel	1 076	491
Résultat net	724	431
Effectif fin d'exercice	18	19

▪ **JACQUET Deutschland GmbH – Allemagne**

La société exerce son activité en Allemagne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité et les résultats ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	10 592	8 564
Résultat opérationnel	419	218
Résultat net	263	147
Effectif fin d'exercice	6	10

▪ **Jacpol Sp zoo – Pologne**

La société exerce son activité en Pologne dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles pour le compte d'autres filiales de la ligne de produits JACQUET, principalement en Pologne, Allemagne, Hongrie et en République Tchèque. L'activité et les résultats ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / PLN	4,00	4,31
Chiffre d'affaires	12 045	9 514
Résultat opérationnel	858	(398)
Résultat net	770	(279)
Effectif fin d'exercice	31	29

▪ **JACQUET Nederland BV – Pays Bas**

Cette franchise, détenue à 50,4% par IMS S.A, exerce son activité depuis 1997 aux Pays-Bas dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité a bénéficié de la hausse des prix des matières premières. Le résultat net 2009 prenait en compte un dividende de 268 milliers d'euros versé par Jacfriesland.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	20 159	17 665
Résultat opérationnel	1 134	1 067
Résultat net	865	1 076
Effectif fin d'exercice	13	15

▪ **Jacfriesland BV – Pays Bas**

Cette franchise, détenue à 80% par JACQUET Nederland BV, exerce son activité dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Ce centre de distribution, spécialisé dans la découpe laser, réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires avec la société JACQUET Nederland BV. L'activité et les résultats de l'exercice 2010 ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	10 515	7 893
Résultat opérationnel	778	130
Résultat net	491	1
Effectif fin d'exercice	27	28

▪ **JACQUET Osiro AG – Suisse**

Cette franchise, détenue à 51% par JACQUET International, exerce son activité depuis 1999 en Suisse dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. En 2010, la société a investi 3 millions d'euros dans un nouveau centre de service qui sera opérationnel au premier semestre 2011. L'activité de l'exercice 2010 a bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / CHF	1,38	1,51
Chiffre d'affaires	5 442	4 100
Résultat opérationnel	613	545
Résultat net	502	432
Effectif fin d'exercice	9	9

▪ **JACQUET Finland OY – Finlande**

Cette franchise, détenue à 78,95% par IMS S.A, exerce son activité depuis 2000 en Finlande dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité et les résultats de l'exercice 2010 ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	9 559	4 488
Résultat opérationnel	568	(963)
Résultat net	551	(985)
Effectif fin d'exercice	16	17

▪ **JACQUET Metallservice GmbH – Autriche**

Cette franchise, détenue à 75% par IMS S.A, exerce son activité en Autriche dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le centre de distribution est opérationnel depuis le quatrième trimestre 2007. L'activité et les résultats de l'exercice 2010 ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	9 302	5 013
Résultat opérationnel	108	(870)
Résultat net	6	(803)
Effectif fin d'exercice	20	19

▪ **JACQUET Iberica SA – Espagne**

Cette franchise, détenue à 70% par IMS S.A, exerce son activité en Espagne dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le centre de distribution est opérationnel depuis le quatrième trimestre 2007. L'activité et les résultats de l'exercice 2010 ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	7 158	4 461
Résultat opérationnel	375	(170)
Résultat net	198	(197)
Effectif fin d'exercice	10	10

▪ **JACQUET Italtaglio SRL – Italie**

Cette franchise, détenue par IMS S.A à 85%, est opérationnelle depuis le quatrième trimestre 2008 et exerce son activité dans la région de Venise en Italie dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité a bénéficié d'une hausse des volumes distribués de 65%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	5 955	3 402
Résultat opérationnel	(6)	(240)
Résultat net	(145)	(219)
Effectif fin d'exercice	8	5

▪ **JACQUET Sverige AB – Suède**

La société exerce son activité en Suède dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité et les résultats de l'exercice 2010 ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / SEK	9,55	10,64
Chiffre d'affaires	5 401	3 439
Résultat opérationnel	484	215
Résultat net	367	157
Effectif fin d'exercice	19	19

▪ **JACQUET Shanghai Co Ltd – Chine**

Cette société, basée à Shanghai, exerce son activité dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Elle constitue la tête de pont de la ligne de produits JACQUET pour son développement sur les marchés chinois et asiatique. Le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par un effet prix défavorable. JACQUET Shanghai mène une stratégie commerciale agressive afin de gagner des parts de marché au détriment du niveau de marge brute qui s'établit aux alentours de 10% contre 28% pour la ligne de produits JACQUET. Les volumes distribués de pièces découpées sont en hausse de 24%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / CNY	8,95	9,46
Chiffre d'affaires	5 033	4 956
Résultat opérationnel	(1 001)	(1 486)
Résultat net	(1 115)	(1 605)
Effectif fin d'exercice	35	41

▪ **JACQUET Mid Atlantic Inc – Etats-Unis**

Cette franchise, basée à Philadelphie aux Etats-Unis, est opérationnelle depuis le quatrième trimestre 2006. Elle exerce son activité dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles et constitue la tête de pont de la ligne de produits JACQUET sur le marché américain. Les volumes distribués augmentent de 17% en 2010 après une hausse de 10% en 2009. Le chiffre d'affaires de l'exercice a également bénéficié de la hausse des prix des matières premières. La société compte quatre filiales aux Etats-Unis : à Houston, Chicago, Los Angeles et, depuis février 2010, à Charlotte en Caroline du Nord.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / USD	1,33	1,38
Chiffre d'affaires	17 063	11 156
Résultat opérationnel	583	(1 816)
Résultat net	286	(2 063)
Effectif fin d'exercice	38	30

▪ **JACQUET Houston Inc – Etats-Unis**

Cette franchise est détenue par JACQUET Mid Atlantic à 80%. Elle exerce depuis mars 2007 son activité dans le sud des Etats-Unis dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice a bénéficié de la hausse des prix des matières premières et des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / USD	1,33	1,38
Chiffre d'affaires	5 654	3 365
Résultat opérationnel	(286)	(614)
Résultat net	(398)	(704)
Effectif fin d'exercice	8	9

▪ **JACQUET Midwest Inc – Etats-Unis**

Cette franchise, détenue par JACQUET Mid Atlantic à 95%, est opérationnelle depuis le premier trimestre 2008 et exerce son activité dans la région de Chicago aux Etats-Unis dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. La société réalise une belle percée commerciale pour son troisième exercice complet d'activité. Les volumes distribués augmentent de 33% en 2010. L'activité a également bénéficié de la hausse des prix des matières premières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / USD	1,33	1,38
Chiffre d'affaires	5 880	3 118
Résultat opérationnel	(559)	(918)
Résultat net	(633)	(968)
Effectif fin d'exercice	11	16

1.4.2. Stappert

▪ Stappert Spezial-Stahl – Allemagne

Après un exercice 2009 marqué par la contraction de la production industrielle et la baisse des prix, la société renoue en 2010 avec la croissance. Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 285 millions d'euros, en hausse de 47% par rapport à 2009. Le résultat net ressort positif en raison notamment d'un taux de marge brute en hausse de 12 points et de la maîtrise des charges opérationnelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	284 991	193 275
Résultat opérationnel	25 314	(11 780)
Résultat net	13 940	(8 065)
Effectif fin d'exercice	348	350

▪ Fleischmann – Autriche

Fleischmann est une société pivot du groupe en Europe Centrale. Dans un rayon de 200 km, se trouvent les entrepôts hongrois, tchèque et slovaque. Cette proximité permet d'organiser des navettes quotidiennes, le coût du transport étant sur le plan économique plus avantageux que le stockage de toutes les références distribuées sur chacun des sites.

L'activité est en hausse de 33% en 2010 sous l'effet d'une augmentation des volumes de 13% et d'une hausse du prix moyen de vente de 18%.

Le résultat net ressort positif en raison notamment d'un taux de marge brute en hausse de 7 points et de la maîtrise des charges opérationnelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	35 731	26 852
Résultat opérationnel	2 112	(872)
Résultat net	1 516	(707)
Effectif fin d'exercice	57	53

▪ Lega Inox – République Tchèque

L'augmentation du chiffre d'affaires de 34% provient essentiellement de l'activité inox dont les prix moyens de vente augmentent de 21% en 2010. Le résultat est impacté par une provision liée à plusieurs risques clients pour 1,7 million d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros/ CZK	25,29	26,45
Chiffre d'affaires	31 176	23 322
Résultat opérationnel	(922)	(691)
Résultat net	(931)	(693)
Effectif fin d'exercice	81	81

▪ R&T – Hongrie

En 2010, le chiffre d'affaires s'établit à 21 millions d'euros porté par un effet prix de 34% et par une augmentation des volumes de 7%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros/ HUF	275,35	280,54
Chiffre d'affaires	20 932	14 493
Résultat opérationnel	1 359	(157)
Résultat net	871	(702)
Effectif fin d'exercice	40	38

- **Specialstal – Suède**

Le chiffre d'affaires est en hausse de 55% en 2010. Cette croissance provient essentiellement des volumes vendus.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros/ SEK	9,55	10,62
Chiffre d'affaires	22 207	14 368
Résultat opérationnel	208	(238)
Résultat net	249	(80)
Effectif fin d'exercice	23	20

- **IMS Kupa – Slovaquie**

La société enregistre une forte progression de son activité en 2010 (+35%).

Le résultat net ressort positif sur 2010 grâce notamment à un taux de marge brute en hausse d'environ 4 points et à un recul des charges opérationnelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	17 397	12 911
Résultat opérationnel	609	(470)
Résultat net	346	(595)
Effectif fin d'exercice	33	38

- **IMS Stalserwis – Pologne**

Les volumes augmentent de 37% en 2010 et permettent au chiffre d'affaires de s'établir à 27 millions d'euros. Cette hausse des volumes est principalement portée par l'activité mécanique, les activités abrasion et inox bénéficiant à la fois d'une hausse des prix et des volumes. La marge brute enregistre une hausse de 10 points sur l'exercice.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros/ PLN	4,00	4,33
Chiffre d'affaires	26 934	17 722
Résultat opérationnel	465	(2 402)
Résultat net	261	(2 441)
Effectif fin d'exercice	75	77

- **Hoselmann – Allemagne**

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 31,3 millions d'euros contre 38,2 millions d'euros en 2009. Cette baisse résulte essentiellement de l'activité « direct usine », en baisse de 56% par rapport à 2009. Le résultat net est également impacté par une provision sur un risque client de 4 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	31 293	38 192
Résultat opérationnel	(4 580)	484
Résultat net	(3 050)	103
Effectif fin d'exercice	63	56

1.4.3. Abraservice

Les sociétés créées fin 2010, et opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2011, ne sont pas présentées.

▪ **Produr – France**

Produr exerce son activité sur un marché de niche à forte valeur ajoutée : le traitement des problèmes d'abrasion dans tous les domaines d'activité.

En 2010, la société voit son chiffre d'affaires augmenter de plus de 21% notamment sous l'effet de la hausse des volumes distribués (31%). Le résultat net ressort positif grâce à un taux de marge brute en hausse de 5 points.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	10 559	8 742
Résultat opérationnel	438	(564)
Résultat net	294	(282)
Effectif fin d'exercice	52	52

1.4.4. IMS group

▪ **IMS FRANCE – France (11 mois)**

La société IMS France a intégré rétroactivement au 1^{er} janvier 2009 les activités des sociétés TRDInox, EMS et Datcoupe.

Au 1^{er} décembre 2010, cette société a été scindée en trois nouvelles sociétés : IMS France (acier mécaniques et métaux non ferreux), TRD Inox (tubes et raccords en acier inoxydable) et Abraservice France (tôles quarto anti-abrasion).

A périmètre constant, le chiffre d'affaires augmente de 15% en 2010 et la marge brute de plus de 8 points.

Compte tenu de la date de scission, l'activité et les résultats d'IMS France sur 2010 ne prennent en compte que 11 mois d'activité. Le résultat opérationnel prend en compte 6,3 millions d'euros d'éléments non récurrents.

L'activité du début d'année 2011 connaît une croissance soutenue. Les efforts de réorganisation devraient permettre à IMS France (après scission) de renouer avec les profits en 2011.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010 (11 mois)	2009
Chiffre d'affaires	139 315	127 193
Résultat opérationnel	(11 893)	(16 902)
Résultat net	(9 399)	(11 802)
Effectif fin d'exercice	-*	358

*Les effectifs ont été transférés suite à la scission réalisée au 1^{er} décembre 2010

▪ **Aceros IMS Int. - Espagne**

Après un exercice 2009 marqué par un fort recul du chiffre d'affaires et des volumes, la société renoue avec la croissance avec des volumes en hausse de 8%. Le résultat net ressort ainsi positif sur 2010 sous l'effet d'un taux de marge brute en hausse de plus de 7 points.

La baisse des effectifs est imputable au transfert de salariés suite à la création d'Abraservice Iberica fin 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	90 689	81 650
Résultat opérationnel	3 618	(3 712)
Résultat net	3 170	(2 342)
Effectif fin d'exercice	162	182

▪ IMS Portugal Comercio de Aços – Portugal

Le chiffre d'affaires progresse de 32% en 2010 grâce notamment à l'activité mécanique qui connaît la plus forte croissance sur la période avec une hausse des volumes vendus de 42%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	14 752	11 137
Résultat opérationnel	(9)	(676)
Résultat net	56	(417)
Effectif fin d'exercice	51	52

▪ IMS SpA - Italie

Le chiffre d'affaires, porté par l'activité mécanique dont les volumes sont en hausse de 13%, enregistre une hausse de 10% en 2010.

La marge brute du second semestre a été impactée d'environ 6 millions d'euros par les actions mises en œuvre par la direction générale du groupe pour la réduction des stocks non stratégiques. Cette stratégie a porté ses fruits puisque la société a cédé pour plus de 5 millions d'euros de stocks sur le second semestre 2010.

Le résultat de l'exercice est également affecté d'autres éléments non récurrents répondant à l'objectif de redressement accéléré de la société, et notamment par :

- la non comptabilisation des actifs d'impôts différés sur reports déficitaires de l'exercice 2010 ainsi que l'annulation d'une partie des actifs reconnus antérieurement (6,3 millions d'euros). En 2009, la comptabilisation des actifs d'impôts différés sur reports déficitaires avait généré un produit d'impôt de 10,3 millions d'euros.
- des frais de restructuration notamment liés à la fermeture de 3 sites (3,2 millions d'euros)
- des dépréciations d'actifs corporels (2,6 million d'euros)

Au total, ces éléments non récurrents ont impacté les résultats d'IMS SpA de 18,1 millions d'euros. La croissance des volumes et de la marge brute du dernier trimestre 2010 marque une étape significative vers le retour à l'équilibre de la société. Les conditions de marché et les efforts de réorganisation devraient permettre à IMS SpA de renouer avec les profits en 2011.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	129 815	118 521
Résultat opérationnel	(27 404)	(43 750)
Résultat net	(33 433)	(34 812)
Effectif fin d'exercice	191	276

▪ IMS Ozel Celik – Turquie

La filiale turque est opérationnelle depuis le 1^{er} trimestre 2009 et dispose de deux équipes commerciales spécialisées par métier (abrasion et mécanique). En 2010, l'abrasion représente 50% du chiffre d'affaires et 33% des volumes et la mécanique représente 50% du chiffre d'affaires et 67% des volumes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Taux de change euros / TRY	2,00	2,16
Chiffre d'affaires	8 016	2 940
Résultat opérationnel	(172)	(1 475)
Résultat net	(68)	(1 207)
Effectif fin d'exercice	13	10

▪ Calibracrier – France

L'activité de la société est en recul de 2% en 2010 malgré une croissance des volumes de 43%. La mécanique (62% du chiffre d'affaires) voit son prix de vente moyen perdre 29% sur l'exercice.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	6 286	6 431
Résultat opérationnel	(26)	(455)
Résultat net	(50)	(348)
Effectif fin d'exercice	35	38

1.4.5. Autres sociétés

▪ Noxon – Pays-Bas

En 2010, Noxon a intégré les activités tubes et fittings de Cotubel, dont le chiffre d'affaires s'élève à 7,6 millions d'euros. Hors transfert d'activité, le chiffre d'affaires progresse de 33% en 2010 et le taux de marge brute de 8 points permettant à la société de réduire sensiblement sa perte par rapport à l'exercice 2009.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	39 689	24 344
Résultat opérationnel	(2 563)	(4 671)
Résultat net	(2 102)	(3 555)
Effectif fin d'exercice	88	83

▪ CL Staal – Pays-Bas

CL Staal a enregistré en 2010 une hausse de son chiffre d'affaires de 32%. L'inox, principale activité de la société avec 40% des volumes vendus, voit son prix moyen de vente augmenter de 28% sur l'exercice. L'abrasion et la mécanique enregistrent également des volumes de vente en hausse de respectivement 29% et 42%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	8 964	6 781
Résultat opérationnel	16	(565)
Résultat net	2	(402)
Effectif fin d'exercice	13	14

▪ IMS Belgium – Belgique

En 2010, IMS Belgium est impactée par les éléments non récurrents suivants :

- transfert de l'activité Cotubel à Noxon (-7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010) ;
- vente de stocks à Noxon (+2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010).

Neutralisé de ces éléments non récurrents, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 16%.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	36 950	38 886
Résultat opérationnel	(656)	(5 589)
Résultat net	(431)	(2 857)
Effectif fin d'exercice	35	72

1.5. Informations sociales

1.5.1. Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif du groupe est de 2 303 collaborateurs (en équivalents temps plein) contre 2 435 au 31 décembre 2009 (effectifs du groupe JACQUET Metals inclus).

L'effectif comprend l'ensemble des salariés liés par un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, travaillant à temps plein ou à temps partiel, incluant les apprentis et contrats de qualification, ainsi que les personnes en longue maladie ou en congé parental.

	2010	2009*
Nbre de collaborateurs à la clôture	2 380	2 512
Equivalents temps plein à la clôture	2 303	2 435
dont France	596	643
dont Etranger	1 707	1 792
Equivalents temps plein de la période	2 363	2 491
dont France	611	661
dont Etranger	1 752	1830

*Effectif du groupe Jacquet Metals inclus

Equivalents temps plein par fonctions

	Au 31 décembre	Sur 2010
Ventes	797	821
Parc	917	930
Fonctions support administration	432	447
Stocks et achats	113	118
Transports	44	47
Total IMS	2 303	2 363

1.5.2. Temps de travail

Le groupe applique la durée légale locale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

1.6. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Cette analyse couvre les champs stratégiques attachés aux processus opérationnels du groupe, à son environnement économique et à ses fonctions supports.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- les opérations : suivi de la stratégie, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle dans un contexte de décentralisation des décisions opérationnelles au sein du groupe ;
- les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe.

1.6.1. Risques liés aux activités du groupe

1.6.1.1. Risques liés au système d'information

Afin d'offrir un service optimal à ses clients, le groupe travaille constamment à l'amélioration de ses outils informatiques d'aide à la gestion et d'analyse de performance notamment car l'organisation de la production des aciers spéciaux ne permet pas au groupe de travailler en flux tendus : le groupe doit anticiper et prévoir ses approvisionnements de façon à répondre aux attentes de livraison rapide de ses clients. Les délais d'approvisionnement sont de plusieurs mois tandis que les exigences de livraison de ses clients sont en général de quelques jours. La réactivité aux demandes des clients implique de passer des commandes en quantités importantes, puis de stocker et de distribuer aux clients ensuite en quantités unitaires plus réduites (quelques centaines de kilogrammes selon la ligne de produits concernée), parfois après avoir effectué certaines opérations de transformation sur ces produits. En outre, si les achats portent pour un fournisseur donné sur quelques centaines de références, les produits livrés par l'ensemble des filiales du groupe recouvrent plusieurs dizaines de milliers de références. Ainsi, le groupe doit à tout instant être en mesure de connaître précisément l'état de son stock, de le localiser et d'anticiper la demande. Ceci est d'autant plus important que le délai de livraison des fournisseurs est compris entre deux et six mois tandis que le groupe livre ses produits à ses clients souvent en 48 heures.

IMS sécurise son architecture informatique contre tout risque de panne ou de sinistre important au moyen de plusieurs salles informatiques. Chaque matériel existe dans deux salles distinctes reliées entre elles, ce qui permet de dupliquer les données en permanence sur les deux sites en temps réel. Les salles de production sont hébergées dans des « data center » qui offrent un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

Les données sont répliquées automatiquement en temps réel. Le groupe dispose ainsi en permanence des données identiques sur les deux sites.

1.6.1.2. Risques d'approvisionnement

La nature même de l'activité d'IMS lui permet de ne dépendre d'aucun contrat d'approvisionnement particulier. Cette orientation se traduit par une politique d'achat diversifiée, et un processus de sélection rigoureux des fournisseurs, qui veille notamment à éviter une situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs.

1.6.1.3. Risques distributeurs

Les ventes à des distributeurs de second rang ou à des intermédiaires peuvent rendre difficile le suivi des destinations finales des produits livrés.

La livraison de certains produits à destination de pays soumis à la réglementation relative au contrôle des exportations fait l'objet d'un renforcement des procédures au sein du groupe. A cet effet, les directions des filiales ont été sensibilisées au respect de leurs obligations de contrôle vis-à-vis de leurs prestataires en charge des opérations de douane et de transit.

1.6.1.4. Risques d'accidents du travail

Le groupe estime respecter dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales ; toutefois, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui sont en outre coûteux et qui pourraient notamment réduire la productivité du groupe. Compte tenu de l'activité des sociétés du groupe et de la manutention de charges lourdes qu'elle implique, les accidents du travail pouvant notamment résulter d'erreurs de manipulations, peuvent être d'une relative gravité.

1.6.2. Risques de marchés

1.6.2.1. Risques pays

Le groupe réalise plus de 96% de ses ventes en Europe et il est principalement installé dans des pays membres de l'Union Européenne ou considérés comme politiquement très stables. Le risque pays est donc considéré comme faible.

1.6.2.2. Risques d'élasticité des prix d'achat

Les coûts d'approvisionnement du groupe dépendent du cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux.

Le taux de marge brute du groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- évolution du mix des activités (poids relatif des lignes de produits dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de marge entre elles) ;
- niveau des prix en valeur absolue ;
- effet de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

A ce titre, la politique du groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et a un effet sur la marge brute.

42

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome...) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

1.6.2.3. Risques d'évolution des cours des métaux

Le groupe ne recourt de façon structurelle à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix délibéré de gestion, le groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace sur le plan économique. Les coûts liés à la mise en œuvre de cette politique pourraient être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. A ce jour, ce choix se traduit forcément par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

1.6.2.4. Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de l'implantation géographique du groupe. L'exposition du groupe aux risques de change concerne donc principalement les filiales anglaises, suédoises, suisse, polonaises, américaines et chinoise pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoise s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

IMS S.A est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. L'analyse des risques de change est exposée dans la partie 3. de l'annexe aux comptes consolidés 2010.

1.6.2.5. Risques de taux

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des SICAV monétaires présentant un risque très limité.

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du groupe, partiellement couverte par des instruments de couverture.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie 3. de l'annexe aux comptes consolidés 2010.

1.6.2.6. Risques de liquidité

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants. Le caractère non applicable de ces clauses au 31 décembre 2010 est exposé dans la partie 5. de l'annexe aux comptes consolidés 2010.

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la partie 3. de l'annexe aux comptes consolidés 2010.

1.6.2.7. Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Le groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

Il est également précisé que le groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie 3. de l'annexe aux comptes consolidés 2010.

1.6.2.8. Risques actions

La société IMS S.A, hormis ses actions propres, ne détient aucun portefeuille d'actions.

La société détient, au 31 décembre 2010, 460 354 actions propres non affectées pour un montant net dans les comptes annuels de 6 millions d'euros.

Une baisse du cours de l'action IMS de 10% entraînerait une dégradation du résultat financier d'IMS SA de 0,6 million d'euros. La variation du cours de l'action IMS serait cependant sans impact sur le résultat consolidé du groupe et les capitaux propres consolidés du groupe, les actions auto-détenues étant annulées des capitaux propres consolidés et les impacts éventuels de résultat étant neutralisés.

1.6.3. Risques juridiques

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

A la connaissance de ses dirigeants, le groupe n'est pas exposé à des risques significatifs qui résulteraient de dispositions fiscales ou sociales particulières, ou de réglementations particulières.

1.6.4. Brevets

La société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

1.6.5. Sous-traitance

Il n'y a pas de situation de dépendance envers la sous-traitance.

1.6.6. Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale du groupe IMS dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance localement souscrites et couvrant l'ensemble des risques potentiels. Le groupe est ainsi assuré pour les dommages aux biens, la flotte automobile, le vol de fonds, de micro-ordinateurs, etc.

44

En matière de responsabilité civile, le groupe a souscrit une police Master, déclinée auprès de la majorité des filiales par l'intermédiaire d'une police locale. La police couvre la responsabilité civile de la société tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers :

- dans le cadre de l'exploitation pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police ;
- après la livraison des produits pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre et par an, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police.

La société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le groupe pourrait être confronté.

1.6.7. Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de distributeur et de son activité de transformation avant livraison, IMS n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. IMS n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité, ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par les sociétés du groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques, venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le groupe ou qu'il a exploités dans le passé, la responsabilité du groupe pourrait être recherchée.

A ce jour, IMS n'a pas été informé de contraintes environnementales susceptibles d'influencer l'utilisation faite par le groupe de ses immobilisations corporelles.

RAPPORT DE GESTION - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE MERE IMS S.A.

La société IMS International Metal Service S.A détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du groupe et a pour principales missions :

- la définition de la stratégie et le pilotage du développement du groupe ;
- le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les investisseurs ;
- la maintenance et le développement des systèmes d'information communs ;
- le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat
- la communication.

La fusion-absorption entre JACQUET Metals et IMS a été annoncée publiquement le 10 mars 2010 et est devenue définitive le 20 juillet 2010. Les comptes présentés pour 2009 correspondent aux états financiers historiques d'IMS S.A. Les comptes présentés pour 2010 correspondent aux états financiers du nouvel ensemble fusionné au 1^{er} janvier 2010 et sont donc constitués des sociétés JACQUET Metals S.A (société absorbée) et d'IMS S.A (société absorbante).

Les comptes d'IMS S.A, arrêtés au 31 décembre 2010, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

2.1.1. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	15 398	9 856
Résultat d'exploitation	(13 756)	(5 285)
Résultat financier	30597	19 578
Résultat exceptionnel	(9 329)	(171)
Résultat net	9 285	15 176

Le chiffre d'affaires d'IMS S.A s'établit à 15,4 millions d'euros en 2010. Il est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des management fees et des frais informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est directement liée à l'activité du groupe.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'établit à -13,8 millions d'euros après prise en compte d'éléments non récurrents à hauteur de 14,6 millions d'euros correspondant principalement à :

- 3,8 millions d'euros d'honoraires liés à la fusion et à la réorganisation ;
- 4,3 millions d'euros de frais bancaires liés au refinancement de 160 millions d'euros mis en place en septembre 2010 ;
- 6,3 millions d'euros d'autres coûts non récurrents correspondant notamment à la réorganisation opérationnelle (indemnités de départ des membres du Directoire, plans sociaux, rupture anticipée de baux et de contrats de prestations de service...).

Le résultat financier s'établit à 30,6 millions d'euros contre 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 et s'explique comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Dividendes reçus des filiales	70 772	21 463
Revenu des placements	1 425	1 028
Reprises de provisions ⁽²⁾	21 935	712
Autres	3 599	4 307
Produits financiers	97 731	27 510
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	8 871	6 811
Dotations aux provisions ⁽²⁾	56 910	260
Autres	1 353	862
Charges financières	67 134	7 933
Résultat financier	30 597	19 577

(1) Y compris intérêts sur contrats de couverture de taux

(2) Cf. analyse des actifs financiers au paragraphe 2.1.2

La perte exceptionnelle de 9,3 millions d'euros dégagée en 2010 résulte essentiellement de la moins-value de cession des titres IMS détenus par JACQUET Metals à JSA.

2.1.2. Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers	265 361	222 824
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 051	2 925
Trésorerie et équivalents	17 808	20 532
Autres actifs	76 171	54 622
Total actif	361 391	300 903
Capitaux propres	192 752	144 565
Endettement	152 817	146 701
Autres passifs	15 822	9 637
Total passif	361 391	300 903

- Les actifs financiers en valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Titres de participation	200 382	211 015
Créances rattachées à des participations	57 504	11 707
Autres immobilisations financières	7 474	102
Total actifs financiers	265 361	222 824

La valeur brute des titres de participation s'élève à 256 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 211 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les principales variations sont :

- 81,8 millions d'euros d'impact lié à la fusion entre JACQUET Metals S.A et IMS S.A, dont 23,6 millions d'euros d'apport des titres des filiales de JACQUET Metals S.A et 58,2 millions d'euros d'apport de la participation de 23,17% d'IMS S.A détenue par JACQUET Metals S.A avant la fusion ;
- 24,8 millions d'euros d'augmentations de participation résultant principalement de l'augmentation de capital d'IMS SpA à hauteur de 20 millions d'euros ;
- de la cession de 58,2 millions d'euros des titres IMS initialement détenus par JACQUET Metals S.A, suite à l'absorption de JACQUET Metals par IMS S.A.

Les provisions pour dépréciations de titres de participation s'élèvent à 55,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 et résultent principalement :

- de l'apport des dépréciations de titres sur les filiales JACQUET suite à la fusion avec IMS S.A pour 20,6 millions d'euros ;
- des dotations constatées en 2010 pour 56,7 millions d'euros. Ces dotations concernent essentiellement les titres IMS Belgium et Intramet pour un total de 40,9 millions d'euros. Ces dépréciations résultent des projections des flux de trésorerie réalisées au 31 décembre 2010 ainsi que d'opérations exceptionnelles telles que la distribution de dividendes prélevées sur les réserves ;
- des diminutions de 21,7 millions d'euros dont 18,2 millions d'euros de reprise de provision pour dépréciation des titres IMS S.A détenus par JACQUET Metals S.A au 31 décembre 2009 suite à la fusion.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 57,5 millions d'euros et correspondent à des avances long terme. Leur variation résulte essentiellement de 38,4 millions d'euros d'effet périmètre lié à la fusion de JACQUET Metals avec IMS.

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées des actions propres détenues par IMS S.A.

- A la clôture de l'exercice 2010, les échéances de règlement des clients et fournisseurs se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Poste du bilan	Total bilan au 31 décembre	Dont écritures de clôture*	Solde des créances et dettes	Non échu	Echéance < 30 jours	Echéance entre 30 et 60 jours	Echéance entre 60 et 90 jours	Echéance > 90 jours
2010	Créances clients	7 913	107	7 806	3 773	2 365	1 400	(39)	306
	Dettes fournisseurs	4 153	3 063	1 090	900	52	14	14	111

* Factures à établir et factures non parvenues

- Un financement de 160 millions d'euros a été mis en place par IMS S.A. au cours du mois de septembre 2010. Il permet de rallonger la maturité des crédits du groupe et de restaurer sa flexibilité financière pour les années à venir. Il se compose d'un prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros à échéance fin 2012 et d'un crédit renouvelable revolving de 50 millions d'euros à échéance fin 2013. Au 31 décembre 2010, le crédit renouvelable revolving est utilisé à hauteur de 14 millions d'euros.

2.2. Evolution des participations

Comme décrit au paragraphe 1.1 des informations sur le groupe du rapport de gestion (« Faits marquants »), au cours de second semestre 2010, le groupe a été organisé autour de quatre marques correspondant aux quatre marchés sur lesquels IMS évolue :

- JACQUET : distribution des tôles épaisses « Quarto » en aciers inoxydables ;
- Stappert : distribution des barres inox ;
- Abraservice : distribution des aciers d'abrasion ;
- IMS group : distribution des aciers pour la mécanique.

Cette nouvelle organisation par marques / lignes de produits est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.

Chaque sous-groupe a, à sa tête, une société :

- JACQUET Holding SARL, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Stappert GmbH, Allemagne (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Abraservice Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- IMS group Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A).

Dans le cadre de cette réorganisation, les opérations suivantes ont été réalisées :

- scission d'IMS France, détenue à 100% par IMS S.A, en trois sociétés : IMS France, Abraservice France et TRD Inox ;
- scission partielle d'Aceros IMS Int en deux sociétés : Abraservice Iberica (à qui elle a apporté son activité abrasion) et Aceros IMS ;
- apport de l'activité abrasion d'IMS SpA à sa filiale nouvellement créée, Abraservice Italia ;
- création des sociétés suivantes, dont l'activité a débuté en janvier 2011 :
 - Abraservice Deutschland, filiale d'Abraservice Holding ;
 - Intramet International, filiale d'IMS S.A ;
 - Abraservice Benelux, filiale d'Abraservice Holding ;
- cession des actifs de l'activité abrasion de Stappert à Abraservice Deutschland ;
- cession d'une partie des actifs d'IMS Belgium à Abraservice Benelux ;
- changement de dénomination sociale d'Intramet en Foncière Engis et de JWS en JACQUET Holding.

Les apports des filiales suivantes aux quatre holdings ont ensuite été réalisés fin 2010 :

- JACQUET Holding :
 - apport des titres des filiales à JACQUET Holding : JACQUET SAS, FFF Holding, JACQUET International, France Inox SAS, Jacpol Sp. Zoo, JSP, JACQUET Paris SAS, JACQUET Nova, JACQUET Sverige AB, Détail Inox, JACQUET Magyarorszag, Quarto Nordic AB, JACQUET Danmark ApS, JACQUET Jesenice, Quarto Europe, JACQUET Lyon, JACQUET Export ;
 - les titres des autres filiales JACQUET encore détenues par IMS S.A devraient être apportés à JACQUET Holding ;
- Abraservice Holding :
 - apport des titres ci-après à Abraservice Holding : Abraservice France, Abraservice Iberica et IMS UK (la société utilisant la marque « Abraservice » comme nom commercial) ;
 - cession à Abraservice Holding des titres Produr, filiale d'IMS France et Abraservice Italia, filiale d'IMS SpA ;
- IMS group Holding :
 - apport des titres Aceros IMS, IMS France SAS et IMS SpA ;
 - cession des titres IMS Ozel Celik par IMS SpA et des titres Calibracrier par IMS France ;
- IMS S.A :
 - cession des titres Euralliage détenus par IMS France à IMS S.A.

2.3. Capital social

Le capital social, inchangé de l'exercice 2006 à l'exercice 2009, s'élevait au 31 décembre 2009 à 27 527 740,73 euros répartis en 18 057 010 actions.

Le 20 juillet 2010, dans le cadre de la fusion entre IMS S.A et JACQUET Metals S.A, le capital social d'IMS S.A a été augmenté de 9 103 385,43 euros pour s'établir à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions IMS.

Compte tenu de la parité de fusion retenue de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals, le nombre d'actions IMS à créer s'élevait à 5 971 428 actions IMS, correspondant à une augmentation de capital d'IMS de 9 103 385,43 euros. La prime de fusion sur laquelle ont porté les droits des actionnaires anciens et nouveaux d'IMS s'est élevée à 31 990 887,57 euros, correspondant à la différence entre l'actif net apporté par JACQUET Metals au 31 décembre 2009 soit 41 094 273 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de 9 103 385,43 euros.

L'instauration statutaire d'un droit de vote double a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires d'IMS du 30 juin 2010. Par conséquent, les actionnaires de JACQUET Metals détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient toujours de droits de vote double après la fusion.

2.4. Evolution et perspectives d'avenir

La société continuera à piloter la stratégie du groupe et à gérer ses participations dans ses différentes filiales.

2.5. Programme de rachat d'actions par la société de ses propres actions et actions propres détenues (informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al2 du Code de commerce)

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a autorisé, dans sa vingt-et-unième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler ;
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son groupe ;
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat est de 15 euros par action ;
- le montant maximum d'actions à acquérir ne pourra, sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2010, excéder 27 085 515 euros (correspondant à un nombre maximal de 1 805 701 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) et porté, après réalisation de la fusion, à 36 042 645 euros (correspondant à un nombre maximal de 2 402 843 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) ;
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 30 juin 2010.

Faisant usage de cette autorisation, le nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010 s'élève ainsi à 545 712 actions représentant 2,27% du capital pour une valeur de 7 millions d'euros :

- 2 400 actions propres sont affectées au plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée générale de JACQUET Metals S.A du 13 juin 2008, par les Conseils d'administration de JACQUET Metals S.A, du 23 juin 2009 et du 24 février 2010. Ces actions sont comptabilisées en « titres de placement » pour une valeur nette comptable de 21 milliers d'euros ;
- 460 354 actions propres ne sont pas affectées au 31 décembre 2010 et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 6 millions d'euros ;
- 82 958 actions propres sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 1 million d'euros.

La méthode de valorisation de l'engagement de la société lié au plan d'attribution gratuite d'actions est exposée dans la note 2.7 ci-après.

La société n'a pas émis d'obligations convertibles, ni d'actions avec option de souscription.

2.6. Attribution gratuite d'actions (informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Un outil de rémunération complémentaire a été mis en place en 2008 au sein de la société JACQUET Metals S.A par le biais d'Attributions Gratuites d'Actions (« AGA »). Cet outil est toujours en vigueur au 31 décembre 2010. L'ensemble des outils de rémunération complémentaire mis en place au sein de la société IMS S.A a pris fin en 2010.

2.6.1. Descriptif plan d'AGA – JACQUET Metals S.A

La huitième résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2008 autorise le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 1% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution du Conseil.

Le Conseil d'administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a adopté le 13 juin 2008 un plan d'attribution d'actions régissant l'attribution gratuite d'actions de la société aux bénéficiaires déterminés par le Conseil.

Les AGA sont assorties :

a) d'une période d'acquisition

La durée de la période d'acquisition a été fixée à deux ans à compter de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

En conséquence, les bénéficiaires deviendront définitivement actionnaires de la société à l'expiration de la dite période d'acquisition, sous réserve du respect des conditions et critères d'attribution ci-après.

b) d'une condition de présence :

L'attribution définitive des actions impose pour chaque bénéficiaire de conserver sa situation de salarié et/ou de dirigeant mandataire social de la société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 dudit Code, de façon ininterrompue jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En conséquence, la rupture du contrat de travail et/ou la cessation de leurs fonctions de mandataires sociaux pendant la période d'acquisition, pour quelque cause que se soit, entraîne la perte pour le bénéficiaire du droit à l'Attribution Gratuite d'Actions objet du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 alinéa 2, du Code de commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

c) d'une obligation de conservation :

La durée de la période de conservation a été fixée à deux ans à compter de la date d'attribution effective des actions.

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, par les héritiers de ce dernier, ou en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Pendant toute la période de conservation, les bénéficiaires s'engageront à maintenir les actions attribuées au nominatif avec mention de l'indisponibilité de leurs actions dans la convention de tenue de compte.

En application des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions qui exercent une fonction de Président du Conseil d'administration, de Directeur général ou de Directeur général délégué de la société sont tenus de conserver au nominatif cinq pour cent (5%) des actions issues de l'attribution gratuite d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

2.6.2. AGA décidées en 2010

Le Conseil d'administration a décidé le 24 février 2010 de procéder à l'attribution gratuite de 350 actions de la société JACQUET Metals S.A représentant 1 000 actions de la société IMS S.A après fusion. Cette attribution gratuite d'actions ne concerne pas les mandataires sociaux et les administrateurs.

Au 31 décembre 2010, les mandataires sociaux et les administrateurs ne bénéficient d'aucune action gratuite en attente d'attribution définitive (période d'acquisition).

2.7. Valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions

Au 31 décembre 2010, l'engagement de la société lié aux actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée générale de JACQUET Metals S.A du 13 juin 2008 est évalué à 21 milliers d'euros. Cet engagement est calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'achat et de la probabilité d'attribution des actions constatée à la date de clôture. Cet engagement est matérialisé par une provision de 14 milliers d'euros, après amortissement sur une durée de 2 ans à partir de la date d'attribution des actions, constatée en « charges de personnel ».

2.8. Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, IMS S.A a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2010, 82 958 actions IMS figuraient dans le compte de liquidité pour une valeur nette comptable de 1 million d'euros.

51

2.9. Identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux

Cette information est donnée au paragraphe 1.1 des informations sur le groupe du rapport de gestion (« Faits marquants / Actionnariat »).

2.10. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

(en euros)	2010	2009	2008
Dividende net par action	n.d (*)	-	-
Taux de distribution	n.d (*)	-	-

* non disponible : décision de l'Assemblée Générale non connue au jour de l'établissement du présent document.

2.11. Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers d'IMS S.A par chacun des membres du Conseil d'administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile.

Le 20 juillet 2010, JSA, personne morale liée à M. Eric Jacquet, Président du Conseil d'administration, a acquis hors marché 4 183 342 actions pour un prix unitaire de 11,87 euros soit un prix d'acquisition de 49 656 270 euros.

A la connaissance de la société, aucune autre opération visée par l'article L. 621-18-2 n'a été réalisée sur la période.

2.12. Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société

Néant.

2.13. Rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé de modifier le régime d'administration et de gestion de la société à Directoire et Conseil de surveillance en régime à Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet le 20 juillet 2010, jour de la réalisation de la fusion.

2.13.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

2.13.1.1. Synthèse des rémunérations attribuées - Gouvernance à Directoire et Conseil de surveillance (jusqu'au 20 juillet 2010)

Du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, les dirigeants mandataires sociaux étaient M. Jean-Yves Bouffault en sa qualité de Président du Directoire, Messieurs Pierre-Yves Le Daéron et Philippe Brun en tant que membres du Directoire.

Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire

<i>Montants bruts (en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 008	456
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	405
Total	1 008	861

dont :

<i>Montants bruts (en milliers d'euros)</i>	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	226	226	450	413
Rémunération variable	-	-	-	100
Rémunération exceptionnelle	779	779	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3	3	6	5
Total	1 008	1 008	456	518

Pierre-Yves Le Daëron, Membre du Directoire

Montants bruts (en milliers d'euros)	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	468	184
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	73
Total	468	257

dont :

Montants bruts (en milliers d'euros)	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	83	83	181	181
Rémunération variable	-	-	-	67
Rémunération exceptionnelle	384	384	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	1	1	3	3
Total	468	468	184	251

Philippe Brun, Membre du Directoire

Montants bruts (en milliers d'euros)	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	636	193
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	58
Total	636	251

dont :

Montants bruts (en milliers d'euros)	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	158	158	189	189
Rémunération variable	-	-	-	67
Rémunération exceptionnelle	475	475	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3	3	4	4
Total	636	636	193	259

Les avantages en nature mentionnés correspondent à des véhicules de société.

Les rémunérations exceptionnelles correspondent à des indemnités de départ versées en 2010.

M. Thierry Philippe, membre du Directoire du 30 juin 2010 au 20 juillet 2010, n'a perçu aucune rémunération au titre de ce mandat. La rémunération perçue par M. Eric Jacquet, membre du Directoire du 30 juin 2010 au 20 juillet 2010, est présentée au paragraphe 2.13.1.2. ci-après.

2.13.1.2. Synthèse des rémunérations attribuées – Gouvernance à Conseil d'administration (à partir du 20 juillet 2010)

Depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont M. Eric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et M. Philippe Goczol en sa qualité de Directeur général délégué. Les rémunérations mentionnées ci-après le sont au titre de la totalité des exercices 2009 et 2010.

Eric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

<i>Montants bruts (en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	391	180
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	391	180

dont :

<i>Montants bruts (en milliers d'euros)</i>	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	382	382	175	175
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	9	3	5	5
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	391	385	180	180

54

Philippe Goczol, Directeur général délégué

<i>Montants bruts en milliers d'euros</i>	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	193	162
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	193	162

dont :

<i>Montants bruts (en milliers d'euros)</i>	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	143	143	120	120
Rémunération variable	47	66	37	37
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	3	3	5	5
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	193	212	162	162

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du groupe connus.

2.13.1.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.13.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.13.1.5. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant.

2.13.1.6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.13.1.7. Actions gratuites

Le 13 juin 2008, le Conseil d'administration a attribué 2 100 actions gratuites à M. Eric Jacquet et 1 350 actions gratuites à M. Philippe Goczol. L'attribution de ces actions est devenue définitive le 13 juin 2010. Les bénéficiaires doivent conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions qui exercent une fonction de Président du Conseil d'administration, de Directeur général ou de Directeur général délégué de la société sont tenus de conserver au nominatif cinq pour cent (5%) des actions issues de l'attribution gratuite d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Sur la base du cours au 14 juin 2010 de 28,36 euros, la valorisation des actions attribuées s'élève à 60 milliers d'euros pour M. Eric Jacquet et à 38 milliers d'euros pour M. Philippe Goczol.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'administration du 13 juin 2008 sont reprises ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

2.13.1.8. Autres informations

Seul M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat dont l'ensemble des conditions de performance, lesquelles sont cumulatives, sont reprises au paragraphe 2.13.1.9. ci-après.

Les actifs appartenant directement ou indirectement à M. Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du groupe se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Sites	Loyers 2010 HT	Loyers 2009 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69) Villepinte (93)	388 114	377 114	IMS S.A IMS S.A
SCI Migennes	Migennes (89)	203	203	IMS S.A
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix (73)	120	120	DETAIL INOX

2.13.1.9. Indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de M. Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que M. Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la société, dont les conditions de versement et le montant sont fixés de la manière suivante :

Cas d'attribution de l'indemnité :

M. Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- Décision du Conseil d'administration de révoquer M. Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur général délégué ;
- Décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur général délégué de M. Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par M. Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de M. Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance :

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2010, date de prise de fonctions de M. Philippe Goczol
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne brute fixe et variable (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule ($VTE = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du groupe}$) où :
 - (1) la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
 - (2) l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
 - Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3.
 - Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond au 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

2.13.1.10. Assurance chômage mandataire social

Le Conseil d'administration a décidé que M. Philippe Goczol, bénéficiera d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'évènement couvert par la garantie.

2.13.1.11. Engagement de non concurrence

Le Conseil d'administration a autorisé la conclusion avec M. Philippe Goczol, Directeur général délégué, d'un engagement de non concurrence limitée à une durée d'un an suivant la cessation des fonctions du Directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à :

- la Rémunération Mensualisée (ci-après « RM ») x 0,5 dans l'hypothèse où la cessation des fonctions résulte d'une démission du Directeur général délégué ;
- la Rémunération Mensualisée (ci-après « RM ») x 0,6 dans tous les autres cas.

Etant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par M. Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de M. Philippe Goczol.

La société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non concurrence et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

2.13.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

2.13.2.1. Gouvernance à Directoire et Conseil de surveillance (jusqu'au 20 juillet 2010)

Du 1^{er} janvier 2009 au 16 juin 2009, le Conseil de surveillance (mandataires sociaux non dirigeants) était composé des 6 membres suivants :

- M. Sidney Cabessa
- M. Yvon Jacob
- M. Jean-Paul Béchat
- M. Serge Blanchard
- M. Edmond Pachura
- M. Geoffroy Roux de Bézieux

M. Eric Jacquet, JACQUET Metals (représentée par M. Philippe Goczol) et JSA (représentée par M. Jean Jacquet) ont été nommés au Conseil de surveillance le 16 juin 2009 et ont démissionné le 3 février 2010. Du 3 février 2010 au 20 juillet 2010, le Conseil de surveillance était à nouveau composé des 6 membres mentionnés ci-dessus.

Synthèse des rémunérations versées au Conseil de surveillance :

Montants bruts (en milliers d'euros)	2010		2009	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Sidney Cabessa	15	-	14	-
Yvon Jacob	22	12	21	24
Jean-Paul Béchat	15	-	-	-
Serge Blanchard	15	-	-	-
Edmond Pachura	16	-	-	-
Geoffroy Roux de Bézieux	14	-	-	-
Eric Jacquet	-	-	-	-
JACQUET Metals	-	-	-	-
JSA	-	-	-	-
Total	97	12	35	24

2.13.2.2. Gouvernance à Conseil d'administration (à partir 20 juillet 2010)

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2010 a nommé en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- Jean Jacquet,
- Jean-François Clément,
- Henri-Jacques Nougéin,
- Xavier Gailly,
- Jacques Leconte,
- Yvon Jacob,
- JSA, société de droit belge,
- CCAN, société de droit espagnol.

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs d'IMS S.A au cours de l'exercice 2010. Les rémunérations dues au titre de cette période et versées au Conseil d'administration en 2011 sont les suivantes :

Montants bruts (en milliers d'euros)	2010	
	Jetons de présence	Autres rémunérations
Jean Jacquet	13	-
Jean-François Clément	9	-
Henri-Jacques Nougéin	8	-
Xavier Gailly	9	-
Jacques Leconte	9	-
Yvon Jacob	2	-
JSA	6	-
CCAN	5	-
Total	59	-

Le 25 février 2011, M. Yvon Jacob a démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

2.14. Informations sociales

L'effectif d'IMS S.A est composé de 30 cadres au 31 décembre 2010. Sur la période, 13 collaborateurs ont intégré la société, dont 11 transferts de JACQUET Metals suite à la fusion, et 18 collaborateurs sont sortis des effectifs.

2.15. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé de modifier le régime d'administration et de gestion de la société à Directoire et Conseil de surveillance en régime à Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet le 20 juillet 2010, jour de la réalisation de la fusion.

2.15.1. Directoire (du 1^{er} janvier 2010 au 20 juillet 2010)

	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues *	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
Jean-Yves Bouffault	Président du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	21/04/2005	30/06/2010	435 743	Président du Directoire de Financière Mistral jusqu'en 2006 Président de Mistral Investors jusqu'en 2006 ExecutiveVice-President de Manitowoc (USA) jusqu'en 2004 Administrateur de Thermador Holding (Fr)
Pierre-Yves Le Daéron	Membre du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 92733 Nanterre	21/04/2005	30/06/2010	47 707	Membre du Directoire de Financière Mistral jusqu'en 2006 Gérant de la SARL Les Éditions Tous Azimuts Gérant de Liftlux Potain GmbH jusqu'en 2004
Philippe Brun	Membre du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	30/06/2006	30/06/2010	15 250	Administrateur de Boiron Inc. jusqu'en 2006 Administrateur de Boiron Borneman jusqu'en 2006

*sur la base du document de référence 2009

Du 30 juin 2010 au 20 juillet 2010, M. Eric Jacquet et M. Thierry Philippe ont été nommés respectivement Président du Directoire et Membre du Directoire pour la période de transition entre les deux régimes de gouvernance.

	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
Eric Jacquet	Président du Directoire	Rue Michel JACQUET BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	30/06/2010	20/07/2010	7 010	Les mandats de M. JACQUET sont détaillés dans le tableau ci-après en partie 2.15.2.
Thierry Philippe	Membre du Directoire	Rue Michel JACQUET BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	30/06/2010	20/07/2010	3	Néant

2.15.2. Conseil de surveillance (du 1^{er} janvier 2010 au 20 juillet 2010)

1/2	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues *	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
Sidney Cabessa	Membre du Conseil de surveillance	CIC FINANCE 4 rue Gaillon 75002 Paris	21/04/2005, renouvelé le 16/06/2009	20/07/2010	250	Président du Conseil d'administration de CIC Finance et de CIC Investissement (Groupe CM-CIC) Président du Conseil de surveillance de CIC LBO Président du Conseil Partners (Groupe CM-CIC) Vice-président du Conseil de surveillance de CM-CIC Capital Prive (Groupe CM-CIC) Président de CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace (Groupe CM-CIC) Administrateur de Nature et Découvertes Représentant permanent de CIC au Conseil de surveillance de CIC Banque de Vizille Représentant permanent de CIC au Conseil d'administration de CM-CIC Securities Représentant permanent de CIC Investissement au Conseil d'administration de HRA Pharma et de Media Participations Représentant permanent de CIC Finance au Conseil d'administration de IPO Représentant permanent d'EFSA au Conseil d'administration de BSD-CIN Représentant permanent de CIC Finance au Comité de surveillance de Foncière Sagesse Retraite SAS Administrateur d'Investor jusqu'en 2009
Yvon Jacob	Président du Conseil de surveillance	Bercy International 14 place des vins de France 75572 Paris Cedex 12	14/12/2006, renouvelé le 16/06/2009	20/07/2010	93 784	Président du Conseil de surveillance de Legris Industries jusqu'en 2008 Président d'honneur de Legris Industries depuis 2008 Président-directeur général de la Compagnie du Bocage SA
Eric Jacquet	Vice-président du Conseil de surveillance	Rue Michel JACQUET BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	16/06/2009	03/02/2010	7 010	Président-directeur général et administrateur de JACQUET Metals jusqu'en 2010 Administrateur délégué de JSA Gérant de la SCI DU CANAL Gérant de la SCI LA FABRIQUE Gérant de la SCI ROGNA BOUE Gérant de la SCI QUEDE Gérant de la SCI DE MIGENNES Gérant de JERIC S.A.R.L Gérant de la SCI DE BOURGOGNE Gérant de JACQUET Bâtiments E.U.R.L Gérant de la SCI DES BROTTES Gérant de la SCI DE MANTENAY Gérant de la SCI CITE 44 Président de 3F SAS jusqu'en 2006
JACQUET Metals	Société représentée par Philippe Goczol	Rue Michel JACQUET BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	16/06/2009	03/02/2010	4 183 342	Mandats de M. Goczol à titre personnel : Directeur général délégué et administrateur de JACQUET Metals jusqu'en 2010 Co-gérant de la SCI des Acquits

*sur la base du document de référence 2009

RAPPORT FINANCIER 2010

RAPPORT DE GESTION - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE MERE IMS S.A

2/2	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues *	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
JSA	Société représentée par Jean Jacquet	85, rue de l'abbaye 4040 Herstal Belgique	16/06/2009	03/02/2010	1 802 659	Mandats de M.JACQUET à titre personnel : Président-directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) Président de Faience et Cristal de France
Jean-Paul Béchat	Membre du Conseil de surveillance	ARSCO	16/06/2009	20/07/2010	1 000	Administrateur d'Alstom Administrateur d'Atos Origin Administrateur de Sogepa Gérant d'ARSCO Président du Directoire de Safran jusqu'en 2007 Président-directeur général de Snecma jusqu'en 2005 Président du Directoire de Sagem jusqu'en 2005 Administrateur d'ADP de juillet jusqu'en 2005
Serge Blanchard	Membre du Conseil de surveillance	ESTIN & CO 43, avenue de Friedland 75008 Paris	16/06/2009	20/07/2010	50	Vice-président de la société Estin & Co
Edmond Pachura	Vice-président du Conseil de surveillance	FFDM 65, avenue Victor Hugo 75116 Paris	16/06/2009	20/07/2010	50	Président de la Fédération Française de la Distribution des Métaux Administrateur de France-Essor Administrateur d'Arcelor Mittal Italia SpA
Geoffroy Roux de Bézieux	Membre du Conseil de surveillance	OMER Telecom / Virgin Mobile 40, boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes	16/06/2009	20/07/2010	100	Président d'Omer Telecom Limited (Virgin mobile) Membre du Conseil de Surveillance de PSA Vice-président du Conseil de surveillance de seloger.com Administrateur de Parot SA Administrateur de Micromania (jusqu'en 2008), de Budget Telecom (jusqu'en 2007) et de Sporever (jusqu'en 2007)

*sur la base du document de référence 2009

Il est rappelé que M. Eric Jacquet, JACQUET Metals et JSA ont démissionné du Conseil de surveillance le 3 février 2010.

2.15.3. Conseil d'administration (du 20 juillet 2010 au 31 décembre 2010)

1/2	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
Eric Jacquet	Président du Conseil d'administration	IMS International Metal Service Rue Michel JACQUET BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	13 030	Président-Directeur général et administrateur de JACQUET Metals jusqu'en 2010 Administrateur délégué de JSA Gérant de la SCI DU CANAL Gérant de la SCI LA FABRIQUE Gérant de la SCI ROGNA BOUE Gérant de la SCI QUEDE Gérant de la SCI DE MIGENNES Gérant de JERIC S.A.R.L Gérant de la SCI DE BOURGOGNE Gérant de JACQUET Bâtiments E.U.R.L. Gérant de la SCI DES BROSSES Gérant de la SCI DE MANTENAY Gérant de la SCI CITE 44 Président de 3F SAS jusqu'en 2006
Jean Jacquet	Vice-président du Conseil d'administration	8 avenue Adrien Hébrard 75016 Paris	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	2 000	Président-directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) Président-directeur général de SOMERGIE Président de Faïence et Cristal de FRANCE
JSA	Société représentée par Philippe Goczol	85 rue de l'Abbaye, 4040 Herstal, Belgique	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	9 661 971	Mandat de M. Goczol à titre personnel : Directeur général délégué et administrateur de JACQUET Metals jusqu'en 2010 Co-gérant de la SCI des Acquits
Yvon Jacob	Administrateur	Bercy International 14 place des vins de France 75572 Paris Cedex 12	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	93 784	Président du Conseil de surveillance de Legris Industries jusqu'en 2008 Président d'honneur de Legris Industries depuis 2008 Président-directeur général de la Compagnie du Bocage SA

Le 25 février 2011, M. Yvon Jacob a démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

2/2	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
Jean-François Clément	Administrateur	83 rue Pierre Corneille 69003 Lyon	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	280	Administrateur de JACQUET Metals S.A. jusqu'en 2010 Administrateur de Cabinet d'Etudes Marc Merlin SA Gérant de la SCI du 83 rue Pierre Corneille Gérant de la SCI Créqui Tête d'or Gérant de la SCI La Mélisse Membre du Comité de surveillance de HCM SAS Vice Président d'Alptis Association Membre du Conseil de Surveillance d'Alptis Assurances SAS Co-gérant de CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon jusqu'en 2006 Gérant puis liquidateur de la SCI Les Fétoules jusqu'en 2005 Gérant puis liquidateur de la SCI La Réchasse jusqu'en 2005 Gérant de la SCI La Russule jusqu'en 2008 Membre et Président du Conseil de surveillance d'Alptis Assurances (SA à Directoire et Conseil de Surveillance) jusqu'en 2007
CCAN	Société représentée par Jorge Galera	Avenida de Carlos III, 8 31002, Pampelune, Espagne	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	1 263 118	Mandats de M. Galéra à titre de représentant de CCAN 2007 : Membre du Conseil d'administration d'Oesia Membre du Conseil d'administration du Groupe Ikusi Membre du Conseil d'administration de Docout Membre du conseil d'administration et Vice-président de Bodesa Membre du conseil d'administration et Vice-président d'Entradas-See-Tickets Mandats de M. Galéra à titre personnel : Membre du conseil d'administration du comité stratégique de Bruzon & Muller Membre du conseil d'administration du comité stratégique d'Arenas Entertainment
Henri-Jacques Nougéin	Administrateur	34 Rue Vaubecour 69002 Lyon	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	10	
Xavier Gailly	Administrateur	6 clos des Duges 6032 Mont sur Marchienne, Belgique	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	20	
Jacques Leconte	Administrateur	749, chemin des Bargeonniers 38410 Vaulnaveys le Haut	30/06/2010	Assemblée Générale 2012	20	Administrateur de JACQUET Metals S.A. jusqu'en 2010 Membre du comité stratégique de Thermocross SA Directeur du Centre d'affaires de Grenoble du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes jusqu'en 2008

2.16. Gouvernance mise en place le 20 juillet 2010

Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le règlement intérieur adopté par le Conseil du 20 juillet 2010.

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a nommé en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011 :

- Eric Jacquet,
- Jean Jacquet
- Jean-François Clément,
- Henri-Jacques Nougéin,
- Xavier Gailly,
- Jacques Leconte,
- Yvon Jacob,
- JSA, société de droit belge,
- CCAN, société de droit espagnol.

Le Conseil d'administration du 20 juillet 2010 a déterminé comme suit la liste des Administrateurs qui sont réputés indépendants :

- Jean Jacquet (étant rappelé qu'il n'existe aucun lien de parenté avec Eric Jacquet),
- Jean-François Clément,
- Henri-Jacques Nougéin,
- Xavier Gailly,
- Jacques Leconte,
- Yvon Jacob.

65

Le Conseil d'administration du 20 juillet 2010 a nommé :

- en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général : Eric Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur,
- en qualité de Vice-président : Jean Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur,
- en qualité de Directeur général délégué : Philippe Goczol, pour la durée pendant laquelle Eric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

Le 25 février 2011, M. Yvon Jacob a démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Conseil d'administration du 20 juillet 2010 a créé un Comité des nominations et des rémunérations. Ce Comité est composé des Administrateurs suivants, nommés pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Jean-François Clément, Président,
- Henri-Jacques Nougéin,
- Jean Jacquet.

Comité d'audit et des risques

Le Conseil d'administration du 20 juillet 2010 a créé un Comité d'audit et des risques. Ce Comité est composé des Administrateurs suivants, nommés pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Jean Jacquet, Président,
- Jacques Leconte,
- Xavier Gailly.

2.17. Affectation et répartition des résultats 2010

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

2.18. Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts

Le montant des charges s'élève à 28 378 euros pour l'exercice 2010 et l'impôt correspondant à 9 460 euros.

2.19. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le 28 février 2011, le groupe a cédé les activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage, acquise à IMS France par IMS S.A. en 2010.

2.20. Délégations octroyées par les Assemblées Générales

L'Assemblée générale de JACQUET Metals du 13 juin 2008 a octroyé au Conseil d'administration la délégation suivante :

Délégation	Échéance (à compter de l'Assemblée)	Montant maximal autorisé	Observations
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société	13/08/2011	1% du capital	Le Conseil d'administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a décidé les attributions gratuites d'actions suivantes : - Conseil d'administration du 13 juin 2008 : attribution gratuite de 4 750 actions. - Conseil d'administration du 23 juin 2009 : attribution gratuite de 600 actions. - Conseil d'administration du 24 février 2010 : attribution gratuite de 350 actions.

66

L'Assemblée générale d'IMS S.A du 16 juin 2009 a octroyé au Conseil de surveillance les délégations suivantes :

Délégation	Échéance (à compter de l'Assemblée)	Montant maximal autorisé	Observations
1. Autorisation à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la société	15/12/2011	10% du capital	
2. Délégation de compétence à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions	15/12/2011	10% du capital	
3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15/08/2011	8 000 000 euros	
4. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission d'actions (a) et de valeurs mobilières (b) donnant accès à des actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	15/08/2011	(a) 8 000 000 euros (b) 5 000 000 euros pour les titres de créance	
5. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	15/08/2011	10% du capital	
6. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières réservées aux salariés adhérant à un PEE	15/08/2011	2% du capital	

L'Assemblée générale de JACQUET Metals du 23 juin 2009 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes :

Délégation	Échéance (à compter de l'Assemblée)	Montant maximal autorisé	Observations
1. Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la société, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	23/08/2011	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 15 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 100 000 000 euros	
2. Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la société par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	23/08/2011	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 40 000 000 euros (en ce compris le montant nominal d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu l'autorisation mentionnée au 3.)	Montant nominal maximum des augmentations de capital autorisées : 20 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance autorisés : 140 000 000 euros
3. Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en fixant le prix d'émission	23/08/2011	10% du capital par période de mois.	12
4. Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription.	23/08/2011	3 000 000 euros	
5. Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.	23/08/2011	10% du capital.	
6. Délégation de compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital de la société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	23/08/2011	10 000 000 euros	

L'Assemblée générale d'IMS S.A du 30 juin 2010 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes :

Délégation	Échéance (à compter de l'Assemblée)	Montant maximal autorisé	Observations
1. Autorisation à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la société	31/12/2011	10% du montant du capital social. Montant maximum des fonds destinés à l'achat d'actions : 36 042 645 euros	Prix unitaire maximal de l'action : 15 euros
2. Délégation de compétence à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions	31/12/2011	10% du montant du capital social par période de 24 mois	
3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	31/08/2012	10 000 000 euros	
4. Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou des sociétés du Groupe de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	31/08/2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 3 100 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros	
5. Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	31/08/2012	15% de l'émission initiale.	Montant nominal maximum des augmentations de capital autorisées : 20 000 000 euros
6. Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	31/08/2012	10% du montant du capital social.	
7. Délégation de compétence à l'effet de procéder à des cessions d'actions ou à des augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise	31/08/2012	2% du montant du capital social.	

2.21. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	2008	2007	2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social	36 631	27 528	27 528	27 528	27 528
Nombre d'actions ordinaires existantes	24 028 438	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 398	9 856	13 350	12 958	10 313
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	45 107	14 581	19 087	15 425	11 467
Impôt sur les bénéfices **	(1 773)	(1 065)	(1 786)	(3 736)	(2 485)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	9 285	15 176	15 309	15 151	13 348
Résultat distribué (année de paiement)	n.d *	-	19 180	14 400	12 289
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,95	0,87	1,16	1,06	0,77
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,39	0,84	0,85	0,84	0,74
Dividende attribué à chaque action	n.d *	-	-	1,10	0,82
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	35	33	29	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 911	3 790	4 690	3 868	4 179
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	2 517	1 885	1 716	1 931	1 865

* non disponible : décision de l'Assemblée générale non connue au jour de l'établissement du présent document.

** En 2010, il s'agit de la créance de carry back.

2.22. Informations sur les filiales et participations

L'information sur les filiales et participations est donnée au paragraphe 4.2 de l'annexe aux comptes sociaux 2010 d'IMS S.A (« immobilisations financières »).

Eric Jacquet
Président du Conseil d'administration

3. COMPTES SOCIAUX 2010 - IMS S.A

La fusion-absorption entre JACQUET Metals et IMS a été annoncée publiquement le 10 mars 2010 et est devenue définitive le 20 juillet 2010. Les comptes présentés pour 2009 correspondent aux états financiers historiques d'IMS S.A. Les comptes présentés pour 2010 correspondent aux états financiers du nouvel ensemble fusionné au 1^{er} janvier 2010 et sont donc constitués des sociétés JACQUET Metals S.A (société absorbée) et d'IMS S.A (société absorbante).

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires	6.1	15 398	9 856
Reprises sur amortissements et provisions	6.3	873	1 364
Autres produits	6.2	1 221	2
Transferts de charges	6.3	1 030	(485)
Total produits d'exploitation		18 522	10 737
Achats et charges externes	6.4	16 998	7 385
Impôts, taxes et versements assimilés	6.4	648	496
Salaires et traitements	6.4	8 911	3 791
Charges sociales	6.4	2 517	1 885
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.4	2 964	2 222
Autres charges	6.4	241	243
Total charges d'exploitation		32 277	16 022
Résultat d'exploitation		(13 756)	(5 285)
Produits financiers	6.5	97 731	27 511
Charges financières	6.5	67 134	7 933
Résultat financier		30 597	19 578
Résultat courant avant impôts		16 841	14 293
Produits exceptionnels	6.6	50 205	404
Charges exceptionnelles	6.6	59 534	575
Résultat exceptionnel		(9 329)	(171)
Intéressement des salariés		-	11
Impôts sur les bénéfices	6.7	(1 773)	(1 065)
BENEFICE DE L'EXERCICE		9 285	15 176

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>Actif (en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010 Net	31.12.2009 Net
Immobilisations incorporelles	4.1	896	2 389
Immobilisations corporelles	4.1	1 155	536
Immobilisations financières	4.1, 4.2 et 4.6	265 361	222 824
Actif immobilisé		267 412	225 749
Avances et acomptes versés	4.3	-	31
Créances d'exploitation	4.3 et 4.6	7 714	-
Créances diverses	4.3 et 4.6	66 938	53 407
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4 et 5.2	17 808	20 532
Actif circulant		92 460	73 970
Comptes de régularisation	4.5	1 520	1 184
ACTIF		361 391	300 903

<i>Passif (en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Capitaux propres	5.1 et 5.3	192 752	144 565
Provisions pour risques et charges	5.4	4 330	5 046
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.5	125 919	109 686
Comptes courants bancaires et soldes créditeurs	4.4 et 5.5	417	77
Emprunts et dettes financières divers	5.5	26 481	36 938
Dettes financières		152 817	146 701
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.5	4 085	1 909
Dettes fiscales et sociales	5.5	4 341	1 855
Dettes d'exploitation		8 425	3 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.5	69	130
Dettes d'impôt sociétés	5.5	-	-
Autres dettes diverses	5.5	1 763	597
Dettes diverses		1 832	727
Total dettes		183 075	151 192
Comptes de régularisation	5.6	1 234	100
PASSIF		361 391	300 903

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la société ont été établis selon les normes, principes et méthodes du Code de commerce et du Plan comptable général ainsi que du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2010 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers implique que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation. La méthodologie suivie se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie sont issus de plans internes à 4 ans ;
- les passifs sociaux qui sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables,
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue,
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les actifs sont décomposés si leurs composants ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- Logiciels..... Linéaire – entre 1 an et 10 ans
- Terrains Non amortis
- Agencements, installations..... Linéaire – entre 3 ans et 10 ans
- Matériel de transport, de bureau, informatique et le mobilier..... Linéaire – entre 1 an et 10 ans

La société utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. La société IMS S.A exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

La société a choisi par ailleurs, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité (calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle) en l'absence de juste valeur estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable (définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en résultat opérationnel. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

L'évaluation de la juste valeur des titres de participation détenus dans des sociétés cotées est réalisée en comparant le coût historique d'acquisition des titres (valeur comptable) avec leur valeur recouvrable, calculée sur la base du cours moyen coté du mois précédant la clôture. Si la valeur recouvrable des titres est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est alors comptabilisée.

L'évaluation de la juste valeur des titres de participation détenus dans des sociétés non cotées est réalisée sur la base des flux futurs de trésorerie attendus augmentée de la valeur résiduelle de l'entreprise et plus précisément selon les éléments suivants :

Les flux futurs de trésorerie sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction du groupe sur les 4 exercices suivant la date à laquelle est réalisée l'évaluation, compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont calculés à partir du résultat d'exploitation issu des budgets prévisionnels, ajusté de la variation du besoin en fonds de roulement, des amortissements et des dépenses d'investissements, avant incidence des éléments financiers et après prise en compte de l'impôt sur les résultats. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen des ressources financières du groupe. La valeur résiduelle correspond au flux de trésorerie actualisé à l'infini, cette valeur étant augmentée de la trésorerie disponible et diminuée des dettes financières.

Même en l'absence d'un indice de perte de valeur, un test de dépréciation sur l'évaluation de la valeur des titres de participation est réalisé annuellement à la clôture de l'exercice pour constater si la valeur recouvrable des titres n'est pas inférieure à leur valeur comptable. Si la valeur comptable des titres est supérieure au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur prix de vente net anticipé, une perte de valeur portant sur la différence est alors enregistrée.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions propres non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif en dettes sociales. Elles sont comptabilisées en trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Provision pour engagements sociaux

La société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la Métallurgie.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2010	2009
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2004-2006	INSEE TV/TD 2004-2006
Age minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Modalités de départ	67% de départ volontaire à 62 ans et 33% de licenciement à 60 ans	67% de départ volontaire à 62 ans et 33% de licenciement à 60 ans
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
- Retraite chapeau	4,50%	5,25%
- Autres régimes	4,50%	5,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires	0,39% à 4,69% selon les CSP, les régimes et l'âge	0,39% à 4,69% selon les CSP, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	50%	50%
Taux de rendement des actifs financiers	4,50%	4,50%

Instruments dérivés

La société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La société utilise essentiellement des contrats de CAP pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

2. FAITS MARQUANTS

Fusion de JACQUET Metals et IMS

La fusion entre JACQUET Metals et IMS est effective depuis le 20 juillet 2010 avec une parité de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals.

Cette opération s'est accompagnée de l'acquisition par JSA (société détenue à 99,99% par M. Eric Jacquet), pour 49,6 millions d'euros, des 4 183 342 actions IMS auparavant détenues par JACQUET Metals, représentant 23,17% du capital d'IMS.

A l'issue de la fusion et de ce reclassement, JSA et M. Eric Jacquet détiennent conjointement 40,21% du capital d'IMS S.A et 45,99% des droits de vote.

En termes de gouvernance, conformément aux modifications statutaires votées par l'Assemblée générale d'IMS S.A, un Conseil d'administration de neuf membres a été mis en place le 20 juillet 2010. M. Eric Jacquet a été nommé Président du Conseil d'administration et exerce les fonctions de Directeur général. M. Philippe Goczol exerce la fonction de Directeur général délégué.

Réorganisation juridique

Au cours du second semestre 2010, le groupe a été organisé autour de quatre marques correspondant aux quatre marchés sur lesquels IMS évolue :

- JACQUET : distribution des tôles épaisses « Quarto » en aciers inoxydables ;
- Stappert : distribution des barres inox ;
- Abraservice : distribution des aciers d'abrasion ;
- IMS group : distribution des aciers pour la mécanique.

Cette nouvelle organisation par marques / lignes de produits est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.

Chaque sous-groupe a, à sa tête, une société :

- JACQUET Holding SARL, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Stappert GmbH, Allemagne (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Abraservice Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- IMS group Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A).

Dans le cadre de cette réorganisation, les opérations suivantes ont été réalisées :

- scission d'IMS France, détenue à 100% par IMS S.A, en trois sociétés : IMS France, Abraservice France et TRD Inox ;
- scission partielle d'Aceros IMS Int en deux sociétés : Abraservice Iberica (à qui elle a apporté son activité abrasion) et Aceros IMS ;
- apport de l'activité abrasion d'IMS SpA à sa filiale nouvellement créée, Abraservice Italia ;
- création des sociétés suivantes, dont l'activité a débuté en janvier 2011 :
 - Abraservice Deutschland, filiale d'Abraservice Holding ;
 - Intramet International, filiale d'IMS S.A ;
 - Abraservice Benelux, filiale d'Abraservice Holding ;
- cession des actifs de l'activité abrasion de Stappert à Abraservice Deutschland ;
- cession d'une partie des actifs d'IMS Belgium à Abraservice Benelux ;
- changement de dénomination sociale d'Intramet en Foncière Engis et de JWS en JACQUET Holding.

Les apports des filiales suivantes aux quatre holdings ont ensuite été réalisés fin 2010 :

- JACQUET Holding :
 - apport des titres des filiales à JACQUET Holding : JACQUET SAS, FFF Holding, JACQUET International, France Inox SAS, Jacpol Sp. Zoo, JSP, JACQUET Paris SAS, JACQUET Nova, JACQUET Sverige AB, Détail Inox, JACQUET Magyarorszag, Quarto Nordic AB, JACQUET Danmark ApS, JACQUET Jesenice, Quarto Europe, JACQUET Lyon, JACQUET Export ;
 - les titres des autres filiales JACQUET encore détenues par IMS S.A devraient être apportés à JACQUET Holding ;
- Abraservice Holding :
 - apport des titres ci-après à Abraservice Holding : Abraservice France, Abraservice Iberica et IMS UK (la société utilisant la marque « Abraservice » comme nom commercial) ;
 - cession à Abraservice Holding des titres Produr, filiale d'IMS France et Abraservice Italia, filiale d'IMS SpA ;
- IMS group Holding :
 - apport des titres Aceros IMS, IMS France SAS et IMS SpA ;
 - cession des titres IMS Ozel Celik par IMS SpA et des titres Calibracrier par IMS France ;
- IMS S.A :
 - cession des titres Euralliage détenus par IMS France à IMS S.A.

76

Financement

Un financement de 160 millions d'euros a été mis en place par IMS S.A au cours du mois de septembre 2010. Il se compose d'un prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros à échéance fin 2012 et d'un crédit renouvelable revolving de 50 millions d'euros à échéance fin 2013. Au 31 décembre 2010, le crédit renouvelable revolving est utilisé à hauteur de 14 millions d'euros.

Le prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros sera amorti selon l'échéancier suivant :

- 30 juin 2011 : 10 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : 40 millions d'euros ;
- 30 juin 2012 : 30 millions d'euros ;
- 31 décembre 2012 : 30 millions d'euros.

Ce financement est garanti par le nantissement portant sur 100% des titres de la société Stappert détenus par IMS S.A.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le 28 février 2011, le groupe a cédé les activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage.

4. NOTES SUR LE BILAN – ACTIF

4.1. Variation des immobilisations

Valeur brute (en milliers d'euros)	31.12.2009	Fusion entre JACQUET Metals et IMS (1)	Augmentations et transferts (2)	Diminutions	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	12 834	518	290	-	13 641
Immobilisations corporelles	1 734	2 212	214	(19)	4 139
Titres de participation	211 015	81 796	24 814	(61 615)	256 010
Créances rattachées aux participations	11 707	38 446	23 130	(15 778)	57 504
Actions propres (2)	1	116	7 666	(106)	7 677
Prêts et autres immobilisations financières	101	387	21	(44)	466
Immobilisations financières	222 823	120 746	55 632	(77 543)	321 657
Total valeur brute	237 391	123 475	56 135	(77 563)	339 438

Amortissement (en milliers d'euros)	31.12.2009	Fusion entre JACQUET Metals et IMS (1)	Augmentations et transferts (2)	Diminutions	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	10 444	400	1 900	-	12 745
Immobilisations corporelles	1 198	1 145	653	(12)	2 984
Titres de participations	-	20 552	56 748	(21 672)	55 628
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-	-
Actions propres (2)	-	9	2 899	(2 239)	669
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	20 561	59 647	(23 911)	56 296
Total amortissements et provisions	11 642	22 107	62 200	(23 923)	72 026

Valeurs nettes des immobilisations	225 748	101 368	(6 065)	(53 639)	267 412
---	----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

(1) Les variations de périmètre correspondent aux valeurs brutes et aux amortissements cumulés de JACQUET Metals au 1^{er} janvier 2010 apportés suite à la fusion de JACQUET Metals par IMS S.A.

(2) Les transferts correspondent essentiellement au reclassement des actions propres non affectées, auparavant comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour 7 664 milliers d'euros en valeur brute et 2 899 milliers d'euros de dépréciation.

4.2. Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation s'élève à 256 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 211 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les principales variations sont :

- 81,8 millions d'euros d'impact lié à la fusion entre JACQUET Metals S.A et IMS S.A, dont 23,6 millions d'euros d'apport des titres des filiales de JACQUET Metals S.A et 58,2 millions d'euros d'apport de la participation de 23,17% d'IMS S.A détenue par JACQUET Metals avant la fusion ;
- 24,8 millions d'euros d'augmentations de participation résultant principalement de l'augmentation de capital d'IMS SpA à hauteur de 20 millions d'euros ;
- de la cession de 58,2 millions d'euros des titres IMS initialement détenus par JACQUET Metals S.A, suite à l'absorption de JACQUET Metals S.A par IMS S.A.



RAPPORT FINANCIER 2010

COMPTES SOCIAUX 2010 – IMS S.A

Les provisions pour dépréciations de titres de participation s'élèvent à 55,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 et résultent principalement :

- de l'apport des dépréciations de titres sur les filiales JACQUET suite à la fusion avec IMS S.A pour 20,6 millions d'euros ;
- des dotations constatées en 2010 pour 56,7 millions d'euros. Ces dotations concernent essentiellement les titres IMS Belgium et Intramet pour un total de 40,9 millions d'euros. Ces dépréciations résultent des projections des flux de trésorerie réalisées au 31 décembre 2010 ainsi que d'opérations exceptionnelles telles que la distribution de dividendes prélevées sur les réserves ;
- des diminutions de 21,7 millions d'euros dont 18,2 millions d'euros de reprise de provision pour dépréciation des titres IMS S.A détenus par JACQUET Metals S.A au 31 décembre 2009 suite à la fusion.

Les informations sur les filiales et participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Devises locales	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Valeur nette comptable des comptes courants créditeurs des filiales ⁽¹⁾	Cautions & avals donnés par la société	Dividendes versés au groupe au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé
JACQUET Holding											
JACQUET Holding (ex.JWS)	EUR	12 824	3 173	100,00%	17 173	9 323	-	-	-	-	(183)
JACQUET Finland OY	EUR	104	4 575	78,95%	82	-	-	1 500	316	9 559	551
JACQUET Metallservice GmbH	EUR	70	(317)	75,00%	-	1 012	-	-	-	9 355	6
JACQUET Iberica SA	EUR	402	879	70,00%	370	449	-	1 409	-	7 167	198
ERDRÜGGER Metallservice GmbH	EUR	80	(37)	51,25%	41	-	-	-	-	1 260	(80)
JACQUET Berlin GmbH	EUR	113	318	66,66%	75	-	-	-	-	2 060	20
JACQUET Nederland BV	EUR	23	2 742	50,40%	1 000	-	-	-	504	20 194	865
JACQUET Portugal LDA	EUR	30	278	51,00%	15	-	-	-	6	3 321	97
JACQUET Italtaglio SARL	EUR	335	(428)	85,00%	285	2 624	-	1 297	-	5 955	(145)
JACQUET Mid-Atlantic	USD	599	(5 669)	75,00%	484	12 666	-	4 104	-	17 073	286
JACQUET Nordpol Sp. z o.o.	PLN	96	103	90,00%	93	-	-	-	-	1 411	26
JACQUET UK LTD	GBP	988	2 417	76,00%	1 160	-	-	125	368	7 094	724
JACQUET s.r.o.	CZK	60	197	80,00%	38	-	-	-	10	2 792	47
Stappert											
STAPPERT Spezial-Stahl	EUR	8 871	87 133	100,00%	6 517	-	-	-	-	284 991	21 424
Abraservice											
ABRASERVICE Holding	EUR	1 819	16 359	100,00%	18 233	7 106	19	-	-	-	(55)
IMS group											
IMS group Holding	EUR	10 854	97 687	100,00%	108 581	5 031	1 309	-	-	-	(40)
Support											
JESTION Eurl	EUR	8	(60)	100,00%	8	-	-	-	-	1 681	91
METALS Immo	EUR	10	(16)	100,00%	10	1 577	-	-	-	-	(16)
SCI du Canal	EUR	1	92	98,00%	448	-	(44)	-	89	104	92
INTRAMET	EUR	2 975	1 212	100,00%	4 204	-	(2 492)	-	11 600	-	497
Autres sociétés											
NOXON	EUR	2 632	535	100,00%	13 000	-	6 982	-	-	39 689	(2 828)
TRINOX	CHF	560	(293)	100,00%	1 125	1 031	-	-	-	1 318	(265)
TRD Inox	EUR	885	1 620	100,00%	3 297	-	(393)	-	-	1 028	(246)
EURALLIAGE	EUR	650	1 553	100,00%	2 700	-	(195)	-	-	6 294	831
CL STAAL	EUR	20	1 096	100,00%	3 006	-	(633)	-	-	8 964	32
IMS Belgium	EUR	6 718	2 214	100,00%	18 372	-	3 738	-	28 600	36 950	(412)
INTRAMET International	EUR	62	-	100,00%	62	-	-	-	-	-	-
Totaux					200 382	40 821	8 291	8 435	41 493		

⁽¹⁾ débiteurs (+) / créditeurs (-) y compris cash pooling

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 57,5 millions d'euros et correspondent à des avances plus d'un an. Leur variation résulte essentiellement de 38,4 millions d'euros d'effet périmètre lié à la fusion de JACQUET Metals avec IMS.

4.3. Echancier des créances

(en milliers d'euros)	Montant bruts au 31.12.2010	Montant nets au 31.12.2010	Dont à un an au plus	Dont à plus d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	57 504	57 504	683	56 821	-
Prêts	178	178	34	144	-
Autres immobilisations financières	287	287	98	-	189
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	7 914	7 714	7 714	-	-
Créances diverses ⁽¹⁾	66 938	66 938	63 680	3 258	-
Charges constatées d'avance	448	448	448	-	-
Total	133 269	133 069	72 656	60 223	189

(1) Les créances diverses comprennent les comptes de cash pooling pour 60 253 milliers d'euros en 2010 ainsi qu'une créance de carry back (report en arrière des déficits fiscaux de l'année 2009) de 3 258 milliers d'euros dont l'échéance est supérieure à un an.

4.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2009
Titres de placement	11 029	19 554
Actions propres	21	6 339
SICAV monétaires	11 008	13 215
Disponibilités	6 779	978
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 808	20 533

Au 31 décembre 2010, les titres de placement s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2010	Nombre de titres au 31.12.2010	Valeur de marché au 31.12.2010
Actions propres	21	21	2 400	21
SICAV monétaires	11 008	11 008	1 566	11 299
Titres de placement	11 029	11 029	3 966	11 320

La diminution des actions propres entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 résulte essentiellement du reclassement de 7 664 milliers d'euros d'actions propres non affectées en immobilisations financières.

La trésorerie nette de la société au 31 décembre 2010 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31.12.2010	Valeur brute au 31.12.2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 808	20 533
Concours bancaires courants	(417)	(77)
Trésorerie nette	17 391	20 456

Une convention de centralisation de trésorerie a été mise en place entre IMS S.A et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur un compte pivot appartenant à IMS S.A et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du groupe.

4.5. Comptes de régularisation – Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges constatées d'avance	448	327
Charges à répartir sur plusieurs exercices	910	597
Ecart de conversion actif	162	260
Comptes de régularisation – Actif	1 520	1 184

Les charges constatées d'avance sont uniquement des charges d'exploitation.

Dans le cadre du nouveau financement de 160 millions d'euros souscrit le 30 septembre 2010, la société IMS S.A a supporté 3,8 millions d'euros de frais bancaires dont 1 million d'euros ont été étalés sur la durée de l'emprunt via les charges à répartir. Au 31 décembre 2010, le montant des charges à répartir sur cet emprunt s'élève ainsi à 910 milliers d'euros.

Les écarts de conversion se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances	39	228
Dettes	123	32
Total	162	260
Provision perte de change	162	260
Écarts de conversion actifs non couverts par une provision pour perte de change	-	-

4.6. Détail des produits à recevoir rattachés aux postes de créances

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	683	21
Prêts et autres immobilisations financières	5	-
Créances		
Créances diverses ⁽¹⁾	253	3 788
Total	941	3 809

⁽¹⁾ Les créances diverses 2009 comprenaient notamment 3 779 milliers d'euros de créances correspondant à des factures à établir aux entreprises liées.

5. NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

5.1. Renseignements concernant les capitaux propres

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31 décembre 2009	18 057 010	27 528	28 287	2 753	69 715	15 176	1 106	144 565
Affectation du résultat					15 176	(15 176)		-
Fusion JACQUET Metals	5 971 428	9 103	29 855					38 958
Variation des provisions							(55)	(55)
Résultat 2010						9 285		9 285
31 décembre 2010	24 028 438	36 631	58 142	2 753	84 891	9 285	1 051	192 753

▪ Capital social

Le capital social, inchangé de l'exercice 2006 à l'exercice 2009, s'élevait au 31 décembre 2009 à 27 527 740,73 euros répartis en 18 057 010 actions.

Le 20 juillet 2010, dans le cadre de la fusion entre IMS S.A et JACQUET Metals S.A, le capital social d'IMS S.A a été augmenté de 9 103 385,43 euros pour s'établir à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions IMS.

Compte tenu de la parité de fusion retenue de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals, le nombre d'actions IMS à créer s'élevait à 5 971 428 actions IMS, correspondant à une augmentation de capital d'IMS de 9 103 385,43 euros. La prime de fusion sur laquelle ont porté les droits des actionnaires anciens et nouveaux d'IMS s'est élevée à 31 990 887,57 euros, correspondant à la différence entre l'actif net apporté par JACQUET Metals au 31 décembre 2009 soit 41 094 273 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de 9 103 385,43 euros.

L'instauration statutaire d'un droit de vote double a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires d'IMS du 30 juin 2010. Par conséquent, les actionnaires de JACQUET Metals détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient toujours de droits de vote double après la fusion.

▪ Autres réserves et report à nouveau

Le poste des « autres réserves et report à nouveau (RAN) » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues.

▪ Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés en §5.3.

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions. Des plans d'option d'achats d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

▪ Plans d'options d'achat d'actions

La société a consenti des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et des mandataires sociaux au cours d'exercices précédents. Le détail du plan soldé au cours de l'exercice 2010 est le suivant :

	Plan n° 5
Date d'Assemblée	9 avril 2002
Date du Conseil d'administration	24 février 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :	80 000
- les mandataires sociaux attributaires	50 000
- les salariés	30 000
Point de départ de l'exercice des options	24 février 2007
Date d'expiration	24 février 2010
Prix d'achat	7,36
Modalités d'exercice	-
Options d'achat d'actions restantes à l'ouverture	22 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	-
Options d'achat d'actions annulées ou re-créditées durant l'exercice	(22 000)
Options d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2010	-

▪ Plan d'attribution gratuite d'actions (JACQUET Metals S.A)

Au 31 décembre 2010, l'engagement de la société lié aux actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée générale de JACQUET Metals S.A du 13 juin 2008 est évalué à 21 milliers d'euros. Cet engagement est calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'achat et de la probabilité d'attribution des actions constatée à la date de clôture. Cet engagement est matérialisé par une provision de 14 milliers d'euros, après amortissement sur une durée de 2 ans à partir de la date d'attribution des actions, constatée en « charges de personnel ».

Le détail des plans encours est présenté ci-dessous :

	AGA 1	AGA 2	AGA 3
Date d'Assemblée (JACQUET Metals S.A)	13 juin 2008	13 juin 2008	13 juin 2008
Date du Conseil d'administration (JACQUET Metals S.A)	13 juin 2008	23 juin 2009	24 février 2010
Nombre total d'actions gratuites attribuées	4 750	600	350
- les mandataires sociaux attributaires	3 450	-	-
- les salariés	1 300	600	350
Point de départ de la période d'acquisition	13 juin 2008	23 juin 2009	24 février 2010
Date de fin de période d'acquisition correspondant à la date d'attribution définitive	13 juin 2010	23 juin 2011	24 février 2012
Nombre d'actions gratuites à l'ouverture	4 750	600	-
Nombre d'actions gratuites attribuées sur la période	-	-	350
Nombre d'actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice	(4 750)	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées durant l'exercice	-	-	(100)
Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2010	-	600	250

Lors de la fusion avec IMS le 20 juillet 2010, ces actions ont été échangées contre des actions IMS à la parité de 7 actions JACQUET Metals pour 20 actions IMS.

Au 31 décembre 2010, 2 400 actions propres sont affectées au plan pour une valeur de 21 milliers d'euros.

5.2. Opérations afférentes aux titres de la société

Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, IMS S.A a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2010, 82 958 actions IMS figuraient dans le compte de liquidité pour une valeur nette comptable de 1 million d'euros.

Programme d'achat d'actions de la société

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a autorisé, dans sa vingt-et-unième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler ;
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son groupe ;
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat est de 15 euros par action ;
- le montant maximum d'actions à acquérir ne pourra, sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2010, excéder 27 085 515 euros (correspondant à un nombre maximal de 1 805 701 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) et porté, après réalisation de la fusion, à 36 042 645 euros (correspondant à un nombre maximal de 2 402 843 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) ;
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 30 juin 2010.

Au 31 décembre 2010, les 545 712 actions auto-détenues représentent 2,27% du capital pour une valeur de 7 millions d'euros :

- 2 400 actions propres sont affectées au plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée générale de JACQUET Metals S.A du 13 juin 2008, par les Conseils d'administration de JACQUET Metals S.A, du 23 juin 2009 et du 24 février 2010. Ces actions sont comptabilisées en « titres de placement » pour une valeur nette comptable de 21 milliers d'euros ;
- 460 354 actions propres ne sont pas affectées au 31 décembre 2010 et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 6 millions d'euros ;
- 82 958 actions propres sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 1 million d'euros.

	Nombre d'actions				<i>(en milliers d'euros)</i>			
	31.12.2009	Variation périmètre	Diminution / Attribution	Reclas- sement	31.12.2010	Coût d'entrée	Provision au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2010
Actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions	22 000		22 000		-	-		-
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions	-	15 220	13 520	700	2 400	21		21
Actions affectées aux objectifs de croissance externe	7 927			(7 927)	-	-	-	-
Actions affectées	29 927	15 220	35 520	(7 227)	2 400	21	-	21
Actions non affectées	534 115	2 000	82 988	7 227	460 354	6 665	669	5 996
Actions du compte de liquidité	109 000	4 797	30 839		82 958	1 011	-	1 011
Actions non affectées	643 115	6 797	113 827	7 227	543 312	7 676	669	7 007
Total	673 042	22 017	149 347	-	545 712	7 697	669	7 028

83

5.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent uniquement aux amortissements dérogatoires, la société ayant choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Elles évoluent comme suit sur la période :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	Dotations	Reprises	31.12.2010
Amortissements dérogatoires	1 106	317	372	1 050
Total	1 106	317	372	1 050

5.4. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.2010
Provisions pour pertes de change	260	1164	162	1424		162
Provisions pour attribution gratuite d'actions ⁽²⁾	569			569		-
Provisions pour risques	829	1164	162	1993	-	162
Provisions pour litiges	30			27		3
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽³⁾	4017		71	107		3981
Autres provisions pour charges	170		185	170		185
Provisions pour charges	4 217	-	256	304	-	4169
Total	5 046	1164	418	2297	-	4 330
<i>dont exploitation</i>			256	873	-	
<i>dont financier</i>			162	1424	-	
<i>dont exceptionnel</i>			-	-	-	

⁽¹⁾ Les variations de périmètre correspondent aux provisions existantes dans les comptes de JACQUET Metals au 1^{er} janvier 2010 et apportées suite à la fusion avec IMS SA.

⁽²⁾ Conformément à l'avis CNC 2008-17 du 6 novembre 2008, le coût relatif aux attributions d'actions gratuites est imputé depuis l'exercice 2010 au niveau des charges de personnel en contrepartie des dettes sociales.

⁽³⁾ Au 31 décembre 2010, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 3 981 milliers d'euros dont 3 414 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 380 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière, 178 milliers d'euros au titre des ayants droit et 9 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

5.5. Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	Montant au 31.12.2010	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	125 919	51 919	74 000	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs	417	417	-	-
Emprunts et dettes financières divers	26 481	26 333	-	149
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 085	4 324	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 341	4 341	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69	69	-	-
Dettes d'impôt sur les sociétés	-	-	-	-
Autres dettes diverses	1 763	1 763	-	-
Total	162 836	88 927	74 000	149

Au 31 décembre 2010, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent essentiellement :

- d'un prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros à échéance fin 2012 ;
- d'un crédit renouvelable d'un montant disponible de 50 millions d'euros à échéance fin 2013, utilisé à hauteur de 14 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les obligations associées à ces financements, en termes d'engagements financier, sont présentées au paragraphe 7.6. Ces deux crédits à taux variables ont été souscrits en euros et sont couverts par des instruments présentés au paragraphe 7.5.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent les comptes de cash pooling pour 16 482 milliers d'euros en 2010 et 36 671 milliers d'euros en 2009.

5.6. Détail des écarts de conversion passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Créances	1 225	100
Dettes	9	-
Total	1 234	100

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2009	
France	3 494	23%	2 346	24%
Export	11 905	77%	7 510	76%
Total	15 398	100%	9 856	100%

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales. Les prestations facturées sont essentiellement des management fees et des frais informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est directement liée à l'activité du groupe.

6.2. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2009	
Loyers	835	-	-	-
Produits d'activités annexes	386	2	2	2
Total	1 221	2	2	2

Les autres produits d'exploitation concernent essentiellement des refacturations de loyers. La société JERIC, société patrimoniale d'Eric Jacquet, facture à la société IMS S.A les loyers de certaines filiales françaises du groupe.

6.3. Reprises de provisions et transferts de charges

Les reprises de provisions et transferts de charges s'élèvent à 1 903 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2010 et correspondent pour 1 million d'euros à un transfert de charges dans le cadre de l'emprunt mis en place en septembre 2010 (cf. paragraphe 5.5).

6.4. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'établit à -13,8 millions d'euros après prise en compte d'éléments non récurrents à hauteur de 14,6 millions d'euros correspondant principalement à :

- 3,8 millions d'euros d'honoraires liés à la fusion et à la réorganisation ;
- 4,3 millions d'euros de frais bancaires liés au refinancement de 160 millions d'euros mis en place en septembre 2010 ;
- 6,3 millions d'euros d'autres coûts non récurrents correspondant notamment à la réorganisation opérationnelle (indemnités de départ des membres du Directoire, plans sociaux, rupture anticipée de baux et de contrats de prestations de service...).

6.5. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus des filiales	70 772	21 463
Revenus de placement ⁽¹⁾	1 425	1 028
Reprises de provisions ⁽³⁾	21 935	712
Autres	3 599	4 307
Produits financiers	97 731	27 510
Intérêts et charges assimilées ⁽²⁾	8 871	6 811
Pertes de change	1 353	862
Dotations aux provisions ⁽³⁾	56 910	260
Charges financières	67 134	7 933
Résultat financier	30 597	19 577

⁽¹⁾ Dont prêts filiales pour 1 421 milliers d'euros.

⁽²⁾ Y compris intérêts sur contrats de couverture de taux.

⁽³⁾ Cf. note 4.2 sur les provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

6.6. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2 010	2 009
Cessions d'éléments d'actif	49 666	-
Autres produits exceptionnels	540	404
Produits exceptionnels	50 205	404
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	58 222	-
Autres charges exceptionnelles	1 312	576
Charges exceptionnelles	59 534	576
Résultat exceptionnel	(9 329)	(172)

La perte exceptionnelle de 9,3 millions d'euros dégagée en 2010 résulte essentiellement de la moins value de cession des titres IMS détenus par JACQUET Metals à JSA.

6.7. Impôt sur les sociétés

La société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés, dont elle est la société tête de groupe.

▪ Convention applicable aux filiales IMS (périmètre historique avant fusion)

Au 31 décembre 2010, ce périmètre comprend les sociétés suivantes : IMS France, Calibracrier, Produr, et Euralliage. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2010.

La société mère du groupe, IMS S.A, est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les principales dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge celui dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à IMS S.A ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédit d'impôt des sociétés déficitaires) sont conservées chez la société mère et sont constatées en produits ou en charges.

Il n'y a aucun déficit reportable antérieur à l'option.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale d'une filiale, la société devra lui verser, à titre de dédommagement, une indemnité en réparation du préjudice subi correspondant à l'impôt qu'elle devra effectivement payer en raison de l'impossibilité d'imputer sur ses propres résultats fiscaux les déficits et moins-values constatés pendant la période d'intégration et transférés au groupe fiscal.

Cette indemnité ne sera payée par la société qu'au fur et à mesure de la constatation du préjudice subi par la filiale.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cas où la sortie du groupe fiscal résulterait de la perte par la société du contrôle majoritaire direct ou indirect de la filiale.

▪ **Convention applicable aux filiales du périmètre JACQUET**

Le régime d'intégration fiscale concerne en 2010 toutes les sociétés françaises de l'ancien groupe fiscal JACQUET Metals dissout suite à la fusion à savoir : JACQUET SAS, JACQUET Paris SAS, France Inox SAS, Détail Inox SAS, Quarto Europe SASU, JACQUET Lyon SASU, JACQUET Export SASU, FFF Holding SAS, JSP EURL, Jestion EURL, JACQUET Holding (ex-JWS) et OSS SARL.

Report en arrière des déficits (carry-back)

Conformément à l'option qui lui est ouverte par l'article 220 quinquies du Code général des impôts, la société a opté pour le report en arrière d'une partie du déficit du groupe fiscal de l'exercice, donnant naissance à une créance cumulée sur le Trésor Public de 3 258 milliers d'euros (dont 1 065 milliers d'euros nés chez IMS au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et 2 192 milliers d'euros nés chez JACQUET Metals au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009). Cette créance est remboursable à l'issue d'une période de cinq ans (voir paragraphe 4.3) lorsqu'elle n'a pas été utilisée dans ce délai pour le paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe.

La créance n'a pas été cédée en garantie ou remise à l'escompte auprès d'un établissement bancaire.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i> Nature de résultats	31.12.2010			31.12.2009	
	Résultat avant I.S.	I.S. avant intégration fiscale	Gain net d'intégration fiscale	Résultat après I.S.	Résultat après I.S.
Résultat courant	16 841	-	-	16 841	14 293
Résultat exceptionnel	(9 329)	-	-	(9 329)	(171)
Intéressement des salariés	-	-	-	-	(11)
Carry back	-	-	-	-	1 065
Incidence I.S. filiales	1 773	-	-	1 773	-
Total	9 285	-	-	9 285	15 176

6.8. Situation fiscale différée ou latente

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	1 050	350	369
Impôts différés passif (dette future)	1 050	350	369
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	66 112	20 037	1 670
Déficits reportables fiscalement	9 956	3 318	6 911
Impôts différés actif (créance future)	76 067	23 355	8 581
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	75 017	23 005	8 212

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 33,33%. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

Les décalages temporaires imposables au taux de droit commun s'élèvent à 66,1 millions d'euros et correspondent essentiellement à 56 millions d'euros de dépréciation de titres de participation non déductibles l'année de leur dotation.

6.9. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat de l'exercice	9 285	15 176
Impôt sur les bénéfices	(1 773)	(1 065)
Résultat avant impôts	7 512	14 111
Variation des amortissements dérogatoires	(55)	95
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	7 457	14 206

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Effectifs à la clôture

	31.12.2010	31.12.2009
Cadres	30	33
Agents de maîtrise et techniciens	-	1
Employés	-	1
Total	30	35

7.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Au 31 décembre 2010, le volume des heures de formation cumulées acquies par les salariés au titre du DIF, n'ayant jusqu'à présent pas donné lieu à demande de la part des salariés s'élève à 2 796 heures.

88

7.3. Rémunération versée aux mandataires sociaux

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux – Gouvernance à Directoire et Conseil de surveillance (jusqu'au 20 juillet 2010)

Du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, la société comptait trois dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés sur l'exercice se sont élevés à 2 112 milliers d'euros (dont 1 638 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle correspondant aux indemnités de départ versées dans le cadre de la fin de leurs mandats) contre 1 564 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux au cours de la période de transition, soit du 1^{er} juillet 2010 au 20 juillet 2010, est intégrée au paragraphe suivant (en base annuelle).

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux – Gouvernance à Conseil d'administration (à partir du 20 juillet 2010)

Depuis le 20 juillet 2010, la société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés sur l'intégralité de l'exercice 2010 se sont élevés à 695 milliers d'euros contre 342 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants – Gouvernance à Directoire et Conseil de surveillance (jusqu'au 20 juillet 2010)

Du 1^{er} janvier 2009 au 16 juin 2009, le Conseil de surveillance (mandataires sociaux non dirigeants) était composé de 6 membres. Trois nouveaux membres ont été nommés au Conseil de surveillance le 16 juin 2009 et ont démissionné le 3 février 2010. Du 3 février 2010 au 20 juillet 2010, le Conseil de surveillance était à nouveau composé de 6 membres. La société leur a versé en 2010 une rémunération totale de 109 milliers d'euros (dont 97 milliers d'euros de jetons de présence et 12 milliers d'euros d'autres rémunérations) contre 59 milliers d'euros en 2009 (dont 35 milliers d'euros de jetons de présence et 24 milliers d'euros d'autres rémunérations).

Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants – Gouvernance à Conseil d'administration (à partir du 20 juillet 2010)

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2010 a nommé sept administrateurs qui n'ont pas perçu de rémunération sur l'exercice 2010.

Opérations conclues entre IMS S.A et ses dirigeants

Les actifs appartenant directement ou indirectement à M. Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du groupe se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sites	Loyers 2010 HT	Loyers 2009 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69) Villepinte (93)	388 114	377 114	IMS S.A IMS S.A
SCI Migennes	Migennes (89)	203	203	IMS S.A.
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix (73)	120	120	Détail Inox

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

7.4. Informations concernant les entreprises liées

Les éléments indiqués ci-dessous sont présentés en valeur brute avant une éventuelle provision.

Eléments concernant les entreprises liées	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Participations	256 010
Créances rattachées à des participations	57 504
Total immobilisations	313 514
Créances diverses	63 087
Total créances	83 087
Emprunts et dettes financières divers	26 409
Dettes diverses	1 416
Total dettes	27 825
Résultat financier	18 062
Produits de participation	70 772
Autres intérêts et produits assimilés	3 958
Dotations provision sur titres de participation	(56 448)
Intérêts et charges assimilés	(220)

7.5. Engagements financiers

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

Engagements financiers donnés et reçus dans le cadre d'opérations de financement y compris engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

(en milliers d'euros)	2010	2009
Avals et cautions ⁽¹⁾	20 006	23 767
Total des engagements donnés	20 006	23 767
Montant des lignes de crédit non utilisées	36 000	60 381
Swap de taux	73 333	106 000
Total des engagements réciproques	109 333	167 163
Avals et cautions	-	2 000
Total des engagements reçus	-	2 000

⁽¹⁾ dont garanties fournisseurs accordées aux filiales 11 666 milliers d'euros en 2010 et 9 718 milliers d'euros en 2009.

Les titres Stappert ont été nantis dans le cadre de la garantie du nouvel emprunt syndiqué de 110 millions d'euros.

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de positions significatives en devises non couvertes à l'exception des avances de trésorerie libellées en USD couvertes à hauteur de 3,5%.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au 31 décembre 2010, la dette à taux variable est partiellement couverte par un contrat de SWAP de taux, par un contrat de tunnel activant ainsi que par trois contrats de CAP à 2%, présentant les caractéristiques suivantes :

Nature du contrat (en milliers d'euros)	Montant	Capital couvert au 31.12.2010	Index de taux	Valeur de marché	Durée
Swap Euribor 3 mois		16 000	4,13%	(367)	du 08/05/2007 au 08/02/2012
Tunnel activant		20 000	Taux plancher : 4,23%	(760)	du 08/05/2007 au 08/02/2012
Cap	110 000	14 933	2%	31	du 31/12/2010 au 31/12/2012
Cap		11 200	2%	26	du 31/12/2010 au 31/12/2012
Cap		11 200	2%	23	du 31/12/2010 au 31/12/2012
Total	110 000	73 333			

7.6. Obligations associées aux financements

Les obligations attachées au financement de 160 millions d'euros mis en place en septembre 2010 sont présentées ci-dessous et correspondent à des engagements à respecter au niveau du groupe :

- 31 décembre 2010 : endettement net inférieur à 235 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 15 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : levier 3,0 ou endettement net inférieur à 160 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 18 millions d'euros ;
- 30 juin 2012 : levier 2,5 ou endettement net inférieur à 130 millions d'euros ;
- 31 décembre 2012 : levier 2,0 ou endettement net inférieur à 100 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 22 millions d'euros ;
- 30 juin 2013 : levier 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d'euros ;
- 31 décembre 2013 : levier 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 20 millions d'euros ;
- à tout moment, le ratio de gearing (endettement net sur fonds propres) doit être inférieur à 1 ;
- il existe une clause d'actionnariat qui prévoit que JSA doit détenir un nombre d'actions IMS représentant au moins 40% du capital social et des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, les obligations associées au financement sont respectées.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMS International Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à M€ 200,4, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 1, paragraphe « Actifs financiers ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

93

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Louis Mullenbach

Lionel Denjean

5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

I. Rachat de la participation Euralliage détenue par IMS International Metal Service France

Personne concernée

M. Eric Jacquet, Président-directeur général d'IMS International Metal Service et Président d'IMS International Metal Service France.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 31 août 2010 a autorisé votre société à acquérir la participation détenue par la société IMS International Metal Service France dans la société Euralliage (représentant 100% de son capital social), moyennant le prix de EUR 3.000.000.

II. Avec M. Philippe Goczol, directeur général délégué d'IMS International Metal Service

a. Indemnité de révocation ou de non-renouvellement de mandat

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé l'octroi au profit de M. Philippe Goczol d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de directeur général délégué de la société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au titre de l'exercice 2010.

b. Engagement de non-concurrence

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé la conclusion avec M. Philippe Goczol, directeur général délégué, d'un engagement de non-concurrence limitée à une durée de un an suivant la cessation des fonctions de directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, votre société versera au directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au titre de l'exercice 2010.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Lettre de garantie au profit d'IMS SpA

Personnes concernées

- M. Jean-Yves Bouffault, Président du directoire d'IMS International Metal Service jusqu'au 30 juin 2010 et administrateur d'IMS SpA ;
- M. Philippe Brun, membre du directoire d'IMS International Metal Service jusqu'au 30 juin 2010 et administrateur d'IMS SpA.

Nature et objet

Dans le cadre de la mise en place d'un financement en Italie, le conseil de surveillance du 28 août 2008 a autorisé votre société à émettre une lettre de garantie au profit de sa filiale IMS SpA relative au prêt de MEUR 10 contracté auprès de la Société Générale Milan. Cette garantie arrive à échéance le 4 août 2011.

Modalités

Le prêt a été intégralement remboursé lors du refinancement du groupe, entraînant de fait la levée d'effet de la garantie.

RAPPORT FINANCIER 2010**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES****II. Baux commerciaux****Personne concernée**

M. Eric Jacquet, Président du conseil d'administration de Jacquet Metals (fusionné avec IMS International Metal Service le 20 juillet 2010), administrateur délégué de JSA et gérant de JERIC S.A.R.L. et de la S.C.I. de Migennes.

Objet et modalités

La société JERIC et la S.C.I. Migennes mettent à disposition de votre société des ensembles immobiliers dans le cadre de baux commerciaux. Les montants ainsi pris en charge par votre société en 2010 se sont élevés à :

Bailleur	Locataire	Prise d'effet	Locaux	Loyers (charges) en €	Taxe foncière (charges) en €
JERIC	IMS S.A.	01.09.2002	Terrain de 2.442 m ² à Saint-Priest (69)	(5 468)	
JERIC	IMS S.A.	01.01.2003	Terrain à usage de stockage à Saint-Priest (69)	(42 066)	
JERIC	IMS S.A.	01.01.2003	Ensemble immobilier situé rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)	(323 646)	(31 683)
JERIC	IMS S.A.	01.01.2003	Ensemble industriel situé à Villepinte (93)	(114 233)	(41 274)
S.C.I. MIGENNES	IMS S.A.	01.01.2003	Ensemble industriel situé à Migennes (89)	(203 006)	(33 695)
JERIC	IMS S.A.	01.01.2004	Appartement dit « Flexovit » situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	(5 605)	(2 089)
JERIC	IMS S.A.	01.01.2004	Local à archives de 95 m ² situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	(780)	
JERIC	IMS S.A.	23.03.2004	Maison dite « Torres » située rue du Lyonnais à Saint-Priest (69)	(5 537)	(424)
JERIC	IMS S.A.	01.01.2005	Maison dite « Garcia » située rue du Lyonnais à Saint-Priest (69)	(5 127)	(974)
Total				(705 468)	(110 139)

III. Avance consentie à Jacquet Magyarorszag Ktf**Personne concernée**

M. Eric Jacquet, Président du conseil d'administration de Jacquet Metals (fusionné avec IMS International Metal Service le 20 juillet 2010) et représentant permanent de l'actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote administrateurs de Jacquet Magyarorszag Ktf.

Nature et objet

Lors de sa séance du 26 septembre 2005, le conseil d'administration de Jacquet Metals (fusionné avec IMS International Metal Service le 20 juillet 2010) avait autorisé le versement d'une avance non rémunérée de HUF 20.000.000 (EUR 81.356) à Jacquet Magyarorszag Ktf, destinée à renforcer les capitaux permanents de cette dernière.

Modalités

Au 31 décembre 2010, le compte courant de votre société envers la société Jacquet Magyarorszag Ktf s'élève à EUR 81.356.

IV. Avance consentie à Quarto Nordic

Personnes concernées

- M. Eric Jacquet, Président du conseil d'administration de Jacquet Metals (fusionné avec IMS International Metal Service le 20 juillet 2010) et administrateur de Quarto Nordic AB ;
- M. Philippe Goczol, directeur général délégué de Jacquet Metals (fusionné avec IMS International Metal Service le 20 juillet 2010) et administrateur de Quarto Nordic AB.

Nature et objet

Lors de la séance du 26 novembre 2008, le conseil d'administration de Jacquet Metals avait autorisé le versement d'une avance non rémunérée d'un montant maximal de SEK 15.000.000 à Quarto Nordic, destinée à renforcer les capitaux permanents de cette dernière.

Modalités

Au 31 décembre 2010, le compte courant de votre société envers la société Quarto Nordic s'élève à SEK 13.000.000 soit EUR 1.216.493.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 30 juin 2010, sur rapport spécial complémentaire des commissaires aux comptes du 1^{er} juin 2010.

I. Avec les sociétés Jacquet Metals et JSA, et avec M. Eric Jacquet

Personnes concernées

- La société Jacquet Metals, actionnaire d'IMS International Metal Service jusqu'au 20 juillet 2010, représentée par son Président-directeur général, M. Eric Jacquet.
- La société JSA, actionnaire d'IMS International Metal Service jusqu'au 20 juillet 2010, représentée par son administrateur délégué, M. Eric Jacquet.
- M. Eric Jacquet, actionnaire d'IMS International Metal Service jusqu'au 20 juillet 2010.

Nature et objet

A la suite de l'accord préliminaire (« Term Sheet ») conclu le 8 mars 2010 prévoyant la fusion-absorption de la société Jacquet Metals par votre société, le conseil de surveillance a autorisé, lors de sa séance du 16 avril 2010, la signature d'un protocole d'accord fixant les principales modalités de cette fusion.

Modalités

Votre société, d'une part, M. Eric Jacquet et les sociétés JSA et Jacquet Metals, d'autre part, ont conclu les conventions suivantes :

- un accord (« Term Sheet ») conclu le 8 mars 2010 prévoyant un rapprochement entre les deux sociétés par voie de fusion-absorption de la société Jacquet Metals par votre société selon une parité de 7 actions Jacquet Metals pour 20 actions IMS ;
- un protocole d'accord conclu le 20 avril 2010 reprenant les termes de l'accord du 8 mars 2010 et précisant les modalités du rapprochement, sur une base équilibrée, de votre société et de Jacquet Metals.

Ce protocole prévoit notamment :

- les modalités du rachat par JSA, préalablement à la fusion, des actions IMS détenues par la société Jacquet Metals ;
- l'engagement des sociétés JSA, Jacquet Metals et de M. Eric Jacquet de ne pas déposer, seul ou de concert, une nouvelle offre sur IMS et/ou acquérir des actions IMS ;
- l'engagement de votre société de ne pas céder la société Stappert Spezial-Stahl GmbH ;
- les termes et conditions de la fusion ;
- l'accord des banques de votre société pour le maintien des crédits en cours ;
- l'accord de refinancement pour la conclusion duquel les parties se sont engagées à faire leurs meilleurs efforts ;
- les principales caractéristiques de l'augmentation de capital de votre société qui devra être réalisée dès que possible après la fusion, sous réserve qu'à cette date soit intervenu un accord des banques de votre société concernant la bonne fin de la renégociation de sa dette. Les sommes provenant de l'augmentation de capital seront utilisées par votre société pour la gestion active de sa trésorerie. Cette augmentation de capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de MEUR 10, elle sera souscrite par la société JSA à hauteur de ses droits et fera par ailleurs l'objet d'engagements de souscription d'investisseurs en vue de garantir sa souscription à 75%. Il est rappelé que la société JSA détiendra 40,16% du capital de votre société à l'issue de la fusion ;
- les modifications statutaires de votre société devant avoir lieu dans le cadre de la fusion (instauration d'un droit de vote double pour tous les actionnaires détenant des actions au nominatif depuis deux ans au moins à la date de l'Assemblée générale extraordinaire se prononçant sur cette modification statutaire, adoption d'une gouvernance à Conseil d'administration se conformant aux meilleures pratiques de place (code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008) ;
- la recomposition des organes sociaux de votre société après la fusion. Le conseil d'administration sera composé de neuf membres nommés pour une durée de deux ans, dont six membres choisis parmi les candidats présentés par la société Jacquet Metals (M. Yvon Jacob, la Caisse de Navarre représentée par MM. Jorge Galera, Eric Jacquet, Jean Jacquet, Philippe Goczol et Jean-François Clément) et trois membres indépendants au sens du Code proposés par M. Eric Jacquet dont le conseil de surveillance actuel d'IMS se sera assuré, avant la réalisation de la fusion, de l'indépendance ;

- le traité de fusion signé le 24 mai 2010 en vue de la réalisation de la fusion.

II. Avec M. Jean-Yves Bouffault, Président du directoire, MM. Pierre-Yves Le Daëron et Philippe Brun, membres du directoire, jusqu'au 30 juin 2010

Nature et objet

La révocation décidée lors des délibérations du Conseil de surveillance du 16 avril 2010 des mandats de M. Jean-Yves Bouffault de Président du directoire et de MM. Pierre-Yves Le Daëron et Philippe Brun de membres du directoire entraîne l'application des dispositions qui avaient été autorisées par le conseil de surveillance du 21 février 2008 et amendées par le conseil de surveillance du 15 octobre 2009.

Modalités

Ces révocations ont pris effet le jour de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2009, soit le 30 juin 2010.

Les modalités de calcul des indemnités de départ se fondent sur la Valeur Théorique de l'Entreprise (VTE). Ainsi, les montants des indemnités ont été déterminés et autorisés lors du conseil de surveillance du 16 avril 2010.

Le montant de l'indemnité versée à M. Jean-Yves Bouffault lors de la cessation de ses fonctions s'est élevé à EUR 620.553 au titre de l'exercice 2010.

Le montant de l'indemnité versée à M. Philippe Brun lors de la cessation de ses fonctions s'est élevé à EUR 264.339 au titre de l'exercice 2010.

Le montant de l'indemnité versée à M. Pierre-Yves Le Daëron lors de la cessation de ses fonctions s'est élevé à EUR 266.006 au titre de l'exercice 2010.

III. Avec M. Jean-Yves Bouffault, Président du directoire jusqu'au 30 juin 2010

Nature et objet

Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Jacquet Metals par votre société, le conseil de surveillance du 16 avril 2010 a autorisé la conclusion d'un accord de non-concurrence signé le 26 avril 2010 avec M. Jean-Yves Bouffault. Par cet accord de non-concurrence, M. Jean-Yves Bouffault s'engage à ne pas occuper de poste dans une société exerçant une activité concurrente de celle du groupe IMS sur le territoire de l'Union européenne pendant une durée de douze mois à compter de la cessation de son mandat de Président et de membre du directoire qui prendra effet le jour de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice 2010. En contrepartie, M. Jean-Yves Bouffault percevra pendant toute la période de non-concurrence une indemnité mensuelle brute égale à EUR 24.000.

Modalités

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Yves Bouffault a perçu au titre de cette clause de non-concurrence une indemnité brute égale à EUR 144.000.

IV. Avec MM. Pierre-Yves Le Daëron et Philippe Brun, membres du directoire jusqu'au 30 juin 2010

Nature et objet

Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Jacquet Metals par votre société, le conseil de surveillance du 16 avril 2010 a autorisé la conclusion d'accords de rupture conventionnelle signés le 26 avril 2010 avec MM. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron.

Modalités

Ces accords déterminent les dates de prise d'effet de la rupture des contrats de travail ainsi que les indemnités de rupture conventionnelle.

Les fonctions de salariés de MM. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron ont cessé respectivement le 31 décembre 2010 et le 17 juin 2010.

Le montant brut des indemnités de MM. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron s'est élevé respectivement à EUR 185.000 et à EUR 90.000 au titre de l'exercice 2010.

Ces indemnités ont été versées respectivement à M. Philippe Brun et à M. Pierre-Yves Le Daëron le 17 juin 2010 et le 16 juin 2010.

Paris et Lyon, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach

ERNST & YOUNG Audit
Lionel Denjean

6. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA 2010

Ces informations financières pro forma n'ont pas fait l'objet d'un audit. Cependant, conformément aux termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma présenté dans la partie 7 du rapport financier.

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL PRO FORMA (non audité)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	1 090 730	858 539
Coût des ventes	(841 584)	(727 157)
Marge Brute	249 146	131 382
Charges opérationnelles	(113 437)	(103 617)
Charges de personnel	(122 640)	(112 149)
Impôts et taxes	(3 066)	(4 979)
Autres produits nets	3 950	2 630
Dotations nette aux amortissements	(22 049)	(19 706)
Dotations nettes aux provisions	(6 704)	(11 371)
Résultat Opérationnel Courant	(14 800)	(117 810)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	149	2 774
Résultat Opérationnel	(14 651)	(115 036)
Coût de l'endettement	(10 387)	(11 849)
Revenu des placements	4	401
Coût de l'endettement net	(10 383)	(11 448)
Autres produits financiers	2 143	2 357
Autres charges financières	(2 880)	(5 082)
Résultat financier	(11 120)	(14 173)
Résultat avant Impôt	(25 771)	(129 209)
Impôts sur les résultats	(760)	31 965
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies	(26 531)	(97 244)
Résultat des activités abandonnées et /ou en cours de cession		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(26 531)	(97 244)
Part des Participations ne donnant pas le contrôle	(383)	1 494
Résultat net part du groupe	(26 914)	(95 750)
Ecart de conversion	3 131	726
Quote-part du résultat global d'IMS	-	-
Résultat global total part du groupe	(23 783)	(95 024)
Part des Participations ne donnant pas le contrôle	418	(1 309)
Résultat global total	(23 365)	(96 333)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE PRO FORMA AU 31 DECEMBRE (non audité)

(en milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.2009
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF				
Ecarts d'acquisition	61 745	-	61 745	68 369
Immobilisations incorporelles	18 504	16 194	2 310	3 879
Immobilisations corporelles	255 020	148 040	106 980	106 917
Participations	19	-	19	13
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres disponibles à la vente	-	-	-	-
Autres actifs financiers	2 932	211	2 721	3 187
Impôts différés	37 722	-	37 722	38 506
Actif Non Courant	375 942	164 445	211 497	220 871
Stocks et en-cours	278 363	28 613	249 750	267 355
Créances clients	210 827	21 403	189 424	143 856
Actifs d'impôt exigible	6 298	-	6 298	9 566
Autres actifs	12 699	-	12 699	11 603
Instruments dérivés	80	-	80	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 009	10	64 999	75 553
Actif Courant	573 276	50 026	523 250	507 933
Actifs Destinés à être cédés	8 004	3 837	4 167	4 167
Total Actif	957 222	218 308	738 914	732 971
PASSIF				
Capital social			36 631	36 631
Réserves consolidées			216 922	251 069
Capitaux Propres part du groupe			253 553	287 700
Part des minoritaires			4 079	3 121
Capitaux Propres			257 632	290 821
Impôts différés			13 440	11 697
Provisions non courantes			3 865	1 316
Provisions pour engagements sociaux			25 861	24 117
Autres passifs non courants			403	509
Dettes financières long terme			102 721	88 007
Passif Non Courant			146 290	125 646
Dettes financières court terme			111 179	142 955
Dettes fournisseurs			169 822	128 861
Passifs d'impôt exigible			4 419	655
Provisions courantes			3 056	5 168
Instruments dérivés			1 179	3 173
Instruments dérivés incorporés de taux			-	630
Autres passifs			44 010	35 062
Passif courant			333 665	316 504
Passifs destinés à être cédés			1 327	-
Total Passif			738 914	732 971



RAPPORT FINANCIER 2010

INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA 2010

ETAT D'ENDETTEMENT NET CONSOLIDE PRO FORMA AU 31 DECEMBRE (non audité)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Endettement Net à l'Ouverture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(75 553)	(41 459)
Actifs disponibles à la vente	-	-
Instruments dérivés	630	-
Prêts	-	-
Dettes financières court terme	142 955	129 840
Dettes financières long terme	88 007	116 433
Total	156 039	204 814
Opérations d'Exploitation		
Résultat net après quote-part MEQ	(26 531)	(97 244)
Dotations aux amortissements et provisions	20 845	25 577
Plus-values sur cessions d'actifs et divers	(351)	(2 774)
Variation des impôts différés	(7 415)	(27 146)
Autres	84	206
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier	(13 368)	(101 381)
Coût de l'endettement financier	13 404	13 346
Intérêts payés	(13 411)	(14 082)
Charge d'impôt exigible	7 805	(5 131)
Impôts payés	573	(3 119)
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier	(4 997)	(110 367)
Variation des stocks et encours	19 777	177 968
Variation des créances clients	(44 427)	114 345
Variation des dettes fournisseurs	40 071	(119 327)
Autres variations	7 443	(929)
Variation totale du besoin en fonds de roulement	22 864	172057
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation après impôt et avant frais financiers	17 867	61 690
Opérations d'Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(13 951)	(9 359)
Acquisition de filiales	220	-
Acquisition de titres mis en équivalence	-	-
Cession d'immobilisations	1 083	4 869
Subventions d'investissements reçus	4	-
Autres variations	46	(5 047)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	(12 598)	(9 537)
Opérations Financières		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(2 083)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(862)	(1 191)
Augmentation de capital des minoritaires	820	-
Nouveaux contrats de locations financières	(566)	(844)
Actions propres	1 336	581
Autres	412	660
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	1 140	(2 877)
Variation d'Endettement	(6 409)	(49 276)
Ecarts de conversion	598	501
Endettement Net à la Clôture	150 228	156 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(64 999)	(75 553)
Prêts	-	-
Dettes financières court terme	111 179	142 955
Dettes financières long terme	102 721	88 007
Instrument dérivé de taux	-	630
Passif destiné à être cédé	1 327	-
Total	150 228	156 039

NOTES GÉNÉRALES SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES PRO FORMA

La fusion entre JACQUET Metals et IMS est effective depuis le 20 juillet 2010 avec une parité de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals.

Cette opération s'est accompagnée de l'acquisition par JSA (société détenue à 99,99% par M. Eric Jacquet), pour 49,6 millions d'euros, des 4 183 342 actions IMS auparavant détenues par JACQUET Metals, représentant 23,17% du capital d'IMS.

La date de changement de contrôle, analysée a posteriori, est le 8 mars 2010 et correspond à la date de signature du protocole entre les parties fixant les modalités du changement de contrôle, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire. Par souci de simplification, le bilan d'ouverture qui est retenu pour l'acquisition correspond aux comptes consolidés d'IMS au 31 mars 2010.

Les bilans consolidés pro forma sont établis au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 en milliers d'euros et reflètent les données chiffrées consolidées du groupe IMS comme si la fusion entre IMS et JACQUET Metals était intervenue le 31 décembre 2009 (le prix d'acquisition restant cependant établi sur la base des comptes de référence à la date de changement de contrôle, soit le 31 mars 2010).

Les comptes de résultat consolidés pro forma sont établis au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 en milliers d'euros et reflètent les résultats consolidés du groupe IMS comme si la fusion entre IMS et JACQUET Metals était intervenue au 1^{er} janvier de chaque période considérée. Les ajustements pro forma reposent sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables.

Les informations financières consolidées pro forma sont présentées exclusivement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière de la société consolidée qui auraient été obtenus au 31 décembre 2009 si la fusion était intervenue au 1^{er} janvier 2009. Elles ne sont pas non plus indicatives des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière futurs de la société.

Les informations financières consolidées pro forma ont été préparées à partir :

- des éléments financiers consolidés IFRS audités d'IMS et de JACQUET Metals au 31 décembre 2009 ;
- des éléments financiers consolidés IFRS audités du groupe IMS fusionné au 31 décembre 2010.

La fusion a été traitée, dans les informations financières consolidées pro forma, comme l'acquisition d'IMS par JACQUET Metals et ce, même si d'un point de vue juridique, IMS est l'absorbante et l'entité émettrice d'actions nouvelles en faveur des actionnaires de JACQUET Metals en rémunération de l'apport-fusion.

Pour les besoins de l'établissement de ces informations financières consolidées pro forma, le prix d'acquisition a été évalué sur la base du nombre d'actions JACQUET Metals en circulation et du cours de clôture de JACQUET Metals à la date du changement de contrôle, soit 35,60 euros.

L'évaluation du prix d'acquisition et les ajustements pro forma en résultant tiennent compte des écritures dites de « purchase accounting » (allocation du prix d'acquisition aux différents éléments d'actif et de passif de la société acquise évalués à la juste valeur). L'allocation définitive de l'écart d'acquisition aux différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sera finalisée avant le 31 mars 2011, soit dans un délai de douze mois suivant la date de prise de contrôle conformément aux normes IFRS.

1. CONSTRUCTION DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2010 ET AU 31 DECEMBRE 2009

Tableau de passage au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i> <i>(Valeurs nettes)</i>	Comptes publiés	Retraitement T1 IMS	Comptabilisation de l'acquisition	Frais d'acquisition et frais financiers	Reclassement	Comptes consolidés pro forma
ACTIF						
Ecart d'acquisition	61 745	-	-	-	-	61 745
Immobilisations incorporelles	2 310	-	-	-	-	2 310
Immobilisations corporelles	106 980	-	-	-	-	106 980
Participations	19	-	-	-	-	19
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Titres disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	2 721	-	-	-	-	2 721
Impôts différés	37 722	-	-	-	-	37 722
Actif Non Courant	211 497	-	-	-	-	211 497
Stocks et en-cours	249 750	-	-	-	-	249 750
Créances clients	189 424	-	-	-	-	189 424
Actifs d'impôt exigible	6 298	-	-	-	-	6 298
Autres actifs	12 699	-	-	-	-	12 699
Instruments dérivés	80	-	-	-	-	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 999	-	-	-	-	64 999
Actif Courant	523 250	-	-	-	-	523 250
Actifs Destinés à être cédés	4 167	-	-	-	-	4 167
Total Actif	738 914	-	-	-	-	738 914
PASSIF						
Capital social	36 631	-	-	-	-	36 631
Réserves consolidées	216 922	-	-	-	-	216 922
Capitaux Propres part du groupe	253 553	-	-	-	-	253 553
Part des minoritaires	4 079	-	-	-	-	4 079
Capitaux Propres	257 632	-	-	-	-	257 632
Impôts différés	13 440	-	-	-	-	13 440
Provisions non courantes	3 865	-	-	-	-	3 865
Provisions pour engagements sociaux	25 861	-	-	-	-	25 861
Autres passifs non courants	403	-	-	-	-	403
Dettes financières long terme	102 721	-	-	-	-	102 721
Passif Non Courant	146 290	-	-	-	-	146 290
Dettes financières court terme	111 179	-	-	-	-	111 179
Dettes fournisseurs	169 822	-	-	-	-	169 822
Passifs d'impôt exigible	4 419	-	-	-	-	4 419
Instruments dérivés	1 179	-	-	-	-	1 179
Provisions courantes	3 056	-	-	-	-	3 056
Autres passifs	44 010	-	-	-	-	44 010
Passif courant	333 665	-	-	-	-	333 665
Passifs destinés à être cédés	1 327	-	-	-	-	1 327
Total Passif	738 914	-	-	-	-	738 914

Les retraitements opérés sont exclusivement des retraitements de résultat à réserves consolidées, sans impact sur la présentation du bilan, décrits en partie 5 ci-après.

Tableau de passage au 31 décembre 2009

<i>(en milliers d'euros)</i> <i>(Valeurs nettes)</i>	JACQUET Metals (pro forma)	IMS (pro forma)	Cession titres IMS par JACQUET Metals à JSA	Compta - bilisation de l'acquisition	Frais d'acquisition et frais financiers	Reclas- sement	Comptes consolidés pro forma
ACTIF							
Ecart d'acquisition	1 779	91 800	-	(25 210)	-	-	68 369
Immobilisations incorporelles	525	3 354	-	-	-	-	3 879
Immobilisations corporelles	30 601	76 316	-	-	-	-	106 917
Participations	-	13	-	-	-	-	13
Titres mis en équivalence	49 652	-	(49 652)	-	-	-	-
Titres disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	640	2 547	-	-	-	-	3 187
Impôts différés	1 296	35 482	-	-	1 728	-	38 506
Actif Non Courant	84 493	209 512	(49 652)	(25 210)	1 728	-	220 871
Stocks et en-cours	42 966	224 389	-	-	-	-	267 355
Créances clients	21 025	122 831	-	-	-	-	143 856
Actifs d'impôt exigible	5 491	4 075	-	-	-	-	9 566
Autres actifs	3 819	7 784	-	-	-	-	11 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 141	50 920	6 770	-	(7 278)	-	75 553
Actif Courant	98 442	409 999	6 770	-	(7 278)	-	507 933
Actifs Destinés à être cédés	-	4 167	-	-	-	-	4 167
Total Actif	182 935	623 678	(42 882)	(25 210)	(5 550)	-	732 971
PASSIF							
Capital social	15 000	27 528	-	16 251	-	(22 148)	36 631
Réserves consolidées	55 977	219 955	-	(41 461)	(5 550)	22 148	251 069
Capitaux Propres part du groupe	70 977	247 483	-	(25 210)	(5 550)	-	287 700
Part des minoritaires	3 121	-	-	-	-	-	3 121
Capitaux Propres	74 098	247 483	-	(25 210)	(5 550)	-	290 821
Impôts différés	5 969	5 728	-	-	-	-	11 697
Provisions non courantes	237	1 079	-	-	-	-	1 316
Provisions pour engagements sociaux	272	23 845	-	-	-	-	24 117
Autres passifs non courants	-	509	-	-	-	-	509
Dettes financières long terme	48 253	71 421	(31 667)	-	-	-	88 007
Passif Non Courant	54 731	102 582	(31 667)	-	-	-	125 646
Dettes financières court terme	26 485	127 685	(11 215)	-	-	-	142 955
Dettes fournisseurs	20 625	108 236	-	-	-	-	128 861
Passifs d'impôt exigible	333	322	-	-	-	-	655
Provisions courantes	160	5 008	-	-	-	-	5 168
Instruments dérivés	991	182	-	-	-	-	3 173
Instruments dérivés de taux	-	630	-	-	-	-	630
Autres passifs	5 512	29 550	-	-	-	-	35 062
Passif courant	54 106	273 613	(11 215)	-	-	-	316 504
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Total Passif	182 935	623 678	(42 882)	(25 210)	(5 550)	-	732 971

RAPPORT FINANCIER 2010

INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA 2010

Les principaux ajustements sont les suivants :

- élimination des titres IMS mis en équivalence chez JACQUET Metals, en tenant compte du prix de cession effectif de la participation IMS détenue par JACQUET Metals à JSA (soit 49 656 milliers d'euros), qui est intervenue le 20 juillet 2010 : l'ajustement au niveau des capitaux propres résulte donc de la différence entre le prix de cession réel (soit 49 656 milliers d'euros) et la valeur des titres mis en équivalence au 31 décembre 2009 ;
- prise en compte du prix d'acquisition comprenant l'écart d'acquisition préliminaire (voir paragraphe 5.5) : l'ajustement correspond à l'annulation du goodwill dans les comptes d'IMS remplacé par l'écart d'acquisition préliminaire (59 924 milliers d'euros) ;
- annulation de l'impact des frais de fusion au 1^{er} janvier 2009 pour 8 millions d'euros avant impôts ;
- annulation de l'impact résultat et intégration en réserves des intérêts financiers liés aux emprunts engagés par JACQUET Metals pour acquérir les titres IMS ;
- reclassement pour tenir compte du nouveau capital social d'IMS.

2. CONSTRUCTION DU RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA 2009 ET 2010

Tableau de passage au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	IMS publié	T1 IMS	Ajustements pro forma	Comptes consolidés pro forma
Chiffre d'affaires	884 308	206 422	-	1 090 730
Coûts des ventes	(693 798)	(164 928)	17 142	(841 584)
Marge Brute	190 510	41 494	17 142	249 146
Charges opérationnelles	(96 142)	(22 480)	5 185	(113 437)
Charges de personnel	(97 074)	(25 566)	-	(122 640)
Impôts et taxes	(2 288)	(778)	-	(3 066)
Autres charges / autres produits	3 620	330	-	3 950
Dotations aux amortissements	(18 418)	(3 631)	-	(22 049)
Dotations nettes des provisions	(9 792)	3 088	-	(6 704)
Résultat Opérationnel Courant	(29 584)	(7 543)	22 327	(14 800)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	129	20	-	149
Résultat Opérationnel	(29 455)	(7 523)	22 327	(14 651)
Coût de l'endettement	(8 499)	(2 203)	315	(10 387)
Revenu des placements	4	17	(17)	4
Coût de l'endettement net	(8 495)	(2 186)	298	(10 383)
Autres produits financiers	3 515	534	(1 906)	2 143
Autres charges financières	(5 834)	(343)	3 297	(2 880)
Impact cession titres IMS	-	-	-	-
Résultat financier	(10 814)	(1 995)	1 689	(11 120)
Résultat avant Impôt	(40 269)	(9 518)	24 016	(25 771)
Impôts sur les résultats	5 361	2 411	(8 532)	(760)
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies	(34 908)	(7 107)	15 484	(26 531)
Résultat des activités abandonnées et /ou en cours de cession	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(34 908)	(7 107)	15 484	(26 531)
Part des Participations ne donnant pas le contrôle	(383)	-	-	(383)
Quote-part du résultat IMS	(1 647)	-	1 647	-
Résultat net part du groupe	(36 938)	(7 107)	17 131	(26 914)
Ecart de conversion	2 100	1 032	-	3 131
Réévaluation des titres disponibles à la vente	-	-	-	-
Quote-part du résultat global d'IMS	239	-	(239)	-
Résultat global total part du groupe	(34 599)	(6 075)	16 892	(23 783)
Part des Participations ne donnant pas le contrôle	418	-	-	418
Résultat global total	(34 181)	(6 075)	16 892	(23 365)

Les principaux ajustements sont les suivants :

- réintégration du résultat IMS « standalone » du 1^{er} trimestre 2010 au résultat de la période (comptabilisé en réserves pour les besoins de la consolidation légale car correspondant au résultat avant la prise de contrôle) ;
- annulation de la quote-part de résultat mis en équivalence d'IMS « standalone » du 1^{er} trimestre 2010 ;
- annulation de la charge constatée dans le résultat consolidé au 31 décembre 2010 au titre de la réévaluation des stocks (allocation du prix d'acquisition) ;
- annulation de l'impact des frais de fusion pour 8,1 millions d'euros, ainsi que des frais financiers supportés par JACQUET pour acquérir les titres IMS ;
- annulation du résultat de cession sur la vente des titres IMS à JSA.

Tableau de passage au 31 décembre 2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	JACQUET Metals (pro forma)	IMS (pro forma)	Ajustements pro forma	Comptes consolidés pro forma
Chiffre d'affaires	131 425	727 114	-	858 539
Coûts des ventes	(100 349)	(626 808)	-	(727 157)
Marge Brute	31 076	100 306	-	131 382
Charges opérationnelles	(16 061)	(87 556)	-	(103 617)
Charges de personnel	(18 940)	(93 209)	-	(112 149)
Impôts et taxes	(997)	(3 982)	-	(4 979)
Autres charges / autres produits	750	1 880	-	2 630
Dotations aux amortissements	(4 609)	(15 097)	-	(19 706)
Dotations nettes aux provisions	(430)	(10 941)	-	(11 371)
Résultat Opérationnel Courant	(9 210)	(108 599)	-	(117 809)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(52)	2 826	-	2 774
Résultat Opérationnel	(9 262)	(105 773)	-	(115 035)
Coût de l'endettement	(3 314)	(9 724)	1 189	(11 849)
Revenu des placements	398	3	-	401
Coût de l'endettement net	(2 917)	(9 721)	1 189	(11 449)
Autres produits financiers	2 202	155	-	2 357
Autres charges financières	(2 356)	(2 726)	-	(5 082)
Résultat financier	(3 071)	(12 292)	1 189	(14 174)
Résultat avant Impôt	(12 333)	(118 065)	1 189	(129 209)
Impôts sur les résultats	1 167	31 195	(396)	31 965
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies	(11 167)	(86 870)	793	(97 244)
Résultat des activités abandonnées et /ou en cours de cession	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(11 167)	(86 870)	793	(97 244)
Part des Participations ne donnant pas le contrôle	1 494	-	-	1 494
Quote-part du résultat IMS	(9 386)	-	9 386	-
Résultat net part du groupe	(19 059)	(86 870)	10 179	(95 750)
Ecart de conversion	98	628	-	726
Réévaluation des titres disponibles à la vente	19 367	-	(19 367)	-
Quote-part du résultat global d'IMS	190	-	(190)	-
Résultat global total part du groupe	596	(86 242)	(9 378)	(95 024)
Part des Participations ne donnant pas le contrôle	(1 309)	-	-	(1 309)
Résultat global total	(713)	(86 242)	(9 378)	(96 333)

Les ajustements proviennent de :

- l'élimination de la quote-part de résultat d'IMS mis en équivalence constatée dans le compte de résultat JACQUET Metals ;
- l'annulation de l'impact résultat et intégration en réserves des intérêts financiers liés aux emprunts engagés par JACQUET Metals pour acquérir les titres IMS.

3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PRO FORMA

(en milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2010	Résultat net 31 décembre 2010	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2010
IMS + JACQUET Metals*	321 581				321 581
IMS consolidé		(36 555)	2 374		(34 181)
Résultat IMS « standalone » 1 ^{er} trimestre		(7 107)	1 031	1 018	(5 058)
Ecart d'acquisition avant allocation	(25 210)		(138)		(25 348)
Annulation effet résultat PPA stocks		11 385		(11 385)	
Frais de fusion	(5 550)	5 550			
Annulation QP ME IMS 31 mars 2010		1 647	(239)	(1 408)	
Annulation plus value consolidée**		(1 451)		1 451	
Autres				638	638
Capitaux propres consolidé pro forma	290 821	(26 531)	3 028	(9 686)	257 632

* «Standalone» à l'ouverture pour les deux sociétés

** sur cession de titres IMS à JSA

4. BASE DE PREPARATION

Cadre réglementaire

Ces informations financières consolidées pro forma sont présentées en application de l'Instruction N° 2005-11 du 13 décembre 2005, Annexe II, de l'AMF indiquant qu'en cas de variation de taille supérieure à 25% de la société absorbante, une information pro forma doit être présentée.

Ces informations financières consolidées pro forma ont été établies conformément aux dispositions de l'annexe II « module d'information financière pro forma » du règlement CE n°809/2004 de la Commission européenne, et conformément aux recommandations émises par le CESR en février 2005 concernant la préparation des informations financières consolidées pro forma visées par ce règlement n° 809/2004 sur les prospectus.

109

Acquisition inversée

La fusion a été traitée, dans les informations financières consolidées pro forma, comme l'acquisition d'IMS par JACQUET Metals, au regard de l'analyse des critères prévus par la norme IFRS 3 applicable au 31 décembre 2009 (et la norme IFRS 3 révisée applicable au 1^{er} janvier 2010) et ce même si d'un point de vue juridique, IMS est l'absorbante et l'entité émettrice d'actions nouvelles en faveur des actionnaires de JACQUET Metals en rémunération de l'apport-fusion.

Les critères définis par la norme sont les suivants :

- Poids relatif de JSA dans le nouvel ensemble consolidé

JSA, actionnaire majoritaire de JACQUET Metals conserve la part la plus importante des droits de vote dans l'entité regroupée, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

% détention de JSA (*) et Eric Jacquet	
Avant la fusion	
- JACQUET Metals	61,34%
- IMS (**)	33,19%
Après la fusion	
- Nouvel ensemble consolidé	40,21%

(*) Holding personnelle de M. Eric Jacquet détenue à 99,99%.

(**) La société JACQUET Metals a cédé le 20 juillet 2010 sa participation dans IMS (23,17%) à la société JSA concomitamment à la réalisation de la fusion. La société JSA détient en propre avant l'opération 9,98% des titres IMS et M. Eric Jacquet 0,04% du capital d'IMS (0,03% des droits de vote).

RAPPORT FINANCIER 2010

INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA 2010

- *Non existence d'un important bloc minoritaire de droits de vote dans l'entité regroupée*

Sur la base des dernières déclarations de détention de titres connues à la date d'enregistrement du présent document, aucun autre bloc minoritaire ne détient plus de 5% des droits de vote

- *Composition de l'organe de direction de l'entité regroupée*

A la suite de l'opération, les organes sociaux d'IMS ont été recomposés : le Conseil d'administration d'IMS est composé de neuf membres nommés pour une durée de deux ans dont six membres indépendants au sens du Code.

A l'issue du Conseil d'administration du 20 juillet 2010 approuvant la réalisation de la fusion, M. Eric Jacquet a été désigné Président directeur général d'IMS.

Hypothèses de construction

Les ajustements pro forma afférents au compte de résultat consolidé pro forma sont calculés en retenant l'hypothèse que la fusion a été réalisée le premier jour de l'exercice présenté (soit le 1^{er} janvier 2009).

Les ajustements pro forma concernant les bilans consolidés pro forma sont calculés en retenant l'hypothèse que la fusion a été réalisée au 31 décembre 2009, à l'exception de l'écart d'acquisition figé au 31 mars 2010. La date du 31 mars 2010 a été retenue par simplification par rapport à la date de changement de contrôle qui a été analysée a posteriori au 8 mars 2010 (correspondant à la date de signature du protocole entre les parties fixant les modalités du changement de contrôle, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire).

Tous les ajustements pro forma se rapportent directement à la fusion.

110

Seuls les ajustements pouvant être documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte.

Par exemple, les informations financières consolidées pro forma ne tiennent pas compte :

- d'économies de coûts ou de création de valeur qui pourraient résulter de la fusion ;
- d'éléments particuliers qui pourraient résulter des clauses de changement de contrôle ou des coûts de réorganisation ou d'intégration qui pourraient être engagés du fait de la fusion ;
- des impacts éventuels qui pourraient résulter du plan de cession de certains actifs envisagé suite à la fusion.

Cession de la participation détenue par JACQUET Metals dans IMS à JSA

L'acquisition par JSA de 4 183 342 actions IMS détenues par JACQUET Metals a été analysée dans le bilan consolidé pro forma comme étant une opération préalable à la fusion.

Ainsi, la participation détenue par JACQUET Metals dans IMS au 31 décembre 2009 a été retraitée du bilan consolidé pro forma, en annulant la valeur des titres par compensation du prix de vente reçu qui correspond à la valeur nette comptable dans les comptes de JACQUET Metals au 31 décembre 2009.

Reclassements et harmonisation des principes comptables

Certains éléments ont fait l'objet de reclassements dans les informations financières consolidées pro forma établies selon le référentiel IFRS, afin de tenir compte de certaines divergences de présentation des bilans et comptes de résultat des deux groupes et ce, afin de respecter les formats préliminaires retenus par le groupe consolidé.

Une analyse a également été réalisée afin d'identifier les ajustements pro forma à comptabiliser le cas échéant, dans le but d'harmoniser les principes comptables appliqués à des transactions similaires. Aucune différence significative n'a été observée.

Opérations intragroupes

Il n'existe pas, à la connaissance des deux sociétés, de transactions réciproques entre les sociétés du groupe consolidé dont l'impact pourrait être significatif sur les positions bilancielle ainsi que sur le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2009 et 2010.

En particulier, la société IMS n'a pas versé de dividendes en 2009 et 2010 au titre des exercices 2008 et 2009.

5. DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS ET RECLASSEMENTS DES DONNEES HISTORIQUES PUBLIEES PAR JACQUET METALS ET IMS

Les ajustements et reclassements apportés aux données historiques publiées par JACQUET Metals et IMS ont été appliqués de manière homogène au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, les ajustements pro forma sont réalisés sur la base des états financiers consolidés présentés en partie 8 du rapport financier.

5.1. Ajustements et reclassements chez JACQUET Metals

Reclassements de certains éléments du bilan et du compte de résultat résumé de JACQUET Metals

Afin de respecter le format de présentation pro forma adopté par l'ensemble consolidé, certains éléments de bilan ou du compte de résultat ont été reclassés :

- les provisions pour engagements sociaux (inclues dans les comptes publiés sous la rubrique « provisions ») ont été reclassées sur la rubrique « provisions pour engagements sociaux » ;
- les autres provisions ont été réaffectées aux postes « provisions courantes » et « provisions non courantes » ;
- un sous-total « marge brute » est présenté comme étant la soustraction du coût des ventes au chiffre d'affaires.

Aucun autre reclassement n'a été effectué.

5.2. Ajustements et reclassements chez IMS

Reclassements de certains éléments du bilan d'IMS

Afin de respecter le format de présentation pro forma adopté par l'ensemble consolidé, certains éléments du bilan ont été reclassés :

- la rubrique « autres actifs long terme » a été reclassée sous la rubrique « autres actifs financiers » ;
- la rubrique « impôt différé actif » a été renommée « impôts différés » ;
- les rubriques « stocks » et « clients et comptes rattachés » ont été renommées respectivement « stocks et encours » et « créances clients » ;
- la rubrique « autres créances » a été reclassée sous la rubrique « autres actifs » ;
- les rubriques « écarts de conversion » et « résultat » ont été reclassées sous la rubrique « réserves consolidées » ;
- la rubrique « impôt différé passif » a été renommée « impôts différés » ;
- les rubriques « provisions pour risques et charges » et « provisions courantes pour risques et charges » ont été renommées respectivement « provisions non courantes » et « provisions courantes » ;
- la rubrique « passif non courant portant intérêt » a été reclassée sous la rubrique « dettes financières long terme » ;
- la rubrique « passif courant portant intérêt » a été reclassée sous la rubrique « dettes financières court terme » ;
- la rubrique « dette d'impôt exigible » a été renommée « passifs d'impôt exigible » ;
- la rubrique « autres dettes » a été reclassée sous la rubrique « autres passifs ».

Reclassements de certains éléments du résultat d'IMS

Afin de respecter le format de présentation pro forma adopté par l'ensemble consolidé, certains éléments du compte de résultat ont été reclassés :

- les reprises de provisions ont été reclassées sous les rubriques « dotations nettes aux amortissements » et « dotations nettes aux provisions » ;
- le résultat des cessions d'actifs immobilisés a été reclassé sur une ligne distincte ;
- la présentation du résultat financier a été homogénéisée.

5.3. Participation détenue par JACQUET Metals dans IMS

La cession des titres IMS détenus par JACQUET Metals à JSA a été analysée dans le bilan consolidé pro forma comme étant une opération préalable à la fusion.

Dans ce cadre, la société JACQUET Metals a cédé, concomitamment à la réalisation de la fusion, 4 183 342 actions IMS à JSA pour une valeur de 49 656 milliers d'euros, correspondant à la valeur nette comptable de la participation dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Ainsi, la participation détenue par JACQUET Metals dans IMS dans les bilans consolidés pro forma a été retraitée du bilan consolidé pro forma de la manière suivante :

- sortie de la valeur nette comptable des titres IMS mis en équivalence ;
- diminution de l'endettement net de JACQUET Metals à hauteur du prix de cession de la participation à JSA ;
- la quote-part de résultat IMS a été annulée du résultat par réserves.

Les frais financiers supportés par JACQUET Metals au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 au titre de la dette financière liée à l'acquisition des titres IMS ont été retraités.

La société JACQUET Metals n'a pas perçu de dividende au titre de sa participation dans IMS.

5.4. Harmonisation des principes comptables

Une analyse a également été réalisée afin d'identifier les ajustements pro forma à comptabiliser le cas échéant, dans le but d'harmoniser les principes comptables appliqués à des transactions similaires. Aucune différence significative n'a été observée.

5.5. Calcul et allocation du prix d'acquisition

Calcul du prix d'acquisition

A la date du 20 juillet 2010, date de réalisation effective de la fusion, les actions JACQUET Metals ont été échangées selon la parité de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals.

IMS a émis 5 971 428 actions en échange de l'ensemble des actions JACQUET Metals en circulation à la date d'approbation du traité de fusion (soit 2 090 000 actions JACQUET Metals dont 7 927 actions auto-détenues au 31 mars 2010).

La date de changement de contrôle, analysée a posteriori, est le 8 mars 2010 et correspond à la date de signature du protocole entre les parties fixant les modalités du changement de contrôle, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire.

Dans la mesure où cette fusion est qualifiée d'acquisition inversée d'un point de vue comptable, le coût du regroupement d'entreprises est réputé avoir été encouru par JACQUET Metals (c'est-à-dire l'acquéreur comptable).

En conséquence, le nombre d'actions à émettre est calculé comme étant le nombre d'actions que JACQUET Metals aurait eu à émettre si le regroupement d'entreprises avait été réalisé sous forme d'émission d'actions nouvelles par JACQUET Metals afin de conférer aux actionnaires d'IMS le même pourcentage de détention dans le groupe consolidé que celui réellement obtenu du fait de l'opération juridique.

Au 31 mars 2010, JACQUET Metals détenait une participation dans IMS de 4 183 342 actions.

Pour la préparation des informations financières consolidées pro forma, le prix d'acquisition a été évalué sur la base du nombre d'actions en circulation et du cours de clôture des actions JACQUET Metals à la date de changement de contrôle, soit un cours de 35,60 euros au 8 mars 2010.

Le montant total des coûts de transaction encourus en 2010 et directement imputables à l'opération, s'élève à 8 millions d'euros avant impôts. Ces coûts ont été reconnus dans le bilan consolidé pro forma en diminution des réserves consolidées.

En dehors de ceux directement liés à la réalisation de l'augmentation de capital, ces coûts sont comptabilisés en charges opérationnelles et financières sur l'exercice 2010 du nouvel ensemble consolidé, conformément à IFRS 3 révisée.

RAPPORT FINANCIER 2010

INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA 2010

En conséquence, le prix d'acquisition est estimé à 217 065 milliers d'euros et est déterminé de la manière suivante :

- Nombre total d'actions que JACQUET Metals aurait à émettre au 30 juin 2010 pour que les actionnaires d'IMS disposent de la même participation dans l'entité consolidée	6 097 326
- Cours de l'action JACQUET Metals retenu comme estimation du cours de l'action à la date de réalisation effective de la fusion (en euros)	35,60
- Prix d'acquisition estimé (en milliers d'euros)	217 065

Ce prix d'acquisition inclut, en application d'IFRS 3 révisée, la valeur de cession des titres IMS détenus par JACQUET Metals à JSA, soit 49 652 milliers d'euros.

Allocation du prix d'acquisition

Par différence avec les capitaux propres retraités des écarts d'acquisition au bilan d'IMS au 31 mars 2010 (soit 150,5 millions d'euros), l'écart d'acquisition dégagé sur l'opération, avant toute écriture de « purchase accounting », s'élève à 66,6 millions d'euros.

L'évaluation du prix d'acquisition et les ajustements pro forma en résultant tiennent compte des écritures dites de « purchase accounting » (allocation du prix d'acquisition aux différents éléments d'actif et de passif de la société acquise évalués à la juste valeur). L'allocation définitive de l'écart d'acquisition aux différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sera finalisée avant le 31 mars 2011, soit dans un délai de douze mois suivant la date de prise de contrôle conformément aux normes IFRS.

Les actifs et passifs réévalués dans le cadre du « purchase accounting » sont les suivants :

- les stocks (réévaluation de la valeur d'entrée des stocks d'IMS à leur valeur de revente estimée diminuée des frais de commercialisation) ;
- les écarts actuariels non financés relatifs aux engagements sociaux comptabilisés selon IAS 19 (annulation) ;
- les immobilisations corporelles (bâtiments détenus en propre ou en location financière).

Au 31 décembre 2010, des actifs d'impôts différés reconnus avant la date de prise de contrôle pour 7,5 millions d'euros, ont été annulés compte tenu de leur nouvel horizon de consommation attendu. Cette annulation a été allouée à l'écart d'acquisition.

Aucun autre actif, notamment incorporel, n'a été identifié dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition. Le goodwill résiduel est représentatif du savoir-faire d'IMS et de synergies attendues suite à la prise de contrôle de JACQUET Metals par IMS.

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Total du coût du regroupement d'entreprises	217 065
Valeur comptable de l'actif net consolidé d'IMS – Part du groupe – au 31 mars 2010	242 426
Annulation des écarts d'acquisitions historiques au 31 mars 2010	(91 951)
Ajustements pro forma (homogénéisation des méthodes)	-
Ecart d'acquisition préliminaire IMS avant "purchase accounting"	66 590
Total allocation après impôts dont :	(6 666)
- Réévaluation des stocks	(11 404)
- Annulation des écarts actuariels non financiers relatifs aux engagements sociaux	721
- Annulation d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux	7 494
- Réévaluation des bâtiments	(3 478)
Ecart d'acquisition IMS (provisoire jusqu'au 31 mars 2011)	59 923

Le poste « écarts d'acquisition » présenté au bilan comprend également les écarts d'acquisition historiques de JACQUET Metals pour 1,8 millions d'euros. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur l'exercice.

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

M. le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société IMS International Metal Service relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010 incluses dans son document de référence, en partie 6 de son rapport financier.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la fusion-absorption de la société JACQUET Metals par IMS International Metal Service aurait pu avoir, d'une part, sur le bilan au 31 décembre 2009 si l'opération avait eu lieu au 31 décembre 2009 et, d'autre part, sur le compte de résultat des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010, si l'opération avait pris effet au 1er janvier de chaque période considérée. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations financières pro forma, à partir :

- des comptes consolidés de la société IMS International Metal Service aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 audités par Bellot Mullenbach & Associés et Ernst & Young Audit ;
- des comptes consolidés de la société Jacquet Metals au 31 décembre 2009 audités par Deloitte & Associés et Pin Associés.

115

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société IMS International Metal Service pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis, les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée, en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note annexe 4 « Base de Préparation ».

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous souhaitons attirer votre attention sur :

- le paragraphe « Acquisition inversée » de la note 4 « Base de préparation » des informations financières pro forma qui explique le fondement et les modalités de ce traitement par lequel la fusion est traitée dans les comptes IFRS comme une acquisition d'IMS International Metal Service par Jacquet Metals ;
- le paragraphe « Hypothèses de construction » de la note 4 « Base de préparation » et la note 5.5 « Calcul et allocation du prix d'acquisition » des informations financières pro forma qui exposent les modalités retenues par la direction d'IMS International Metal Service pour l'allocation préliminaire du prix d'acquisition. Il est précisé, en particulier, que la date de prise de contrôle au sens des normes IFRS a été fixée au 8 mars 2010 et que, par simplification, les ajustements pro forma concernant les bilans pro forma ont été calculés en retenant l'hypothèse que la fusion a été réalisée le 31 décembre 2009, à l'exception de l'écart d'acquisition figé au 31 mars 2010 ;
- la note 5.3 « Participation détenue par JACQUET Metals dans IMS » des informations financières pro forma qui expose les modalités retenues pour le traitement des titres IMS détenus par Jacquet Metals.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Lyon, le 25 mars 2011

Les commissaires aux comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Louis Mullenbach

Lionel Denjean

8. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2010

La fusion entre JACQUET Metals et IMS a été annoncée publiquement le 10 mars 2010 et est devenue définitive le 20 juillet 2010. La fusion a été traitée comme l'acquisition d'IMS par JACQUET Metals, au regard de l'analyse des critères prévus par la norme IFRS 3 applicable au 31 décembre 2009 (et la norme IFRS 3 révisée applicable au 1^{er} janvier 2010) et ce même si d'un point de vue juridique, IMS est l'absorbante et l'entité émettrice d'actions nouvelles en faveur des actionnaires de JACQUET Metals en rémunération de l'apport-fusion.

La date de changement de contrôle, analysée a posteriori, est le 8 mars 2010 et correspond à la date de la signature du protocole entre IMS et JACQUET Metals fixant les modalités du changement de contrôle, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire. Par souci de simplification, le bilan d'IMS servant de référence pour le bilan d'ouverture correspond aux comptes clos au 31 mars 2010.

En conséquence :

- le résultat 2009 intègre uniquement 12 mois d'activité de JACQUET Metals ;
- les premiers résultats consolidés du nouvel ensemble au 31 décembre 2010 intègrent 12 mois d'activité de JACQUET Metals et 9 mois d'activité d'IMS (les deuxième, troisième et quatrième trimestres).

De manière symétrique pour le bilan :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2009 comporte uniquement les positions bilantielles de JACQUET Metals ;
- le bilan consolidé d'IMS au 31 décembre 2010 inclut les positions bilantielles de JACQUET Metals et celles d'IMS.

Information pro forma

Afin de permettre une meilleure lisibilité des performances du nouvel ensemble, les comptes consolidés pro forma sont présentés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sur des périodes comparables de 12 mois (cf. paragraphe 6 du Rapport financier).

Ces informations financières pro forma n'ont pas fait l'objet d'un audit. Cependant, conformément aux termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma, présenté dans la partie 7 du rapport financier.

Si la fusion entre JACQUET Metals et IMS était intervenue le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires du groupe aurait été de 1 091 millions d'euros (dont 915 millions d'euros correspondant au chiffre d'affaires d'IMS seul) et le résultat net part du groupe aurait été de -26,9 millions d'euros sur l'exercice (dont -21,7 millions d'euros correspondant au résultat net d'IMS seul hors IMS S.A).

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires	4.1	884 308	131 425
Coût des ventes	4.2	(693 798)	(100 349)
Marge Brute		190 510	31 076
Charges opérationnelles		(96 142)	(16 061)
Charges de personnel	4.3	(97 074)	(18 940)
Impôts et taxes		(2 288)	(997)
Autres produits nets		3 620	750
Dotations nettes aux amortissements		(18 418)	(4 609)
Dotations nettes aux provisions		(9 792)	(430)
Résultat Opérationnel Courant		(29 584)	(9 210)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		129	(52)
Résultat Opérationnel		(29 455)	(9 262)
% du Chiffre d'affaires		-3,3%	-7,0%
Coût de l'endettement		(8 499)	(3 314)
Revenu des placements		4	398
Coût de l'endettement net		(8 495)	(2 917)
Autres produits financiers		3 515	2 202
Autres charges financières		(5 834)	(2 356)
Résultat financier	4.4	(10 814)	(3 071)
Résultat avant Impôt		(40 269)	(12 333)
Impôts sur les résultats	4.5	5 361	1 167
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies		(34 908)	(11 167)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(34 908)	(11 167)
% du Chiffre d'affaires		-3,9%	-8,5%
Part des minoritaires		(383)	1 494
Quote-part de résultat d'IMS (1 ^{er} trimestre pour 2010)		(1 647)	(9 386)
Résultat net part du groupe		(36 938)	(19 059)
% du Chiffre d'affaires		-4,2%	-14,5%
Ecart de conversion		2 100	98
Réévaluation des titres disponibles à la vente		-	19 367
Quote-part du résultat global d'IMS (1 ^{er} trimestre pour 2010)		239	190
Résultat global total part du groupe		(34 599)	596
Part des minoritaires		418	(1 309)
Résultat global total		(34 181)	(713)
Résultat net part du groupe par action émise (en euros)	4.6	(2,05)	(3,20)
Résultat net dilué par action (en euros)	4.6	(2,05)	(3,20)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010		31.12.2009	
		Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF					
Ecart d'acquisition	3.1	61 745	-	61 745	1 779
Immobilisations incorporelles	3.2	18 504	16 194	2 310	525
Immobilisations corporelles	3.3	255 020	148 040	106 980	30 601
Participations		19	-	19	-
Titres mis en équivalence	3.4	-	-	-	49 652
Autres actifs financiers	3.5	2 932	211	2 721	640
Impôts différés	3.15	37 722	-	37 722	1 296
Actif Non Courant		375 942	164 445	211 497	84 493
Stocks et en-cours	3.6	278 363	28 613	249 750	42 966
Créances clients	3.7	210 827	21 403	189 424	21 024
Actifs d'impôt exigible	3.8	6 298	-	6 298	5 491
Autres actifs	3.9	12 699	-	12 699	3 819
Instruments dérivés	3.18	80	-	80	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10	65 009	10	64 999	25 141
Actif Courant		573 276	50 026	523 250	98 441
Actifs destinés à être cédés	3.11	8 004	3 837	4 167	-
Total Actif		957 222	218 308	738 914	182 934
PASSIF					
Capital social				36 631	15 000
Réserves consolidées				216 922	55 977
Capitaux Propres part du groupe				253 553	70 977
Part des minoritaires				4 079	3 121
Capitaux Propres	3.12			257 632	74 098
Impôts différés	3.15			13 440	5 969
Provisions non courantes	3.13			3 865	237
Provisions pour engagements sociaux	3.14			25 861	272
Autres passifs non courants	3.17			403	-
Dettes financières long terme	3.16			102 721	48 253
Passif Non Courant				146 290	54 731
Dettes financières court terme	3.16			111 179	26 485
Dettes fournisseurs	3.17			169 822	20 625
Passifs d'impôt exigible	3.8, 3.17			4 419	333
Provisions courantes	3.13			3 056	160
Instruments dérivés	3.18			1 179	991
Autres passifs	3.17			44 010	5 511
Total Passif Courant				333 665	54 105
Passifs destinés à être cédés	3.11			1 327	-
Total Passif				738 914	182 934

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour une meilleure lisibilité, des reclassements non significatifs ont été effectués au niveau des provisions et des instruments dérivés au 31 décembre 2009.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Trésorerie à l'Ouverture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25 141	31 152
Découverts bancaires		(7 311)	(18 613)
Total		17 830	12 539
Opérations d'Exploitation			
Résultat net après quote-part MEQ		(36 555)	(20 553)
Dotations aux amortissements et provisions		20 075	5 039
Plus-values sur cessions d'actifs et divers		(133)	52
Variation des impôts différés		(12 091)	239
Mise en équivalence et autres		84	9 386
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		(28 620)	(5 837)
Coût de l'endettement financier		13 998	3 314
Intérêts payés		(14 706)	(2 433)
Charge d'impôt exigible		7 410	(1 716)
Impôts payés		209	1 312
Capacité d'autofinancement		(21 709)	(5 360)
Variation des stocks et encours		29 618	27 747
Variation des créances clients		(8 304)	13 055
Variation des dettes fournisseurs		44 945	(14 247)
Autres variations		8 368	605
Variation totale du besoin en fonds de roulement		74 627	27 160
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	7	52 918	21 800
Opérations d'Investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(13 261)	(3 358)
Acquisitions de filiales		-	-
Acquisitions de titres mis en équivalence		-	(129)
Variation de périmètre		(56 974)	-
Cessions d'immobilisations		983	148
Cessions des titres mis en équivalence		49 656	-
Subventions d'investissements reçues		-	-
Autres variations		117	-
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	7	(19 479)	(3 339)
Opérations Financières			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(2 083)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(862)	(1 191)
Augmentation de capital des minoritaires		820	-
Nouveaux emprunts		136 608	33 017
Variation autres dettes financières		(173 468)	(42 761)
Autres variations		559	(710)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	7	(36 343)	(13 728)
Variation de trésorerie			
Ecart de conversion		612	558
Trésorerie nette à la clôture		15 538	17 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie		64 999	25 141
Découverts bancaires		(49 458)	(7 311)
Total		15 538	17 830

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les variations sont présentées en valeurs nettes comptables.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Ecart de réévaluation	Ecart de conversion part du groupe	Autres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2009		2 090 000	15 000	75 655	1 759	(791)	(19 930)	71 693	5 564	77 257
Résultat de la période				(9 673)				(9 673)	(1 494)	(11 167)
Ecart de conversion						98		98	185	283
Réévaluation des titres disponibles à la vente							19 367	19 367		19 367
Quote-part du résultat global d'IMS				(9 386)		190		(9 196)		(9 196)
Résultat global total				(19 059)		288	19 367	596	(1 309)	(713)
Dividendes versés				(2 083)				(2 083)	(1 191)	(3 274)
Autres							771	771	57	828
Au 31 décembre 2009	3.12	2 090 000	15 000	54 513	1 759	(503)	208	70 977	3 121	74 098
Résultat de la période				(35 291)				(35 291)	383	(34 908)
Ecart de conversion						2 100		2 100	35	2 135
Quote-part du résultat global d'IMS				(1 647)		239		(1 408)		(1 408)
Résultat global total				(36 938)		2 339		(34 599)	418	(34 181)
Variation de périmètre groupe IMS		21 938 438	21 631	195 434				217 065		217 065
Autres variations de périmètre				(509)				(509)	1 387	878
Dividendes versés								-	(861)	(861)
Autres				(256)		1 083	(208)	619	14	633
Au 31 décembre 2010	3.12	24 028 438	36 631	212 244	1 759	2 919	-	253 553	4 079	257 632

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe IMS publiés au titre de l'exercice 2010 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2009, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2010 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2010, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC). Il est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2010. Il s'agit notamment des normes et amendements suivants :

- IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » : applicables aux opérations intervenues à compter du 1^{er} janvier 2010. Etant d'application prospective, ces révisions sont sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comptabilisés selon les principes comptables IFRS 3 et IAS 27 ;
- amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 et traitant des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels : suppression de l'obligation de présenter les actifs sectoriels.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 sont sans effet sur les états financiers consolidés et/ou leur présentation.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Compte tenu de l'analyse en cours, le groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers et/ou leur présentation.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux règles IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs : la méthodologie suivie s'appuie sur les plans internes à 4 ans et tient compte des horizons de temps sur lesquels ces impôts peuvent être récupérés selon les législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- les évaluations de dépréciation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- les factures non parvenues : leurs montants résultent essentiellement de commandes réceptionnées pour un montant connu à l'origine et pour lequel la facture n'a pas été reçue ;
- les passifs sociaux qui sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques.

1.1 Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010	Pays	% Intérêts	% Contrôle
IMS International Metal Service	France	Société mère	Société mère
ERDBRÜGGER Metallservice	Allemagne	51,25%	51,25%
JACQUET Berlin	Allemagne	66,66%	66,66%
JACQUET Metallservice	Autriche	75,00%	75,00%
JACQUET Iberica	Espagne	70,00%	70,00%
JACQUET Mid Atlantic	Etats-Unis	75,00%	75,00%
JACQUET Houston	Etats-Unis	60,00%	80,00%
JACQUET Midwest	Etats-Unis	71,25%	95,00%
JACQUET West	Etats-Unis	60,00%	80,00%
JACQUET Southeast	Etats-Unis	60,00%	80,00%
JACQUET Finland	Finlande	78,95%	78,95%
JACQUET Nederland	Pays-Bas	50,40%	50,40%
JACFRIESLAND	Pays-Bas	40,32%	80,00%
JACQUET Italtaglio	Italie	85,00%	85,00%
JACQUET Nordpol	Pologne	90,00%	90,00%
JACQUET Portugal	Portugal	51,00%	51,00%
JACQUET s.r.o.	République Tchèque	80,00%	80,00%
JACQUET UK	Royaume-Uni	76,00%	76,00%
JACQUET Holding	France	100,00%	100,00%
JACQUET Deutschland	Allemagne	99,96%	100,00%
JACQUET Steinau	Allemagne	74,97%	75,00%
JACQUET Benelux	Belgique	99,92%	99,96%
JACQUET Shanghai	Chine	95,00%	100,00%
JACQUET Danmark	Danemark	100,00%	100,00%
JSP	France	100,00%	100,00%
JACQUET	France	99,99%	99,99%
FRANCE INOX	France	99,99%	99,99%
DETAIL INOX	France	99,99%	99,99%
QUARTO Europe	France	100,00%	100,00%
FFF HOLDING	France	99,98%	99,98%
OSS	France	99,94%	99,96%
JACQUET Paris	France	100,00%	100,00%
JACQUET Lyon	France	100,00%	100,00%

JACQUET Export	France	100,00%	100,00%
JACQUET Magyarorszag	Hongrie	100,00%	100,00%
JACQUET Nova	Italie	100,00%	100,00%
JACQUET International	Luxembourg	99,96%	99,96%
JACQUET Polska	Pologne	99,96%	100,00%
JACPOL	Pologne	100,00%	100,00%
JACQUET Jesenice	Slovénie	100,00%	100,00%
QUARTO Nordic	Suède	100,00%	100,00%
JACQUET Sverige	Suède	100,00%	100,00%
JACQUET Osiro	Suisse	50,98%	51,00%
Stappert Spezial-Stahl	Allemagne	100,00%	100,00%
Hoselmann	Allemagne	100,00%	100,00%
Fleischmann	Autriche	100,00%	100,00%
Rev & Partners Stainless Steel Trading (R&T)	Hongrie	100,00%	100,00%
Antera LAT	Lettonie	100,00%	100,00%
UAB "IMS Antera"	Lituanie	100,00%	100,00%
IMS Stalserwis	Pologne	100,00%	100,00%
Lega Inox	République tchèque	100,00%	100,00%
IMS Kupa	Slovaquie	100,00%	100,00%
Specialstål	Suède	100,00%	100,00%
Abraservice Holding	France	100,00%	100,00%
Abraservice Deutschland	Allemagne	100,00%	100,00%
Abraservice Benelux	Belgique	100,00%	100,00%
Abraservice Iberica	Espagne	100,00%	100,00%
Produr	France	100,00%	100,00%
Abraservice France	France	100,00%	100,00%
Abraservice Italia	Italie	100,00%	100,00%
IMS UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
IMS group Holding	France	100,00%	100,00%
Aceros IMS	Espagne	100,00%	100,00%
IMS France	France	100,00%	100,00%
Calibracrier	France	100,00%	100,00%
IMS SpA	Italie	100,00%	100,00%
IMS Portugal Comercio de Aços	Portugal	100,00%	100,00%
IMS Ozel Celik	Turquie	100,00%	100,00%
Autres sociétés			
Foncière Engis	Belgique	100,00%	100,00%
IMS Belgium	Belgique	100,00%	100,00%
Intramet International	Belgique	100,00%	100,00%
TRD Inox	France	100,00%	100,00%
JESTION	France	100,00%	100,00%
SCI DU CANAL	France	98,00%	98,00%
Metals Immo	France	100,00%	100,00%
Euralliage	France	100,00%	100,00%
Noxon	Pays-Bas	100,00%	100,00%
CL Staal	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Trinox	Suisse	100,00%	100,00%

1.2. Variations de périmètre

Au cours du second semestre 2010, le groupe a été organisé autour de quatre marques correspondant aux quatre marchés sur lesquels IMS évolue :

- JACQUET : distribution des tôles épaisses « Quarto » en aciers inoxydables ;
- Stappert : distribution des barres inox ;
- Abraservice : distribution des aciers d'abrasion ;
- IMS group : distribution des aciers pour la mécanique.

Cette nouvelle organisation par marques / lignes de produits est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.

Chaque sous-groupe a, à sa tête, une société :

- Jacquet Holding SARL, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Stappert GmbH, Allemagne (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- Abraservice Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A) ;
- IMS group Holding SAS, France (filiale à 100% d'IMS S.A).

Dans le cadre de cette réorganisation, les opérations suivantes ont été réalisées :

- scission d'IMS France, détenue à 100% par IMS S.A, en trois sociétés : IMS France, Abraservice France et TRD Inox ;
- scission partielle d'Aceros IMS Int en deux sociétés : Abraservice Iberica (à qui elle a apporté son activité abrasion) et Aceros IMS ;
- apport de l'activité abrasion d'IMS SpA à sa filiale nouvellement créée, Abraservice Italia ;
- création des sociétés suivantes, dont l'activité a débuté en janvier 2011 :
 - Abraservice Deutschland, filiale d'Abraservice Holding ;
 - Intramet International, filiale d'IMS S.A ;
 - Abraservice Benelux, filiale d'Abraservice Holding ;
- cession des actifs de l'activité abrasion de Stappert à Abraservice Deutschland ;
- cession d'une partie des actifs d'IMS Belgium à Abraservice Benelux ;
- changement de dénomination sociale d'Intramet en Foncière Engis et de JWS en JACQUET Holding.

Les apports des filiales suivantes aux quatre holdings ont ensuite été réalisés fin 2010 :

- JACQUET Holding :
 - apport des titres des filiales à JACQUET Holding : JACQUET SAS, FFF Holding, JACQUET International, France Inox SAS, Jacpol Sp. Zoo, JSP, JACQUET Paris SAS, JACQUET Nova, JACQUET Sverige AB, Détail Inox, JACQUET Magyarorszag, Quarto Nordic AB, JACQUET Danmark ApS, JACQUET Jesenice, Quarto Europe, JACQUET Lyon, JACQUET Export ;
 - les titres des autres filiales JACQUET encore détenues par IMS S.A devraient être apportés à JACQUET Holding ;
- Abraservice Holding :
 - apport des titres ci-après à Abraservice Holding : Abraservice France, Abraservice Iberica et IMS UK (la société utilisant la marque « Abraservice » comme nom commercial) ;
 - cession à Abraservice Holding des titres Produr, filiale d'IMS France et Abraservice Italia, filiale d'IMS SpA ;
- IMS group Holding :
 - apport des titres Aceros IMS, IMS France SAS et IMS SpA ;
 - cession des titres IMS Ozel Celik par IMS SpA et des titres Calibracrier par IMS France ;
- IMS S.A :
 - cession des titres Euralliage détenus par IMS France à IMS S.A.

Parallèlement à ces opérations liées à la réorganisation du groupe, le périmètre de consolidation a également été impacté par la création de la société JACQUET Southeast aux Etats-Unis, détenue à 60% par JACQUET Mid Atlantic.

1.3. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe (dividendes, plus values, marges en stock).

Le cas échéant, les entreprises associées sont celles dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

1.4. Date de clôture

Les dates de clôture retenues pour la consolidation sont celles des exercices sociaux, c'est-à-dire le 31 décembre pour toutes les sociétés consolidées.

Les états financiers consolidés du groupe IMS au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mars 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra avant le 30 juin 2011.

1.5. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

1.6. Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation :

Pays	Devises	Cours moyen 2010	Cours de clôture 2010
Chine	CNY	8,9451	8,8065
Danemark	DKK	7,4472	7,4535
Etats-Unis	USD	1,3268	1,3362
Hongrie	HUF	275,3546	277,9500
Lettonie	LVL	0,7087	0,7094
Lituanie	LTL	3,4528	3,4528
Pologne	PLN	3,9950	3,9750
République tchèque	CZK	25,2939	25,0610
Royaume-Uni	GBP	0,8582	0,8608
Suède	SEK	9,5469	8,9655
Suisse	CHF	1,3823	1,2504
Turquie	TRY	1,9973	2,0694

2. METHODES D'EVALUATION

L'opération de fusion ayant été traitée comme une acquisition inversée du groupe IMS par le groupe JACQUET Metals, les méthodes comptables retenues sont celles appliquées historiquement par le groupe JACQUET Metals. Après analyses, il s'avère qu'elles ne diffèrent de celles d'IMS que sur le traitement des engagements sociaux. Sur ce point dernier, le groupe a choisi de retenir la méthode du corridor appliquée antérieurement par le groupe IMS, ce changement étant sans impact significatif pour le nouvel ensemble.

2.1. Ecart d'acquisition – Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont été traités conformément à la méthode de l'acquisition telle que décrite dans la norme IFRS 3 (méthode du goodwill partiel).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le groupe applique la norme IFRS 3 révisée qui prévoit que les regroupements d'entreprise intervenus à compter de cette date sont évalués et comptabilisés conformément aux nouvelles dispositions de la méthode d'acquisition :

- le coût d'acquisition (ou « contrepartie transférée ») est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange ;
- les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ;
- les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges ;
- tous les excédents de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donnent lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

A chaque transaction, le groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

127

Conformément à la norme IAS 27 amendée, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction portant sur des capitaux propres et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une entreprise associée sans qu'il en résulte une prise de contrôle, le groupe maintient les actifs et les passifs antérieurement acquis à leur valeur dans les comptes consolidés.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, l'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation étant enregistré directement en résultat (« autres produits opérationnels » ou « autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut plus faire l'objet d'aucun ajustement. Ainsi, l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne peut pas donner lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition, à leur juste valeur, dès la date d'acquisition et quelque soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition. Au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (en poste « autres produits opérationnels » ou « autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix

avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les immobilisations représentatives de fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle (actif identifiable pouvant être vendu séparément ou correspondant à des droits contractuels), sont assimilées aux écarts d'acquisition.

Après avoir alloué le coût d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis, l'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans les capitaux propres de ces filiales à la date d'acquisition est affecté à l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme IAS 21.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué à la clôture de chaque exercice. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs externes ou internes (comme la dégradation économique d'un secteur d'activité ou d'un pays, l'évolution défavorable des cours des matières premières ou la dégradation des performances par rapport aux prévisions), le groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes établis sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT indépendante et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le groupe, auquel une prime de risque pays est appliquée pour les filiales localisées en dehors de la zone euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (plus précisément la valeur d'utilité que le management s'attend à obtenir des actifs considérés) présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de l'investissement industriel, fonction de la conjoncture économique européenne ;
- l'évolution des prix de vente ;
- l'anticipation des coûts d'approvisionnement, dépendant des cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues par le management pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.2. Frais de recherche et développement

Le groupe n'a pas d'activité dans ce domaine.

2.3. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré dans l'état de la situation financière s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au groupe. Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues. Aucun coût de développement n'est activé au 31 décembre 2010.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.4. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables,
- de tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue,
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat,
- majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

129

Dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le groupe sont les suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis,
- les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 30 ans,
- les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans,
- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées comprises entre 3 et 10 ans.

Le groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.5. Locations

Locations financières

Un contrat est qualifié de location financière au sens de la norme IAS 17, lorsqu'il transfère au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué et qu'il répond à l'un des quatre critères suivants :

- existence d'une option d'achat en fin de contrat d'une valeur inférieure à la valeur du marché,
- transfert de propriété en fin de contrat,
- durée du contrat de location couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même sans transfert de propriété,
- valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élevant au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué (au commencement du contrat de location).

Lorsqu'un contrat est qualifié de location financière, le bien est enregistré comme une immobilisation, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie les « dettes financières ». Le montant de la dette est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

Les biens faisant l'objet d'une location financière sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité du bien. Dans le cas où le transfert de propriété à la fin du contrat est raisonnablement assuré, c'est la durée d'utilité qui est retenue.

Locations simples

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

2.6. Participations

Le cas échéant, les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

2.7. Instruments financiers

2.7.1. Actifs financiers

- Actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnement et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance).
- Actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés.
- Actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat sur option » : non applicable.
- Titres disponibles à la vente : les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur ou juste valeur cotée à la date de clôture de l'exercice et sont des actifs financiers que la société a l'intention de conserver pour une période non déterminée. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées à l'état consolidé du résultat global.

2.7.2. Passifs financiers

- Passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financement, autres financements ainsi que les découverts bancaires) et les passifs courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 - Instruments financiers, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste « dettes financières court terme » et la part à plus d'un an est classée dans le poste « dettes financières long terme ».

- Passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.
- Passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat sur option » : non applicable.

2.7.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les valeurs comptables des instruments financiers dérivés sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture. Le groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

2.8. Stocks et en-cours

Valeur brute

Les stocks sont valorisés, dans l'état de la situation financière, au prix de revient moyen pondéré. Les profits internes sur stock résultant des opérations commerciales intragroupes sont éliminés.

Dépréciation

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

131

Purchase accounting

L'application des normes IFRS en matière de traitement comptable du patrimoine des sociétés acquises amène le groupe à réévaluer la valeur des stocks inscrite en entrée de périmètre. A l'issue de cette réévaluation, la valeur d'entrée des stocks acquis est égale à la valeur de vente de ces mêmes stocks, diminuée des frais nécessaires à leur commercialisation. La différence entre la valeur comptable des stocks dans les comptes de la société acquise et leur valeur réévaluée vient diminuer la partie non affectée de l'écart d'acquisition. Cet écart de valorisation pèse sur la marge brute post-acquisition, puisque la seule marge reconnue ultérieurement sur ces stocks acquis est la marge qui correspond à la couverture des frais de commercialisation.

2.9. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme IAS 39 sont déconsolidées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque. Lorsque la créance est couverte par une police d'assurance-crédit, seule la partie non assurée fait l'objet d'une dépréciation.

Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste est constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse et des titres de placement, généralement des SICAV monétaires ou des Certificats de Dépôt Négociables, convertibles instantanément et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont généralement détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

2.11. Actifs – passifs destinés à être cédés

Les règles appliquées sont les suivantes :

Classement au bilan

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentées sur une ligne distincte du passif. Dès lors qu'elles remplissent les conditions pour être classées en actifs destinés à être cédés, c'est-à-dire dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que leur cession est probable, les immobilisations cessent d'être amorties.

A chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une dépréciation est comptabilisée s'il y a lieu.

Classement au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité lorsque :

- il représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- il constitue une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée sur l'état consolidé du résultat global (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées et/ou en cours de cession ; et
- du profit ou de la perte après impôt comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou du (des) groupe(s) destiné(s) à être cédé(s) constituant l'activité abandonnée et/ou en cours de cession.

2.12. Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

Intérêts minoritaires

Les capitaux propres intègrent les intérêts minoritaires, sauf s'ils font l'objet d'un engagement de rachat.

Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, les actions gratuites attribuées aux salariés du groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le groupe (actions propres) sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.13. Provisions courantes et non courantes

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme « courantes » (échéance inférieure à un an) ou « non courantes » (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

2.14. Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médaille du travail. Le groupe offre ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses tiennent compte d'un taux d'actualisation, de tables de mortalité ainsi que d'hypothèses de sorties d'effectifs et d'augmentation de salaires.

Le groupe a choisi de retenir la méthode du corridor appliquée antérieurement par le groupe IMS, ce changement étant sans impact significatif pour le nouvel ensemble.

L'amortissement des gains et pertes actuariels cumulés est donc pratiqué sur la durée résiduelle moyenne d'activité suivant la règle du corridor, c'est-à-dire pour la partie excédant 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et les actifs de couverture.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan à 4 ans élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Chaque ajustement provenant de l'application des normes IFRS donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé (à l'exception des éventuelles dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition).

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition

sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.16. Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 37.

2.17. Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à leur contre valeur en euro à la date de la transaction. A la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

2.18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (le plus souvent, à la date du transfert de propriétés des biens). Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction de remises et rabais commerciaux.

2.19. Coût des ventes

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.20. Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux restructurations et aux plans d'attribution gratuite d'actions.

2.21. Impôts et taxes

La loi de finances 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacé par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières de la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite de ce changement fiscal, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC. Le groupe a considéré que ce changement conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la cotisation foncière des entreprises, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière sur la ligne « impôts et taxes » ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges, ce montant net ne pouvant être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises remplissait ces caractéristiques dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée est donc classée sur la ligne « impôts sur les résultats » de l'état consolidé du résultat global 2010. Son montant n'est pas significatif.

2.22. Subventions publiques

Conformément à la norme IAS 20, les subventions d'investissement publiques reçues sont différées pour être comptabilisées en résultat opérationnel courant au prorata de l'amortissement des biens correspondants acquis.

2.23. Résultat financier

Les produits et charges financiers se composent des éléments suivants :

- des charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers (y compris les dettes sur contrats de location-financement) ;
- des services bancaires ;
- du résultat de change sur l'ensemble des opérations du groupe ;
- des profits et pertes de change sur contrats à terme et autres instruments financiers.

135

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières nettes n'incluent pas les escomptes accordés et reçus, puisqu'ils sont rattachés aux produits des activités ordinaires et aux achats.

2.24. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt portée à l'état consolidé du résultat global, inclut les impôts sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts sur les résultats, les provisions pour impôts différés sont calculées selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, est désormais classée sur la ligne « impôt » (cf. paragraphe 2.21.).

2.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraité des actions en auto-détention.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

2.26. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction. L'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par marques/lignes de produit.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont le chiffre d'affaires, la marge brute ainsi que la valeur des stocks.

3. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

3.1. Ecart d'acquisition – Regroupements d'entreprises

La fusion a été traitée comme l'acquisition d'IMS par JACQUET Metals, au regard de l'analyse des critères prévus par la norme IFRS 3 applicable au 31 décembre 2009 (et la norme IFRS 3 révisée applicable au 1^{er} janvier 2010) et ce même si d'un point de vue juridique, IMS est l'absorbante et l'entité émettrice d'actions nouvelles en faveur des actionnaires de JACQUET Metals en rémunération de l'apport-fusion.

136

Dans le cas d'une fusion inversée où la société absorbée (JACQUET Metals) prend le contrôle de la société absorbante (IMS), le prix d'acquisition est calculé sur la base de la valeur de marché (soit le cours de bourse dans le cas d'une société cotée) de la société absorbée à la date de la prise de contrôle. La date de changement de contrôle, analysée a posteriori, est le 8 mars 2010 et correspond à la date de la signature du protocole entre IMS et JACQUET Metals fixant les modalités du changement de contrôle, la parité, la nouvelle gouvernance et les modalités de fonctionnement du groupe durant la période intercalaire.

Par souci de simplification, le bilan d'IMS servant de référence pour le bilan d'ouverture correspond aux comptes clos au 31 mars 2010. Le prix d'acquisition d'IMS par JACQUET Metals et l'écart de première consolidation ont été déterminés pour les deux périodes sur la base du cours de bourse de JACQUET Metals à la date de prise de contrôle soit le 8 mars 2010.

Les 5 971 428 actions émises par IMS en rémunération de l'apport-fusion ont ainsi été valorisées à un prix d'acquisition de 217,1 millions d'euros. Par différence avec les capitaux propres retraités des écarts d'acquisition au bilan d'IMS au 31 mars 2010 (soit 150,5 millions d'euros), l'écart d'acquisition dégagé sur l'opération, avant toute écriture de « purchase accounting », s'élève à 66,6 millions d'euros.

L'évaluation du prix d'acquisition et les ajustements pro forma en résultant tiennent compte des écritures dites de « purchase accounting » (allocation du prix d'acquisition aux différents éléments d'actif et de passif de la société acquise évalués à la juste valeur). L'allocation définitive de l'écart d'acquisition aux différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sera finalisée avant le 31 mars 2011, soit dans un délai de douze mois suivant la date de prise de contrôle conformément aux normes IFRS.

Les actifs et passifs réévalués dans le cadre du « purchase accounting » sont les suivants :

- les stocks (réévaluation de la valeur d'entrée des stocks d'IMS à leur valeur de revente estimée diminuée des frais de commercialisation) ;
- les écarts actuariels non financés relatifs aux engagements sociaux comptabilisés selon IAS 19 (annulation) ;
- les immobilisations corporelles (bâtiments détenus en propre ou en location financière).

Au 31 décembre 2010, des actifs d'impôts différés reconnus avant la date de prise de contrôle pour 7,5 millions d'euros ont été annulés compte tenu de leur nouvel horizon de consommation attendu. Cette annulation a été allouée à l'écart d'acquisition.

Aucun autre actif, notamment incorporel, n'a été identifié dans le cadre de l'allocation du prix d'allocation. Le goodwill résiduel est représentatif du savoir-faire d'IMS et de synergies attendues suite à la prise de contrôle de JACQUET Metals par IMS.

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Total du coût du regroupement d'entreprises	217 065
Valeur comptable de l'actif net consolidé d'IMS – Part du groupe – au 31 mars 2010	242 426
Annulation des écarts d'acquisitions historiques au 31 mars 2010	(91 951)
Ajustements pro forma (homogénéisation des méthodes)	-
Ecart d'acquisition préliminaire IMS avant "purchase accounting"	66 590
Total allocation après impôts dont :	(6 666)
- Réévaluation des stocks	(11 404)
- Annulation des écarts actuariels non financiers relatifs aux engagements sociaux	721
- Annulation d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux	7 494
- Réévaluation des bâtiments	(3 478)
Ecart d'acquisition IMS (provisoire jusqu'au 31 mars 2011)	59 923

Le poste « écarts d'acquisition » se décompose comme suit et comprend également les écarts d'acquisition historiques de JACQUET Metals pour 1,8 million d'euros :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009 JACQUET Metals	Acquisition IMS	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Jacquet International	0,1					0,1
Jacquet Benelux	0,3					0,3
Jacquet Deutschland	0,0					0,0
SCI du Canal	0,0					0,0
France Inox	0,2					0,2
Jacquet Sverige	0,9					0,9
Détail Inox	0,3					0,3
Groupe IMS	-	59,9				59,9
Ecarts d'acquisition en valeurs nettes	1,8	59,9	-	-	-	61,7

137

3.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009 JACQUET Metals	Acquisition IMS	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecarts de conversion	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Logiciels	0,8	15,3	0,4	-	0,4	-	17,0
Autres	0,4	1,3	0,2	-	(0,4)	-	1,5
Valeur brute	1,3	16,6	0,6	-	-	-	18,5
Logiciels	0,6	12,7	1,8	-	0,0	-	15,1
Autres	0,1	0,9	0,2	-	(0,1)	-	1,1
Amortissements	0,7	13,6	1,9	-	-	-	16,2
Logiciels	0,2						1,9
Autres	0,3						0,4
Valeur nette	0,5						2,3

Hors acquisition d'IMS, les investissements 2010 sont non significatifs et correspondent principalement à l'acquisition de nouvelles licences.

3.3. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12 2009 JACQUET Metals	Acqui- sition IMS	Augmen- tation	Dimi- nution	Reclas- sement	Ecart de conversion	31.12 2010 IMS + JACQUET Metals
Terrains	3,7	6,3	0,8	-	(0,7)	0,2	10,4
Terrains en location financière	-	2,1	-	-	-	-	2,1
Constructions	20,7	38,8	0,5	(0,5)	0,7	0,3	60,6
Constructions en location financière	-	15,4	-	(1,9)	-	-	13,5
Matériel, outillage, installations techniques	21,5	79,1	7,0	(1,5)	1,4	0,8	108,2
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	4,1	16,6	0,1	-	(1,0)	0,1	20,0
Matériel de transport	-	3,0	0,2	(0,5)	0,4	-	3,0
Matériel de transport en location financière	-	1,7	0,1	(0,5)	(0,3)	-	1,0
Matériel informatique	-	8,9	0,3	(0,3)	0,4	-	9,2
Matériel informatique en location financière	-	0,1	-	-	-	-	0,1
Autres immobilisations corporelles	9,0	13,2	1,0	(0,7)	(0,3)	0,1	22,3
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,1	0,7	-	(0,1)	-	-	0,7
Immobilisations corporelles en cours	0,4	0,7	2,8	-	(0,6)	0,2	3,6
Avances et acomptes	0,2	0,2	0,2	-	(0,3)	-	0,3
Total valeur brute	59,7	186,8	12,9	(6,1)	(0,2)	1,8	255,0
Constructions	7,3	16,6	2,7	(0,3)	0,4	0,1	26,8
Constructions en location financière	-	5,6	0,4	(1,9)	-	-	4,0
Matériel, outillage, installations techniques	12,2	53,1	6,3	(1,4)	0,7	0,5	71,5
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	2,9	10,0	1,7	(0,0)	(1,0)	0,1	13,6
Matériel de transport	-	2,2	0,2	(0,3)	0,4	-	2,5
Matériel de transport en location financière	-	1,3	0,1	(0,4)	(0,3)	-	0,8
Matériel informatique	-	8,0	0,5	(0,3)	0,3	-	8,5
Matériel informatique en location financière	-	0,1	-	-	-	-	0,1
Autres immobilisations corporelles	5,9	9,9	2,0	(0,6)	(0,3)	0,1	17,0
Autres immobilisations corporelles en location financière	-	0,5	-	(0,1)	-	-	0,5
Total amortissements	28,3	107,2	13,9	(5,2)	0,2	0,7	145,2
Terrains	0,7	-	-	-	(0,4)	-	0,3
Matériel, outillage, installations techniques	-	-	2,6	-	-	-	2,6
Total provisions	0,7	-	2,6	-	(0,4)	-	2,9
Valeur nette comptable	30,6						106,9

La colonne « acquisition IMS » présente la valeur des immobilisations du groupe IMS au 31 mars 2010, ajustée des réévaluations d'immobilisations comptabilisées dans le cadre des écritures de « purchase accounting » pour 5,1 millions d'euros (avant impôts).

En 2010, les investissements corporels bruts se sont élevés à 12,9 millions d'euros dont principalement :

- Aceros IMS (Espagne) : 3,0 millions d'euros de matériels et d'aménagements (nouvel entrepôt de Saragosse) ;
- Jacquet Osiro (Suisse) : 2,7 millions d'euros pour la construction d'un bâtiment ;
- IMS SpA (Italie) : 2,2 millions d'euros d'aménagements et de matériels ;
- Jacquet Southeast (Etats-Unis) : 0,7 million d'euros investis dans la création du centre de service de Charlotte, le cinquième aux Etats-Unis.

Aucune cession significative n'est intervenue sur l'exercice.

Dans le cadre de la réorganisation des dépôts, une dépréciation pour perte de valeur a été constatée pour 2,6 millions d'euros sur le poste « matériel, outillage, installations techniques » et concerne principalement la dépréciation d'actifs corporels chez IMS SpA

Contrats de locations-financement

Les immobilisations acquises par voie de location-financement s'élèvent à 37,4 millions d'euros en valeur brute et concernent principalement des installations techniques, matériels et outillages. Des nouveaux contrats ont été immobilisés pour une valeur de 0,2 million d'euros en 2010.

L'amortissement cumulé des locations financières s'élève 19 millions d'euros en 2010.

3.4. Entreprises associées dont les titres sont mis en équivalence

La participation de 23,17% détenue par JACQUET Metals dans la société IMS S.A était mise en équivalence depuis le 16 juin 2009 dans les comptes du groupe JACQUET Metals. Dans le cadre de l'opération de fusion, cette participation a été cédée à JSA (société détenue à 99,99% par M. Eric Jacquet) le 20 juillet 2010 pour 49,6 millions d'euros.

La quote-part de résultat d'IMS constatée dans l'état consolidé du résultat global pour 1,6 million d'euros correspond à la quote-part de résultat dégagée jusqu'à la date de prise de contrôle (31 mars 2010 par souci de simplification).

139

3.5. Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

3.6. Stocks et en-cours

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals	31.12.2009 JACQUET Metals
Valeur brute	278,4	45,4
Dépréciations	(28,6)	(2,4)
Valeur nette	249,8	43,0

La valeur probable de réalisation des stocks se fonde sur une estimation basée sur les derniers prix de vente constatés.

Au 31 décembre 2010, les dépréciations de stocks constatées tiennent notamment compte des actions mises en œuvre par la direction générale du groupe pour la cession des stocks à rotation lente et non stratégiques. Le plan de cession d'actifs non stratégiques annoncé en juillet 2010 a commencé à porter ses fruits. Il s'est notamment traduit en 2010 par la cession de stocks pour plus de 10 millions d'euros. Ces dépréciations de stocks complémentaires liées à la nouvelle stratégie du groupe ont impacté la marge brute pour 14 millions d'euros.

La variation des dépréciations de stocks s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Au 1 ^{er} janvier	(2,4)	(11,6)
Acquisition IMS	(19,1)	-
Dotations aux provisions	(9,7)	(2,6)
Reprises sur provisions	2,6	11,7
Ecart de conversion	(0,1)	-
Au 31 décembre	(28,6)	(2,4)

Au 31 décembre 2010, les stocks du groupe sont dépréciés à hauteur de 10% contre 5% au 31 décembre 2009.

3.7. Créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Clients	148,3	21,7
Effets à l'encaissement	32,2	n.d
Effets à recevoir	3,6	n.d
Effets escomptés non échus	2,3	n.d
Clients douteux	24,5	n.d
Produits à recevoir	-	n.d
Valeur brute	210,8	21,7
Dépréciation des créances	(21,4)	(0,7)
Dépréciations	(21,4)	(0,7)
Valeur nette comptable	189,4	21,0

n.d : non disponible au 31 décembre 2009

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours pour un montant de 2,1 millions d'euros en 2010.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Des risques clients ont été provisionnés sur l'exercice pour 6 millions d'euros (dotations nettes) notamment dans les filiales Hoselmann, Lega Inox et IMS SpA.

L'analyse de la gestion des risques de crédit et de contrepartie est exposée dans la note 3.18.3.1.

3.8. Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2010 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 6,3 millions d'euros dont principalement 3,3 millions d'euros de créances de carry-back constatées sur les sociétés françaises (intégration fiscale) ainsi que 1,4 million d'euros de créance liée au report fiscal déficitaire d'impôt en Espagne. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

3.9. Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Avances et acomptes versés sur commandes	0,7	-
Créances fiscales	4,7	1,8
Autres actifs	5,0	1,6
Charges constatées d'avance	2,3	0,3
Valeur brute	12,7	3,8

Les « créances fiscales » correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA notamment). L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Trésorerie	53,5	21,7
Equivalents de trésorerie	11,5	3,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,0	25,1

Les « équivalents de trésorerie » correspondent à des SICAV monétaires.

L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée dans la note 3.18.3.

3.11. Actifs – passifs destinés à être cédés

Trois dépôts situés en France et en Belgique sont reclassés en actifs destinés à être cédés pour un montant net de 4,2 millions d'euros. Les passifs associés, qui correspondent à une dette de location financière, s'élèvent à -1,3 million d'euros.

3.12. Capitaux propres

3.12.1. Capital social

En consolidation, la fusion a été traitée comme l'acquisition d'IMS par JACQUET Metals, au regard de l'analyse des critères prévus par la norme IFRS 3. Cependant, d'un point de vue juridique, IMS S.A étant la société absorbante, le capital social de référence retenu est celui d'IMS S.A.

Inchangé de l'exercice 2006 à l'exercice 2009, le capital social d'IMS S.A s'élevait, au 31 décembre 2009, à 27 527 740,73 euros répartis en 18 057 010 actions.

Le 20 juillet 2010, dans le cadre de la fusion entre IMS S.A et JACQUET Metals S.A, le capital social d'IMS S.A a été augmenté de 9 103 385,43 euros pour s'établir à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions IMS.

Compte tenu de la parité de fusion retenue de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals, le nombre d'actions IMS à créer s'élevait à 5 971 428 actions, correspondant à une augmentation de capital d'IMS de 9 103 385,43 euros. La prime de fusion sur laquelle ont porté les droits des actionnaires anciens et nouveaux d'IMS s'est élevée à 31 990 887,57 euros, correspondant à la différence entre l'actif net apporté par JACQUET Metals au 31 décembre 2009 soit 41 094 273 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de 9 103 385,43 euros.

L'instauration statutaire d'un droit de vote double a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires d'IMS du 30 juin 2010. Par conséquent, les actionnaires de JACQUET Metals détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient toujours de droits de vote double après la fusion.

Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	31.12.2010	31.12.2009	
		IMS	JACQUET Metals
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 028 438	18 057 010	2 090 000
<i>dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double</i>	<i>3 105 837</i>	-	<i>1 137 700</i>
<i>dont nombre d'actions en auto-détention</i>	<i>545 712</i>	<i>673 042</i>	<i>7 730</i>

IMS n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées.

3.12.2. Programme de rachat d'actions et attributions gratuite d'actions

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a autorisé, dans sa vingt-et-unième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler ;
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son groupe ;
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat est de 15 euros par action ;
- le montant maximum d'actions à acquérir ne pourra, sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2010, excéder 27 085 515 euros (correspondant à un nombre maximal de 1 805 701 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) et porté, après réalisation de la fusion, à 36 042 645 euros (correspondant à un nombre maximal de 2 402 843 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) ;
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 30 juin 2010.

142

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions inscrites au nom de la société s'élève ainsi à 545 712 actions représentant 2,27% du capital :

- 2 400 actions propres ont été affectées au plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée générale de JACQUET Metals S.A du 13 juin 2008, par les Conseils d'administration de JACQUET Metals S.A du 23 juin 2009 et du 24 février 2010 ;
- 460 354 actions propres ne sont pas affectées au 31 décembre 2010 ;
- 82 958 actions propres sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2010, ces 545 712 actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'entrée en déduction des capitaux propres pour 7,7 millions d'euros.

Plan d'attribution gratuite d'actions dans les états financiers consolidés

Au 31 décembre 2010, la juste valeur du plan s'élève à 28 milliers d'euros. Cette juste valeur des actions attribuées tient compte de la probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition, et est amortie sur une durée de 2 ans à partir de la date d'attribution. Elle sera éventuellement ajustée ultérieurement en fonction du taux de départ réel constaté des salariés concernés. Au 31 décembre 2010, l'impact sur le résultat opérationnel courant s'élève à 47 milliers d'euros.

La juste valeur des actions gratuites attribuées dans le cadre du plan d'attribution autorisé par l'Assemblée générale du 13 juin 2008 est définie de la manière suivante :

Attribution d'actions gratuites par le Conseil d'administration du 23 juin 2009 :

- Nombre d'actions attribuées : 600
- Cours de l'action à la date d'attribution : 34,38 euros
- Période d'acquisition : 2 ans
- Probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition : 97,66%

Attribution d'actions gratuites par le Conseil d'administration du 24 février 2010 :

- Nombre d'actions attribuées : 350
- Nombre d'actions annulées : 100
- Cours de l'action à la date d'attribution : 36,48 euros
- Période d'acquisition : 2 ans
- Probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition : 94,38%

3.12.3. Autres variations

Les autres mouvements ayant affecté les capitaux propres sont essentiellement des dividendes versés aux minoritaires ainsi que des augmentations de capital souscrites par ces mêmes minoritaires.

3.13. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009 JACQUET Metals	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Reclassements	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Provision litiges	0,4	0,4	1,2	(0,5)	(0,1)	1,4
Provisions pour réorganisation	-	1,4	2,6	(1,2)	-	2,9
Autres provisions	-	1,4	1,4	(0,2)	0,0	2,6
Total	0,4	3,1	5,2	(1,8)	(0,1)	6,9
<i>dont part non courante</i>	<i>0,2</i>					<i>3,9</i>
<i>dont part courante</i>	<i>0,2</i>					<i>3,1</i>

Les provisions pour réorganisation s'établissent à 2,9 millions d'euros, principalement enregistrées par IMS SpA en Italie.

Les autres provisions correspondent pour 2 millions d'euros à des contentieux en cours et à des risques salariaux.

3.14. Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie
Taux d'actualisation				
2 010	Régime retraite chapeau	4,50%		
	Autres régimes	4,50%	4,50%	4,50%
2 009	Régime retraite chapeau	5,25%		
	Autres régimes	5,25%	5,25%	5,25%
Taux inflation				
2 010		2,00%	N/A	2,00%
2 009		2,00%	N/A	2,00%
Taux moyen d'augmentation de salaire				
2 010		De 0,39% à 4,69% selon les CSP*, les régimes et l'âge		N/A
2 009		De 0,39% à 4,69% selon les CSP*, les régimes et l'âge		N/A

*CSP : catégories socioprofessionnelles

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Évolution des engagements sociaux sur l'exercice :

	France	Allemagne	Italie	Autres pays	Total
Réconciliation de la situation financière à l'ouverture					
1 Dette actuarielle (DBO) au 01/01/10	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)
2 Juste valeur des actifs du fond d'assurance au 01/01/2010	-	-	-	-	-
3 Situation financière à l'ouverture (1)+(2)	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)
4 Coût des services passés non financés	-	-	-	-	-
5 (Gains)/Pertes actuariels non financés	-	-	-	-	-
6 (Provision)/Montant payé d'avance à l'ouverture (3)+(4)+(5)	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Charge de l'exercice 2010					
1 Coût des services	(0,2)	0,1	0,2	0,3	0,4
2 Coût de l'actualisation	0,8	0,4	0,1	0,2	1,5
3 Rendement attendu des fonds d'assurance	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,2)
4 Cotisations salariales	-	0,1	-	(0,1)	-
5 Coût administratif	-	-	-	-	-
6 Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-
7 Amortissement des (gains)/pertes actuariels	-	0,1	-	-	0,1
8 Réduction	(0,4)	-	-	-	(0,4)
9 Charge de l'exercice 2010 = somme de (1) à (8)	0,2	0,6	0,3	0,3	1,4
(Provision) / Montant payé d'avance au 31/12/2010					
1 (Provision)/Montant payé d'avance au 01/01/2010	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)
2 Acquisition	(15,7)	(7,9)	(1,8)	(1,2)	(26,6)
3 Charge de l'exercice 2010	(0,2)	(0,6)	(0,3)	(0,3)	(1,4)
4 Prestations payées par l'employeur en 2010	0,9	0,3	0,5	0,3	2,0
5 Cotisations salariales payées en 2010	-	0,1	-	0,1	0,2
6 Transfert de provision - Clôture	-	(0,1)	-	-	(0,1)
7 Réduction/Liquidation de régime en 2010	-	-	-	-	-
8 Cotisations payées au fonds d'assurance en 2010	-	0,3	-	-	0,3
9 (Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2010 = somme de (1) à (8)	(15,0)	(7,9)	(1,7)	(1,2)	(25,8)
Réconciliation de la situation financière au 31/12/2010					
1 Dette actuarielle (DBO) au 31/12/2010	(17,1)	(9,9)	(1,7)	(4,8)	(33,5)
2 Juste valeur des actifs du fond d'assurance au 31/12/2010	0,5	2,0	-	3,7	6,2
3 Situation financière (1)+(2)	(16,6)	(7,9)	(1,7)	(1,1)	(27,3)
4 Coût des services passés non financés	0,4	-	-	-	0,4
5 (Gains)/Pertes actuariels non financés	1,2	-	-	(0,1)	1,1
6 (Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2010 = (3)+(4)+(5)	(15,0)	(7,9)	(1,7)	(1,2)	(25,8)
Evolution de la dette actuarielle (DBO)					
1 Dette actuarielle (DBO) au 01/01/2010	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)
2 Coût des services	0,2	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,4)
3 Coût de l'actualisation	(0,8)	(0,4)	(0,1)	(0,2)	(1,5)
3 Gains/(Pertes) générés au cours de l'exercice	(1,2)	(0,8)	-	(0,7)	(2,7)
5 Modification du régime	(0,4)	(0,2)	-	-	(0,6)
6 Prestations payées	0,8	0,4	0,5	-	1,7
7 Réduction/Liquidation de régime	0,4	-	-	-	0,4
8 Autres (Transferts) - Clôture	-	-	-	-	-
9 Acquisition	(16,2)	(8,8)	(1,8)	(3,4)	(30,2)
10 Dette actuarielle (DBO) au 31/12/2010 = somme de (1) à (8)	(17,2)	(9,9)	(1,7)	(4,7)	(33,5)

	France	Allemagne	Italie	Autres pays	Total
Projection des actifs du fonds d'assurance					
1	-	-	-	-	-
2	-	0,1	-	0,1	0,2
3	0,8	0,3	0,5	0,3	1,9
4	-	-	-	0,1	0,1
5	(0,8)	-	(0,5)	-	(1,3)
6	-	-	-	-	-
7	-	(0,1)	-	0,8	0,7
8	0,5	1,8	-	2,4	4,7
9	-	(0,1)	-	-	(0,1)
10	0,5	2,0	-	3,7	6,2
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice					
1	1,2	0,7	-	0,8	2,7
2	-	0,1	-	-	0,1
3	-	-	-	(0,8)	(0,8)
4	1,2	0,8	-	-	2,0

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, les écarts actuariels existant au 31 mars 2010 ont été annulés pour un montant de 1,1 million d'euros (avant impôts différés).

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 6,2 millions d'euros et sont localisés essentiellement aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la société n'a pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

La France n'a pas d'obligation, légale ou contractuelle, de versement ou d'abondement au fonds d'assurance.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de +/- 0,25% sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Italie	Autres pays	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31/12/10 calculée au taux de 4,5%	(17,1)	(1,3)	(3,9)	(22,3)	(33,5)
Dette actuarielle calculée avec un taux de 4,5% + 0,25%	(16,4)	(1,2)	(3,7)	(21,3)	
Dette actuarielle calculée avec un taux de 4,5% - 0,25%	(17,5)	(1,3)	(4,1)	(22,9)	

3.15. Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals	31.12.2009 JACQUET Metals
Différences temporaires	15,7	0,6
Reports fiscaux déficitaires	22,0	0,7
Impôts différés actifs	37,7	1,3
Différences temporaires	(11,3)	(5,4)
Réévaluation d'actif	(2,1)	(0,6)
Impôts différés passifs	(13,4)	(6,0)

Les impôts différés actifs s'élèvent à 37,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 et correspondent pour 15,7 millions d'euros à des différences temporaires (provenant principalement du report de la déductibilité fiscale de certaines charges des filiales françaises et italiennes comme les charges relatives aux dépréciations de

stocks et aux provisions pour engagements sociaux) et pour 22 millions d'euros à des reports fiscaux déficitaires. L'analyse sur la possibilité d'utiliser ces reports fiscaux déficitaires est présentée au paragraphe 4.5.

Les impôts différés passifs s'élèvent à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et correspondent pour 11,3 millions d'euros à des différences temporaires (provenant principalement des provisions pour hausses de prix des filiales espagnoles et françaises) et pour 2,1 millions d'euros à des réévaluations d'actifs immobilisés dans le cadre de l'acquisition d'IMS.

La variation des impôts différés actifs et passifs entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Au 31 décembre 2009	1,3	(6,0)
Variation de périmètre IMS	31,3	(13,2)
Autres variations	5,8	6,3
Reclassement et écarts de conversion	(0,7)	(0,5)
Au 31 décembre 2010	37,7	(13,4)

3.16. Dettes financières

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010 IMS+JACQUET Metals	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Dettes de location financière > 1 an	14,5	-	5,5	9,0
Dettes financières long terme > 1 an	88,2	-	88,2	-
Dettes financières long terme	102,7	-	93,7	9,0
Dettes de location financière < 1 an	1,9	1,9	-	-
Part < 1 an des dettes financières long terme	59,6	59,6	-	-
Concours bancaires courants	49,5	49,5	-	-
Intérêts courus	0,2	0,2	-	-
Dettes financières court terme	111,2	111,2	-	-
Total des dettes financières	213,9	111,2	93,7	9,0

L'analyse des risques de liquidité et de taux est exposée dans la note 3.18.3.2.

Echéancier des concours bancaires courants

L'échéancier des concours bancaires courants est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Inférieur à 1 mois	12,1
Entre 1 et 3 mois	4,0
Entre 3 et 12 mois	33,4
Total	49,5

Les concours bancaires courants sont composés essentiellement de lignes de crédit confirmées et de lignes d'escompte renouvelées d'années en années.

Variation des dettes financières à long terme

La variation des dettes financières à long terme par rapport au 31 décembre 2009 s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2009	48,3
Acquisition d'IMS par JACQUET Metals	65,1
Nouveaux emprunts	137,4
Evaluation au coût amorti	(0,8)
Remboursements d'emprunts (y compris locations financières)	(104,3)
Reclassement en dettes financières court terme	(43,0)
Ecart de conversion et autres	(0,1)
Au 31 décembre 2010	102,7

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 137,4 millions d'euros. Ils correspondent principalement au financement de 160 millions d'euros mis en place par IMS S.A au cours du mois de septembre 2010, composé d'un prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros à échéance fin 2012 et d'un crédit renouvelable revolving de 50 millions d'euros à échéance fin 2013. Au 31 décembre 2010, le crédit renouvelable revolving est utilisé à hauteur de 14 millions d'euros.

Le prêt à terme amortissable de 110 millions d'euros sera amorti selon l'échéancier suivant :

- 30 juin 2011 : 10 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : 40 millions d'euros ;
- 30 juin 2012 : 30 millions d'euros ;
- 31 décembre 2012 : 30 millions d'euros.

Les « remboursements d'emprunts » correspondent principalement au remboursement des crédits contractés par JACQUET Metals pour l'acquisition des titres IMS qu'au remboursement de l'ancien crédit syndiqué d'IMS S.A.

147

Décomposition de l'endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Emprunts à taux fixe	31,1	4,8
Emprunts à taux variable	133,1	62,7
Concours bancaires courants	49,5	7,3
Intérêts courus ⁽¹⁾	0,2	-
Dettes financières	213,9	74,7
<i>Dont EUR</i>	202,0	72,6
<i>Dont USD</i>	0,3	1
<i>Dont GBP</i>	0,1	0,2
<i>Dont SEK</i>	0,6	-
<i>Dont CHF</i>	0,7	0,1
<i>Dont CNY</i>	1,6	0,8
<i>Dont LTL</i>	1,6	-
<i>Dont YTL</i>	0,6	-
<i>Dont CZK</i>	4,8	-
<i>Dont HUF</i>	1,4	-
<i>Intérêts courus ⁽¹⁾</i>	0,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,0	25,1
Endettement financier net	148,9	49,6

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2009, les intérêts courus sont inclus dans les dettes financières correspondantes.

3.17. Dettes fournisseurs et autres passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals	31.12.2009 JACQUET Metals
Dettes fournisseurs	169,8	20,6
Passifs d'impôt exigible	4,4	0,3
Dettes fiscales	15,3	2,2
Dettes sociales	23,4	2,4
Avances et acomptes sur commandes	0,2	0,3
Dettes sur immobilisations	0,7	0,1
Créditeurs divers	4,0	0,1
Produits constatés d'avance	0,4	0,5
Autres passifs courants	44,0	5,6
Autres passifs non courants	0,4	-

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé par les fournisseurs est compris entre 30 et 90 jours selon les pays.

3.18. Instruments financiers

3.18.1. Actifs financiers

148

31.12.2010 IMS + JACQUET Metals (en millions d'euros)	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments				
				Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponi- bles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	2,7	2,7	-	-	-	-	-	2,7
Créances clients	189,4	189,4	-	-	-	-	-	189,4
Autres actifs	12,7	12,7	-	-	-	-	-	12,7
Instruments dérivés	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,0	65,0	-	65,0	-	-	-	-
Total des actifs financiers	269,9	269,9	-	65,0	-	0,1	-	204,8

31.12.2009 JACQUET Metals (en millions d'euros)	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments				
				Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponi- bles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Autres actifs financiers non courants	0,6	0,6	-	-	-	-	-	0,6
Créances clients	21,0	21,0	-	-	-	-	-	21,0
Autres actifs	3,8	3,8	-	-	-	-	-	3,8
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25,1	25,1	-	25,1	-	-	-	-
Total des actifs financiers	50,5	50,5	-	25,1	-	-	-	25,4

3.18.1.1. Prêts et créances au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	2010 – IMS + JACQUET Metals			2009 – JACQUET Metals		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	2,9	0,2	2,7	0,7	-	0,7
Créances clients	210,8	21,4	189,4	21,7	0,7	21,0
Autres actifs	12,7	-	12,7	3,8	-	3,8
Total	226,5	21,6	204,8	26,2	0,7	25,5

3.18.1.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2010 – IMS + JACQUET Metals		2009 – JACQUET Metals	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	0,1	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,0	-	25,1	-
Total	65,1	-	25,1	-

Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2010 sont présentés au paragraphe 3.18.4. Le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture et constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture (variation non significative en 2010 pour les instruments financiers dérivés actifs).

3.18.1.3. Juste valeur des actifs financiers

31.12.2010 IMS + JACQUET Metals <i>(en millions d'euros)</i>	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Autres actifs financiers non courant	-	-	2,7	2,7	2,7
Créances clients	-	189,4	-	189,4	189,4
Autres actifs	-	12,7	-	12,7	12,7
Instruments dérivés	0,1	-	-	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,0	-	-	65,0	65,0
Total des actifs financiers	65,1	202,1	2,7	269,9	269,9

31.12.2009 JACQUET Metals <i>(en millions d'euros)</i>	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Autres actifs financiers non courant	-	-	0,6	0,6	0,6
Créances clients	-	21,0	-	21,0	21,0
Autres actifs	-	3,8	-	3,8	3,8
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25,1	-	-	25,1	25,1
Total des actifs financiers	25,1	24,8	0,6	50,6	50,6

149

3.18.1.4. Etat des variations des dépréciations sur actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009 JACQUET Metals	Acquisition IMS	Pertes de valeur	Ecarts de conversion	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Dépréciation des actifs financiers non courants	0,0	0,2	-	-	-	-	-	0,2
Dépréciation des créances clients	0,7	14,6	-	0,0	8,9	(2,9)	(0,0)	21,4
Total	0,7	14,8	-	0,0	8,9	(2,9)	(0,0)	21,6

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008 JACQUET Metals	Acquisition IMS	Pertes de valeur	Ecarts de conversion	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2009 JACQUET Metals
Dépréciation des actifs financiers non courants	0,0	-	-	-	-	-	-	0,0
Dépréciation des créances clients	0,3	-	-	-	0,5	(0,1)	-	0,7
Total	0,3	-	-	-	0,5	(0,1)	-	0,7

3.18.2. Passifs financiers

31.12.2010 IMS + JACQUET Metals (en millions d'euros)	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments				
				Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Dettes financières	213,9	111,2	102,7	-	-	-	-	213,9
Dettes fournisseurs	169,8	169,8	-	-	-	-	-	169,8
Instruments financiers dérivés	1,2	1,2	-	-	-	1,2	-	-
Autres passifs	43,6	43,6	-	-	-	-	-	43,6
Total des passifs financiers	428,5	325,8	102,7	-	-	1,2	-	427,3

31.12.2009 JACQUET Metals (en millions d'euros)	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments				
				Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Dettes financières	74,7	26,5	48,3	-	-	-	-	74,7
Dettes fournisseurs	20,6	20,6	-	-	-	-	-	20,6
Instruments financiers dérivés	1,0	1,0	-	-	-	1,0	-	-
Autres passifs	5,0	5,0	-	-	-	-	-	5,0
Total des passifs financiers	101,3	53,1	48,3	-	-	1,0	-	100,3

A l'exception des instruments financiers dérivés, tous les passifs du groupe sont évalués au coût amorti au 31 décembre.

3.18.2.1. Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés dans la note 3.16.
L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée dans la note 3.18.3.2.

3.18.2.2. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	2010 – IMS + JACQUET Metals		2009 – JACQUET Metals	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	1,2	-	1,0	-
Total	1,2	-	1,0	-

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2010 sont présentés au paragraphe 3.18.4. Le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture et constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture, ce qui a généré une charge de 2,1 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2010.

L'analyse de la gestion des risques de change et de taux ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposés dans la note 3.18.3.2.

3.18.2.3. Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés dans la note 3.17.

3.18.2.4. Juste valeur des passifs financiers

31.12.2010 IMS + JACQUET Metals (en millions d'euros)	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Dettes financières	213,9	-	-	213,9	213,9
Dettes fournisseurs	-	169,8	-	169,8	169,8
Instruments dérivés	1,2	-	-	1,2	1,2
Autres passifs	-	44,4	-	44,4	44,4
Total des passifs financiers	215,1	214,2	-	429,3	429,3

31.12.2009 JACQUET Metals (en millions d'euros)	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Dettes financières	74,7	-	-	74,7	74,7
Dettes fournisseurs	-	20,6	-	20,6	20,6
Instruments dérivés	1,0	-	-	1,0	1,0
Autres passifs	-	5,5	-	5,5	5,5
Total des passifs financiers	75,7	26,1	-	101,9	101,9

3.18.3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

3.18.3.1. Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 90 jours selon les zones géographiques.

Le groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

151

(en millions d'euros)	31.12.2010
Créances non échues et non dépréciées	142,3
Créances échues et dépréciées	24,5
< 30 jours	3,7
de 30 à 60 jours	1,4
de 60 à 90 jours	1,1
de 90 à 120 jours	1,0
> 120 jours	17,3
Créances échues et non dépréciées	44,0
< 30 jours	36,2
de 30 à 60 jours	3,6
de 60 à 90 jours	1,1
de 90 à 120 jours	0,4
> 120 jours	2,7
Total créances	210,8

Il est également précisé que le groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

3.18.3.2. Risques de taux et risques de liquidité

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des SICAV monétaires présentant un risque très limité. L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du groupe, partiellement couverte par des instruments de couverture présentés en paragraphe 3.18.4.

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes financières au 31.12.2010	Engagement contractuel au 31.12.2010	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières long terme > 1an	102,7	103,1	-	103,1	-
Concours bancaires non courants	-	-	-	-	-
Dettes financières long terme	102,7	103,1	-	103,1	-
Dettes financières court terme < 1an	61,7	64,2	64,2	-	-
Concours bancaires courants	49,5	49,5	49,5	-	-
Dettes financières court terme	111,2	113,7	113,7	-	-
Total des dettes financières	213,9	216,8	113,7	103,1	-

Les concours bancaires courants ne sont composés que du montant nominal.

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

Les dettes financières (hors concours bancaires courants) s'élèvent à 164,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et se composent de 31,1 millions d'euros de dettes à taux fixe et de 133,1 millions d'euros de dettes à taux variable (hors intérêts courus - cf. note 3.16).

Excepté pour le crédit syndiqué et le revolving souscrits par IMS S.A, la différence entre l'engagement contractuel et la dette financière est non significative. L'engagement contractuel correspond donc à la dette inscrite au bilan au 31 décembre 2010. Le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base des taux suivants :

- part non couverte (y compris revolving) : taux contractuel variable Euribor 3 mois margé, soit un taux de 0,81% auquel la marge réelle a été ajoutée ;
- part couverte par un contrat de swap : taux fixe retenu de 4,13% ;
- part couverte par des contrats de cap : taux fixe retenu de 2%.

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au paragraphe 5.3.

Il est précisé que les instruments financiers dérivés passifs détenus sont évalués à la juste valeur (cf. note 3.18.2).

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2010 :

- la trésorerie active s'élève à 65 millions d'euros ;
- IMS S.A dispose d'un revolving de 50 millions d'euros utilisé à hauteur de 14 millions d'euros ;
- les filiales disposent de 85,6 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

Le montant des lignes de crédit est présenté au paragraphe 5.3.

Le groupe a également identifié un certain nombre d'actifs non stratégiques dont la cession est envisagée dans les 18 prochains mois.

3.18.3.3. Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de l'implantation géographique du groupe. L'exposition du groupe aux risques de change concerne donc principalement les filiales anglaises, suédoises, suisse, polonaises, américaines et chinoise pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoise s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

IMS S.A est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Par conséquent, avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro qui commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le groupe IMS encoure un risque de change limité et maîtrisable.

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	LTL	LVL	PLN	SEK	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	3,5	3,8	15,4	0,1	8,1	9,2	2,0	0,0	21,1	11,7	6,1	12,7	93,8
Passifs hors capitaux propres	3,7	2,2	11,9	0,0	3,5	6,7	2,7	0,3	13,6	6,6	5,2	30,4	86,8
Position nette avant gestion	(0,2)	1,6	3,5	0,1	4,6	2,5	(0,7)	(0,3)	7,5	5,1	0,9	(17,7)	7,0
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	(0,2)	1,6	3,5	0,1	4,6	2,5	(0,7)	(0,3)	7,5	5,1	0,9	(17,7)	7,0

En 2010, une variation de 10% des taux de change représente un impact cumulé de 0,7 millions d'euros sur la position nette après gestion.

3.18.3.4. Autres risques

Les autres risques identifiés par le groupe sont présentés en partie 1.6 du rapport de gestion relative aux informations sur le groupe.

3.18.4. Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes, a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

(en millions d'euros)	31.12.2009 JACQUET Metals	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Instruments dérivés – taux ⁽¹⁾	1,0	2,2	-	(2,0)	1,1
Instruments dérivés – change	-	0,0	0,0	-	0,1
Total instruments dérivés passif	1,0	2,2	0,0	(2,0)	1,2
Instruments dérivés – taux ⁽¹⁾	-	-	0,1	-	0,1
Instruments dérivés – change	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés actif	-	-	0,1	-	0,1

(1) Cinq instruments de couverture de taux chez IMS S.A dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

Nature du contrat (en millions d'euros)	Dette au 31.12.2010	Capital couvert au 31.12.2010	Index de taux	Valeur de marchés	Durée
Swap de taux variable Euribor 3 mois contre taux fixe	110	16,0	4,13%	(0,4)	du 08/05/2007 au 08/02/2012
Tunnel activant		20,0	Taux plancher : 4,23% Taux plafond : 4,55%	(0,8)	du 08/05/2007 au 08/02/2012
Cap		14,9	2%	0,03	du 31/12/2010 au 31/12/2012
Cap		11,2	2%	0,03	du 31/12/2010 au 31/12/2012
Cap		11,2	2%	0,02	du 31/12/2010 au 31/12/2012
Total	110	73,3		(1,12)	

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée dans la note 3.18.3.

4. NOTES RELATIVES A L'ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

4.1. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur les lignes de produits, qui constituent l'axe principal d'analyse des comptes par la direction. Les indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires, la marge brute ainsi que la valeur des stocks, les chiffres communiqués étant évalués conformément aux normes IFRS.

Les produits sectoriels, le résultat sectoriel (marge brute) ainsi que les actifs sectoriels par ligne de produits (stock brut) se présentent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Marge brute	Stocks (valeur brute)
2010 – IMS + JACQUET Metals			
Tôles quarto anti-abrasion	77,3	24,3	29,7
Tôles quarto inox (JACQUET)	176,3	48,6	47,9
Aciers inoxydables	396,0	89,9	116,8
Aciers pour la mécanique	205,1	46,6	77,4
Autres et direct usine	29,7	5,3	6,6
Ecritures ⁽¹⁾	-	(24,2)	-
Total	884,3	190,5	278,4

(1) L'impact de la réévaluation des stocks réalisée dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition (17,2 millions d'euros) ainsi que les dotations nettes pour dépréciation de stocks (7,1 millions d'euros) sont isolés sur cette ligne.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Marge brute	Stocks (valeur brute)
2009 - JACQUET Metals			
Tôles quarto anti-abrasion	-	-	-
Tôles quarto inox (JACQUET)	131,4	21,8	45,4
Aciers inoxydables	-	-	-
Aciers pour la mécanique	-	-	-
Autres et direct usine	-	-	-
Ecritures ⁽¹⁾	-	9,3	-
Total	131,4	31,1	45,4

(1) Cette écriture de rapprochement correspond à la dotation nette pour dépréciation de stocks.

4.2. Coût des ventes

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Chiffre d'affaires	884,3	131,4
Achats consommés	(686,7)	(109,6)
Dépréciation des stocks	(7,1)	9,3
Coût des ventes	(693,8)	(100,3)
Marge brute	190,5	31,1
Taux de marge	21,5%	23,6%
Taux de marge hors dépréciation des stocks	22,3%	16,6%

La marge brute de l'exercice intègre les effets de la consommation de la réévaluation des stocks, pratiquée dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition dégagé au 31 mars 2010 suite à la fusion, qui pénalisent la marge brute de l'exercice de 17,2 millions d'euros.

4.3. Charges de personnel et effectifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Salaires	69,6	14,4
Charges sociales	19,5	4,3
Autres frais de personnel	8,0	0,2
Charges de personnel	97,1	18,9
Taux de charges sociales	28,0%	29,5%

Effectifs

	2010	2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Equivalents temps plein à la clôture	2 303	482
Equivalents temps plein de la période	2 363	454
<i>dont France</i>	611	125
<i>dont Etranger</i>	1 752	329

Au 31 décembre 2010, l'effectif du groupe s'établit à 2 303 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 482 au 31 décembre 2009. L'effet périmètre résultant de la fusion entre JACQUET Metals et IMS est de 1 953 collaborateurs.

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux - Gouvernance à Directoire et Conseil de surveillance (jusqu'au 20 juillet 2010)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010 - IMS + JACQUET Metals		2009 - IMS	
	Montant dû au titre de l'exercice	Montant versé sur l'exercice	Montant dû au titre de l'exercice	Montant versé sur l'exercice
Avantages à court terme				
<i>dont salaire fixe</i>	467	467	820	783
<i>dont salaire variable</i>	-	-	-	134
<i>dont avantages en nature</i>	7	7	13	12
<i>dont jetons de présence</i>	97	97	35	35
<i>dont exceptionnelles ⁽¹⁾</i>	1 638	1 638	-	-
<i>dont autres</i>	12	12	24	24
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	98	98	536	536
Total	2 319	2 319	1 428	1 524

(1) Les rémunérations exceptionnelles correspondent à des indemnités de départ versées en 2010.

Le détail nominatif de ces rémunérations et avantages est présenté au paragraphe 2.14 du Rapport de gestion au niveau des informations sur la société mère.

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux – Gouvernance à Conseil d'administration (à partir du 20 juillet 2010)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010 – IMS + JACQUET Metals		2009 – JACQUET Metals	
	Montant dû au titre de l'exercice	Montant versé sur l'exercice	Montant dû au titre de l'exercice	Montant versé sur l'exercice
Avantages à court terme				
<i>dont salaire fixe</i>	525	525	295	295
<i>dont salaire variable</i>	47	66	37	37
<i>dont avantages en nature</i>	-	-	-	-
<i>dont jetons de présence</i>	71	6	10	10
<i>dont exceptionnelles</i>	-	-	-	-
<i>dont autres</i>	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paieement en actions	-	-	-	-
Total	643	597	342	342

Le détail nominatif de ces rémunérations et avantages est présenté au paragraphe 2.14 du Rapport de gestion au niveau des informations sur la société mère.

4.4. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Instruments dérivés	2,1	(0,4)
Résultat de cession sur immobilisations financières	1,5	-
Résultat de change	(0,4)	0,2
Services bancaires	(5,4)	-
Produits et charges d'intérêt	(7,8)	(2,9)
Intérêts financiers liés aux retraitements des locations financières	(0,7)	-
Autres produits et charges financières	(0,1)	-
Résultat financier	(10,8)	(3,1)

L'opération de fusion entre JACQUET Metals et IMS s'est accompagnée de la cession, à JSA (société contrôlée par M. Eric Jacquet), des 4 183 342 actions IMS détenues par JACQUET Metals, représentant 23,17% du capital d'IMS pour un prix unitaire de 11,87 euros soit 49,7 millions d'euros. Les titres IMS étant valorisés à 48,2 millions d'euros au 31 mars 2010 (date de prise de contrôle) cette opération a généré une plus value de 1,5 millions d'euros.

Le résultat financier intègre les frais bancaires engagés sur le deuxième trimestre 2010 pour 2,2 millions d'euros (au titre de la négociation de waivers sur les dettes d'IMS au 30 juin 2010 et des frais d'émission de l'ancien crédit syndiqué).

Il intègre également les frais bancaires liés au refinancement du groupe mis en place en septembre 2010 pour 3,8 millions d'euros (2,8 millions d'euros de frais de fusion liés aux conditions particulières de la renégociation de la dette comptabilisés en charges et 1 million d'euros comptabilisés en diminution de la dette selon la méthode du coût amorti).

4.5. Impôts sur le résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Impôts exigibles	(7,4)	1,7
Impôts différés	12,8	(0,5)
Total impôts	5,4	1,2

Le produit d'impôt de l'exercice s'élève à 5,4 millions d'euros et se compose d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 7,4 millions d'euros compensée par un produit d'impôts différés de 12,8 millions d'euros essentiellement composé :

- de l'effet impôt lié à la réévaluation des stocks consommé sur l'exercice pour 5,8 millions d'euros ;
- de différences temporaires.

Une étude sur la possibilité d'utiliser les reports fiscaux déficitaires a été réalisée à partir des business plans établis par filiale jusqu'en 2014. Ainsi, au 31 décembre 2010, des actifs d'impôts différés reconnus avant la date de prise de contrôle pour 7,5 millions d'euros ont été annulés compte tenu de leur nouvel horizon de consommation attendu. Cette annulation a été allouée à l'écart d'acquisition.

Par ailleurs, les reports fiscaux déficitaires relatifs à l'exercice 2010 n'ont pas été activés sur IMS SpA pour 3 millions d'euros d'impôts différés (période du 1^{er} avril au 31 décembre) et sur les sociétés récemment créées aux Etats-Unis et en Chine pour respectivement 0,6 million d'euros et 0,2 million d'euros.

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (33,33% en 2010) au résultat avant impôt, et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Base 2010	Impôt correspondant (+ produit/ - charge)	Taux
Résultat net de l'ensemble consolidé	(34,9)		
Charge d'impôt		(5,4)	
Résultat consolidé avant impôt	(40,3)		
Quote-part de résultat d'IMS (1 ^{er} trimestre 2010)	(1,6)		
Résultat avant impôt	(41,9)		
Calcul au taux théorique en France	(41,9)	14,0	33,33%
Impact des différences permanentes ⁽¹⁾		(1,9)	4,42%
Impact de la non activation des reports fiscaux d'IMS SpA du 1 ^{er} avril au 31 décembre		(3,7)	8,79%
Impact de la non activation des reports fiscaux autres pays ⁽²⁾		(1,2)	2,98%
Autres ⁽³⁾		(3,6)	8,47%
s/total impacts corrections de la base imposable		3,6	-8,67%
Supplément d'impôt dû aux différentiels de taux entre la France et les autres pays		2,6	-6,26%
Autres		(0,9)	2,15%
Charge d'impôt réelle		5,4	12,79%

(1) Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

(2) Cette ligne concerne les reports fiscaux déficitaires aux Etats-Unis pour 0,6 million d'euros.

(3) Cette ligne comprend principalement 1,7 million d'euros liés au changement dans la reconnaissance des impôts différés sur différences temporaires en Italie.

4.6. Résultats par action

Dans le cadre de la fusion entre JACQUET Metals et IMS, le résultat par action a été calculé conformément à la norme IFRS 3 révisée.

Le résultat de base par action 2009 a été recalculé en divisant le résultat net part du groupe de JACQUET Metals par le nombre moyen pondéré historique d'actions ordinaires de JACQUET Metals en circulation, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période, multiplié par la parité d'échange figurant dans la convention d'acquisition (20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals).

	2010	2009
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals
Nombre total d'actions du 1 ^{er} janvier au 31 mars	2 090 000	5 971 428
Nombre total d'actions du 1 ^{er} avril au 31 décembre	24 028 438	
Actions auto-détenues	545 712	22 086
Nombre total d'actions hors actions en auto-détention	17 998 117 ⁽¹⁾	5 949 342
Résultat net part du groupe (en milliers d'euros)	(36 938)	(19 059)
Résultat net par action non dilué (en euros)	(2,05)	(3,20)
Nombre total d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	17 998 117	5 949 342
Résultat net part du groupe (en milliers d'euros)	(36 938)	(19 059)
Résultat net par action dilué (en euros)	(2,05)	(3,20)

(1) $2\,090\,000 \times 3/12 + 24\,028\,438 \times 9/12 - 545\,712$

5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

158

La direction financière du groupe procède, au sein de chaque filiale, à une revue détaillée des engagements afin de s'assurer qu'ils sont correctement recensés.

Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

5.1. Synthèse des engagements donnés / reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009	Échéance		
	IMS + JACQUET Metals	JACQUET Metals	< 1an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement (garanties)	0,7	-	0,7	-	-
Engagements donnés	54,3	44,2	43,2	9,5	1,6
Lettres de confort données aux fournisseurs	12,8	9,7	12,8	-	-
Lettres d'intention / d'instruction	8,3	2,8	6,6	1,7	-
Garanties bancaires	19,7	-	14,7	3,8	1,3
Nantissement ⁽¹⁾	4,0	30,4	2,0	1,7	0,4
Suretés sur BFR ⁽²⁾	9,3	-	7,0	2,3	-
Autres garanties	0,2	1,3	0,2	0,0	-

(1) Au 31 décembre 2009, les suretés données correspondent pour 25,9 millions d'euros au nantissement des titres IMS détenus par JACQUET Metals, cédés à JSA en 2010

(2) Les suretés sur BFR correspondent principalement à des stocks donnés en garantie.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, les titres de la société Stappert Spezial-Stahl, détenus par IMS S.A, ont été nantis lors de la mise en place du nouvel emprunt syndiqué de 110 millions d'euros.

Les principaux nantissements et hypothèques donnés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant de l'actif nanti au 31.12.2010	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan au 31.12.2010	Actif nanti en % du poste de bilan
Hypothèques sur terrains ou bâtiments					
JACFRIESLAND	0,8	01.07.2005	01.10.2015	2,4 (1)	34%
JACQUET Finland	0,8	03.02.2006	03.02.2013	1,0 (1)	80%
JACQUET Metallservice	1,0	01.10.2007	30.09.2017	1,6 (1)	61%
Nantissements de fonds de commerce					
JACQUET Finland	0,1	16.01.2007	16.01.2012	N/A	N/A
Nantissements de titres					
Titres FRANCE INOX détenus par IMS S.A	0,3	28.11.2002	28.11.2012	1,5 (2)	18%
Nantissements de matériels					
JACQUET Metallservice	0,4	01.10.2007	30.09.2017	0,8 (1)	45%
Nantissement de SICAV					
SICAV IMS S.A donnés en couverture du découvert de JACQUET Shanghai	0,6	01.01.2010	31.12.2011	11,0 (1)	6%
Total	4,0				

(1) Total du poste de bilan dans les comptes sociaux.

(2) Correspond à la quote-part de situation nette de la filiale détenue.

5.2. Obligations contractuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus sur la période		
2010-IMS + JACQUET Metals		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations en matière de locations financières ⁽¹⁾	18,1	2,5	6,8	8,8
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières ⁽²⁾	13,6	2,4	6,0	5,2
Contrats de location simple ⁽³⁾	56,5	22,9	27,4	6,2
Obligations d'achat irrévocables	4,8	4,8	-	-

159

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus sur la période		
2009 - JACQUET Metals		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations en matière de locations financières ⁽¹⁾	0,6	0,3	0,3	-
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières ⁽²⁾	n.d	n.d	n.d	n.d
Contrats de location simple ⁽³⁾	2,7	1,6	1,1	-
Obligations d'achat irrévocables	n.d	n.d	n.d	n.d

(1) Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-financière. Au 31 décembre, il n'existe pas de contrat de sous-location au titre des contrats de locations financières.

(2) L'engagement correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations financières.

(3) L'engagement correspond au total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables.

n.d Non disponible

Il n'existe aucune restriction contractuelle au titre des locations simples, ni de contrats incluant des loyers conditionnels variant en fonction d'un critère autre que celui de l'écoulement du temps.

Les contrats de location simple incluent souvent des clauses de renouvellement, essentiellement sur les dépôts.

5.3. Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010 – IMS + JACQUET Metals			2009 – JACQUET Metals		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Crédit amortissable IMS SA	110,0	110,0	-	42,9	42,9	-
Crédit revolving	50,0	14,0	36,0	-	-	-
Autorisations de découverts confirmées et autres lignes de crédit	99,1	49,5	49,6	41,7	7,3	34,4
Escompte et factoring	76,0	40,4	35,6	-	-	-
Total	335,1	213,9	121,2	84,6	50,2	34,4

5.4. Covenants bancaires

Les obligations attachées aux financements concernent essentiellement l'emprunt de 160 millions d'euros mis en place en septembre 2010 par IMS S.A. Ces obligations sont les suivantes et correspondent à des engagements à respecter au niveau du groupe :

- 31 décembre 2010 : endettement net inférieur à 235 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 15 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : levier ((Dette nette sur EBITDA) 3,0 ou endettement net inférieur à 160 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 18 millions d'euros ;
- 30 juin 2012 : levier 2,5 ou endettement net inférieur à 130 millions d'euros ;
- 31 décembre 2012 : levier 2,0 ou endettement net inférieur à 100 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 22 millions d'euros ;
- 30 juin 2013 : levier 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d'euros ;
- 31 décembre 2013 : levier 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 20 millions d'euros ;
- à tout moment, le ratio de gearing (endettement net sur fonds propres) doit être inférieur à 1 ;
- il existe une clause d'actionariat qui prévoit que JSA doit détenir un nombre d'actions IMS représentant au moins 40% du capital social et des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, les obligations associées à ce financement sont respectées.

5.5. Droit individuel à la formation (DIF)

Les filiales françaises totalisent un droit individuel à la formation ouvert de 75 417 heures. Ne disposant pas des éléments statistiques nécessaires, le groupe n'est pas en mesure de chiffrer de manière fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit pour les salariés. Par conséquent, aucune charge au titre de cet engagement n'a été comptabilisée dans les états financiers 2010.

6. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la société mère IMS S.A. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du groupe (filiales et/ou lignes de produits).

Rémunération des mandataires sociaux ; indemnités de révocation ou de non renouvellement de mandat ; options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance et actions gratuites ; autres avantages

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux est détaillé au paragraphe 4.3.

Le détail nominatif de ces rémunérations et avantages est présenté au paragraphe 2.13 du Rapport de gestion au niveau des informations sur la société mère.

Actifs appartenant directement ou indirectement à M. Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du groupe

Les actifs appartenant directement ou indirectement à M. Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du groupe se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Sites	Loyers 2010 HT	Loyers 2009 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69)	388	377	IMS S.A
	Villepinte (93)	114	114	IMS S.A
SCI Migennes	Migennes (89)	203	203	IMS S.A
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix (73)	120	120	DETAIL INOX

7. VARIATION DE TRESORERIE CONSOLIDEE

161

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existant entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

Détail des flux liés à l'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2009 JACQUET Metals	Acquisition IMS	Variation du BFR	Autres	Ecarts de conversion	31.12.2010 IMS + JACQUET Metals
Stocks et encours	43,0	235,0	(29,6)	-	1,4	249,8
Créances clients	21,0	159,6	8,3	-	0,5	189,4
Fournisseurs	(20,6)	(103,7)	(44,9)	(0,1)	(0,6)	(169,8)
Autres actifs (hors actif d'impôts sociétés)	3,8	8,3	0,2	0,3	0,1	12,7
Autres passifs (hors dettes d'impôts sociétés)	(5,6)	(29,7)	(8,5)	-	(0,2)	(44,0)
Total BFR hors créances ou dettes d'impôts sociétés	41,7	269,5	(74,6)	0,2	1,3	238,1

Détail des opérations d'investissements

Les investissements correspondent aux investissements payés et ne comprennent pas les opérations liées aux locations financières (enregistrées pour 0,2 million d'euros en 2010).

La ligne « variation de périmètre » présente la trésorerie nette d'IMS au 31 mars 2010 (date d'acquisition).

Détail des opérations financières

Aucun dividende n'a été versé en 2010.

Les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts correspondent aux mouvements identifiés au paragraphe 3.16 sur les dettes financières.

8. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 1 304 milliers d'euros en 2010 et se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ernst & Young</i>		<i>Bellot Mullenbach & Associés</i>		<i>Deloitte</i>		<i>Pin</i>		<i>Autres</i>		<i>Total</i>	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	186	-	165	-	-	82	-	31	-	-	351	113
- Filiales intégrées globalement	389	-	70	-	160	173	72	59	70	86	761	318
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes												
- Emetteur	80	-	27	-	60	-	25	2	-	-	192	2
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	655	-	262	-	220	255	97	92	70	86	1304	433
	100%	0%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
- Juridiques, fiscales, sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	655	-	262	-	220	255	97	92	70	86	1304	433

Les prestations d'audit auprès des filiales étrangères sont assurées par des réviseurs locaux qui, pour la plupart, sont affiliés aux réseaux des Commissaires aux comptes du groupe. Au titre de l'exercice 2010, aucune prestation non audit n'a été rendue par le collège des Commissaires aux comptes.

9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 28 février 2011, le groupe a cédé les activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage.

Cette activité a représenté en 2010 un chiffre d'affaires de 11,5 millions d'euros et contribuait à l'actif net consolidé à hauteur de 4,2 millions d'euros (dont 3,7 millions d'euros de besoin en fonds de roulement, 0,3 million d'euros d'actifs non courant et 0,2 million d'euros de trésorerie nette).

Cette activité n'étant pas matérielle à l'échelle du groupe, aucun reclassement en actifs et passifs destinés à être cédés n'a été effectué au 31 décembre 2010.

9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IMS International Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le préambule de la note annexe 1 aux comptes consolidés « Principes et méthodes de consolidation » qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- les notes 2.1 et 3.1 « Ecart d'acquisition – Regroupements d'entreprises » relatives à la fusion entre les sociétés Jacquet Metals et IMS International Metal Service et ses conséquences comptables.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.1 et 3.1 « Ecart d'acquisition – Regroupements d'entreprises » décrivent le traitement comptable retenu dans le cadre de la fusion entre IMS et Jacquet Metals ainsi que les modalités d'allocation de l'écart d'acquisition.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables appliquées. De même, nous avons revu les évaluations à la juste valeur des différents éléments d'actif et de passif du groupe acquis sur la base des éléments disponibles à ce jour et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations sous-tendant les évaluations retenues.

- Les notes 2.8 et 3.6 « Stocks et en cours » exposent les modalités de dépréciation des stocks. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.
- Les notes annexes des comptes consolidés 2.15 et 3.15 « Impôts différés » décrivent les modalités de comptabilisation des créances d'impôts différés relatives aux pertes fiscales reportables. Nous avons examiné les plans de consommation prévisionnels des déficits reportables qui nous ont été communiqués ainsi que les hypothèses retenues par la société et nous avons vérifié que les notes 2.15 et 3.15 donnent une information appropriée. Les estimations nécessaires à l'élaboration des plans de consommation prévisionnels des déficits reportables ont par nature un caractère incertain.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Louis Mullenbach

Lionel Denjean

10. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'administration a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la direction de l'audit interne groupe. Il a été revu par le comité d'audit et des risques du 25 février 2011 et approuvé par le Conseil d'administration du 3 mars 2011.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté le 20 juillet 2010.

1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 (révisé en 2010) disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ».

165

Depuis le 20 juillet 2010, la société a changé la forme de sa gouvernance passant d'une organisation à Directoire et Conseil de surveillance à une gouvernance sous forme d'un Conseil d'administration.

2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE / CONSEIL D'ADMINISTRATION

Critères d'indépendance des membres des Conseils

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil veille à compter en son sein au moins la moitié des membres indépendants selon les critères en vigueur en matière de « gouvernement d'entreprise ». L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédant sa première nomination, salarié ou mandataire social de la société ou d'une société du groupe ;
- ne pas être mandataire social, d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq (5) dernières années ;
- ne pas être membre du Conseil de surveillance ou administrateur depuis plus de douze (12) ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou, le cas échéant, de la société mère exerçant un contrôle sur la société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel.

Composition du Conseil de surveillance jusqu'au 20 juillet 2010

Du 3 février 2010 au 20 juillet 2010, le Conseil de surveillance est composé de 6 membres dont 5 réputés indépendants :

- **Yvon Jacob**, 68 ans, a été membre du Conseil de surveillance d'IMS depuis décembre 2006 et l'a présidé d'avril 2007 à juillet 2010.
- **Sidney Cabessa** (membre non indépendant), 67 ans, a occupé au sein d'IMS la fonction d'administrateur d'IMS depuis 1996 puis de membre du Conseil de surveillance à la suite du changement de mode d'administration, jusqu'au 20 juillet 2010.
- **Geoffroy Roux de Bézieux**, 48 ans, a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS entre le 16 juin 2009 et le 20 juillet 2010.
- **Edmond Pachura**, 77 ans, a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS entre le 16 juin 2009 et le 20 juillet 2010.
- **Serge Blanchard**, 58 ans, a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS entre le 16 juin 2009 et le 20 juillet 2010.
- **Jean-Paul Béchat**, 67 ans, a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS entre le 16 juin 2009 et le 20 juillet 2010.

Les membres du Concert Jacquet (nommés le 16 juin 2009), composé de M. Eric Jacquet, M. Goczol représentant la société Jacquet Metals SA et M. Jean Jacquet représentant la société JSA avaient démissionné conjointement de leurs fonctions le 3 février 2010 et n'ont donc pas assisté aux séances du Conseil de surveillance jusqu'au 20 juillet 2010.

Le Conseil de surveillance, suivant délibération du 16 juin 2009, avait également accepté la nomination d'un censeur qui assiste au sein de votre Conseil de surveillance sans voix délibérative. M. Jorge Galerra Garcia-Montes représente Caja de Ahorros de Navarra (actionnaire détenant 5,85% du capital). M. Jorge Galerra Garcia-Montes a été présent à toutes les réunions de votre Conseil de surveillance.

Depuis le 20 juillet 2010, Caja de Ahorros de Navarra, représentée par M. Jorge Galerra Garcia-Montes est membre du Conseil d'administration d'IMS.

Composition du Conseil d'administration depuis le 20 juillet 2010

Suite à la réalisation effective de la fusion le 20 juillet 2010 qui avait été approuvée lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2010, la société a changé la forme de sa gouvernance en Conseil d'administration. Le Conseil d'administration d'IMS est composé de 9 personnes dont 6 sont réputées indépendantes :

- **Eric Jacquet**, 51 ans, est Président-directeur général d'IMS depuis le 20 juillet 2010 et était Président-directeur général de Jacquet Metals anciennement Jacquet Industrie) depuis 1994. Il est titulaire de plusieurs mandats de représentant légal de sociétés appartenant au groupe IMS. Il est également gérant de plusieurs SCI, EURL et SARL. Eric Jacquet a exercé la fonction de Vice-président du Conseil de surveillance et de membre du Comité stratégique d'IMS du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné. Eric Jacquet a effectué toute sa carrière au sein du groupe Jacquet Metals où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993). Par ailleurs, Eric Jacquet est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.
- **Jean Jacquet**, (réputé indépendant), 78 ans, est Président-directeur général de Somergie (Société d'Economie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine). Il est également Président-directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) et Président de Faïence et Cristal de France. Jean Jacquet a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS et membre du Comité des nominations et des rémunérations d'IMS du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné. Il est rappelé que Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Eric Jacquet. Jean Jacquet a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault jusqu'en 1984. Il a ensuite été Président-directeur général de Unimetal/Ascometal entre 1984 et 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) entre 1988 et 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, administrateur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Electricité et Vice-président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole). Jean Jacquet est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- **Yvon Jacob**, (réputé indépendant), 68 ans, est Ambassadeur de l'industrie auprès du Ministère de l'Industrie. Depuis 2008, il est Président d'honneur de Legris Industries où il a été successivement Président du directoire puis Président du Conseil de surveillance entre 1987 et 2008. Il est par ailleurs Président-directeur général de la Société du Bocage SA. Yvon Jacob est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DES de Sciences Economiques. Yvon Jacob est membre du Conseil de surveillance d'IMS depuis décembre 2006 et l'a présidé d'avril 2007 à juin 2010. Il est très impliqué dans les sujets qui touchent les industries en Europe, plus particulièrement les industries mécaniques, et apporte ainsi à IMS son expertise dans la connaissance de ses secteurs clients. Il a occupé la fonction d'administrateur dans le nouveau Conseil d'administration entre le 20 juillet 2010 et le 25 février 2011, date à laquelle il a démissionné.
- **JSA**, société anonyme de droit belge contrôlée par M. Eric Jacquet, dont le représentant est M. Philippe Goczol. Philippe Goczol, 44 ans, est par ailleurs Directeur général délégué et administrateur d'IMS. Il est titulaire de plusieurs mandats de représentant légal au sein du groupe IMS. Philippe Goczol a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS et membre du Comité d'audit et des risques d'IMS du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné. Il a été Directeur du développement de Jacquet Metals entre 2001 et 2004 et Directeur général entre 2004 et 2008. Avant de rejoindre Jacquet Metals, il a été membre du Directoire et CEO d'Anysteel (2000-2001) et a exercé les fonctions de Directeur des ventes (1999-2000), de fondé de pouvoir (1992-2000) et d'ingénieur commercial (1988-1992) chez Industeel (ex CLI-Fafer et ex Fafer).

Philippe Goczol est ingénieur commercial, diplômé de l'Université de Mons (Belgique).

- **M. Jean-François Clément**, (réputé indépendant), 68 ans, est avocat honoraire inscrit au barreau de Lyon. Il est docteur d'Etat en droit et diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon et a été Chargé de Cours à l'Université Lyon 3.
Il est le co-fondateur et a été dirigeant du cabinet d'avocats "Boyer-Clément & Associés" devenu « C'M'S Bureau Francis Lefebvre Lyon" en 2003. Avocat honoraire depuis juillet 2006, il a exercé la profession d'avocat spécialisé dans le Conseil auprès des entreprises. Il est aujourd'hui titulaire de mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de plusieurs PME régionales.
- **M. Xavier Gailly**, (réputé indépendant), 63 ans, a réalisé la quasi totalité de sa carrière à la Fabrique de Fer de Charleroi qui deviendra Industeel Belgium, filiale du groupe Arcelor Mittal.
Il a occupé divers postes dans des fonctions très variées (maintenance, investissements, achats, production, ressources humaines,...) pour devenir Directeur Industriel puis Directeur Général et enfin Administrateur Délégué. Il est ensuite nommé Directeur Commercial d'Industeel, le département des aciers plats spéciaux d'Arcelor Mittal. Il a été Administrateur ou Président de plusieurs filiales d'Arcelor Mittal en Belgique et à l'étranger.
Il a également exercé les mandats d'administrateur de la Faculté Polytechnique de Mons, d'Igretec (Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, regroupant 68 villes et communes de la province du Hainaut en Belgique), de Vice-président du Groupement Belge de la Sidérurgie et de Président de sa section francophone.
M. Xavier Gailly est Ingénieur Civil Electricien, diplômé de la Faculté Polytechnique de Mons (Belgique).
- **M. Jorge Galera Garcia Montes**, 53 ans, est le représentant de CCAN (Corporacion Caja de Ahorros de Navarra) à de nombreux Conseils d'administration.
Il siège en tant qu'administrateur ou représentant de CCAN au Conseil d'OESIA, du groupe IKUSI, de DOCOUT. Depuis le 16 juin 2009, il est censeur au Conseil de surveillance du groupe IMS. Il est aussi vice-président du Conseil d'Entradas-See-Tickets Espagne et membre du Conseil et du comité stratégique de Bruzon & Miller et d'Arenas Entertainment aux Etats-Unis.
Il est aussi membre du comité d'investissements des véhicules de participation de capital risque de la Caisse de Navarre.
Il a été pendant les cinq dernières années Président du Comité des rémunérations et membre du Comité exécutif du Conseil d'administration de la société espagnole Azkoyen (cotée à la Bourse de Madrid).
M. Jorge Galera Garcia Montes a été le fondateur et Partner, en Espagne, du cabinet américain de Conseil en stratégie Bain and Company et le fondateur en Espagne de la pratique du capital risque. Il a aussi travaillé comme Président-directeur général de Marco Polo Investments, de SCR, comme partner de Mac Group-Gemini Consulting et comme dirigeant de Janssen Pharma.
M. Jorge Galera Garcia Montes est licencié en droit (CEU – Madrid) et possède un MBA de l'Institut d'Etudes supérieures de l'Entreprise (IESE) à Barcelone. Actuellement, il est membre indépendant de l'IC-A (Institut de Conseil et Administrateur) à Madrid.
- **M. Jacques Leconte**, (réputé indépendant), 65 ans, a été Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il a notamment été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole.
Administrateur de Jacquet Metals depuis 2009, il est également membre du comité stratégique de la société THERMCROSS SA.
M. Jacques Leconte a effectué des études universitaires en géographie et à l'institut d'études politiques de Lyon.
- **M. Henri-Jacques Nougéin**, (réputé indépendant), 63 ans, est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).

Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie).

M. Henri-Jacques Nougéin est par ailleurs chargé d'enseignements à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques.

Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon, diplômé des Etudes Supérieures de Droit privé, et docteur d'Etat en Droit (1976).

A la connaissance d'IMS :

- les membres du Conseil d'administration de la nouvelle entité n'ont aucun lien familial avec les autres membres du Conseil d'administration ; et
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris un organisme professionnel désigné). Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Président du Conseil d'administration précise qu'il n'y a actuellement pas de femme au sein du Conseil.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de surveillance puis du Conseil d'administration est également détaillée dans le rapport de gestion § 2.15.

169

Organisation du Conseil d'administration définie par un règlement intérieur

Suivant délibération en date du 20 juillet 2010 et pour tenir compte du changement de gouvernance, le Conseil d'administration de la société a établi son règlement intérieur qui regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la loi et des statuts de la société ainsi que les règles de fonctionnement des comités permanents mis en place.

Outre les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration, le règlement intérieur rappelle les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté.

Le règlement rappelle en outre l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; il doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés.

Le règlement intérieur rappelle les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et prévoit la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf pour l'arrêté des comptes annuels.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des comités permanents institués en son sein : le Conseil d'administration a confirmé le comité des nominations et des rémunérations ainsi que le comité d'audit et des risques. Le comité stratégique mis en place le 30 juin 2009 par le Conseil de surveillance n'a pas été maintenu.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration invite son Président à procéder à un examen et une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie d'IMS et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- tous projets d'acquisition ou de cession de participations ou d'acquisition ou de cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président ou, le cas échéant, le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Le Président désigne le secrétaire du Conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des comités du Conseil d'administration s'il en existe. Il peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du Conseil d'administration dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités. Il s'assure que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du groupe.

Compte tenu du cumul des fonctions de Président et Directeur général, le Président du Conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

Activité du Conseil de surveillance puis du Conseil d'administration

Le Conseil de surveillance d'IMS s'est réuni 14 fois entre le 1^{er} janvier 2010 et le 20 juillet 2010. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres et les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à leur examen, ont été faites par correspondance, en règle générale une semaine avant la date de la réunion.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil de surveillance ont été régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la société.

Jusqu'au 20 juillet 2010, le Conseil de surveillance a notamment :

- examiné les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- approuvé le rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- arrêté les rapports et résolutions proposés par le directoire à l'Assemblée générale convoquée le 30 juin 2010 ;
- examiné les comptes consolidés clos au 31 mars 2010 ;
- examiné et approuvé la signature un accord (termsheet) conclu le 8 mars 2010 prévoyant un rapprochement entre les deux sociétés par voie de fusion-absorption de la société Jacquet Metals par votre société selon une parité de sept actions Jacquet Metals pour vingt actions IMS ;
- examiné et approuvé la signature d'un protocole d'accord conclu le 20 avril 2010 reprenant les termes de l'accord du 8 mars 2010 et précisant les modalités du rapprochement des sociétés IMS et Jacquet Metals ;
- décidé la révocation des mandats de M. Jean-Yves Bouffault de Président du Directoire et de MM. Pierre-Yves Le Daëron et Philippe Brun de membres du Directoire entraînant l'application des dispositions qui avaient été autorisées par le Conseil de surveillance du 21 février 2008 et amendées par le Conseil de surveillance du 15 octobre 2009 ;
- examiné et approuvé le traité de fusion signé le 24 mai 2010 en vue de la réalisation de la fusion ;
- pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus du comité d'audit et des risques ainsi que ceux du comité des nominations et des rémunérations et du comité stratégique.

La durée des réunions du Conseil de surveillance a été en moyenne de 3 heures environ et le taux de participation des membres a été de 97,6%.

Sur l'exercice 2010, le Conseil d'administration d'IMS s'est réuni 4 fois depuis le 20 juillet 2010. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres et les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à leur examen, ont été faites en règle générale une semaine avant la date de la réunion.

171

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil d'administration ont été régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

Depuis le 20 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment :

- examiné la réalisation de la fusion ;
- défini les pouvoirs et rémunérations du Président-directeur général et du Directeur général délégué ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés clos à l'issue du premier semestre 2010 et des 9 premiers mois de l'exercice 2010 ;
- adopté son règlement intérieur ;
- revu l'indépendance des administrateurs et mis en place les comités permanents (composition, attribution, désignation des membres) ;
- revu les conditions de financement du groupe de 160 millions d'euros ;
- examiné le budget 2011.

La durée des réunions du Conseil d'administration a été en moyenne de 3 heures environ et le taux de participation des membres a été de 88,9%.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de surveillance puis du Conseil d'administration portant sur l'examen des comptes trimestriels et semestriels.

Evaluation des travaux du conseil d'administration

Compte tenu de son changement de gouvernance au 20 juillet 2010, l'examen du fonctionnement et de l'évaluation du Conseil d'administration a été reporté de quelques mois afin d'avoir une période d'évaluation un peu plus longue.

3. COMITES PERMANENTS

Suivant délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil de surveillance, jusqu'au 20 juillet 2010 :

- a confirmé la mise en place d'un comité stratégique ;
- a confirmé la mise en place d'un comité des nominations et des rémunérations en remplacement du comité des rémunérations du 25 juin 2007 ;
- a confirmé le comité d'audit qui a été renommé comité d'audit des risques.

Depuis le 20 juillet 2010, le Conseil d'administration :

- a confirmé la mise en place d'un comité des nominations et des rémunérations ;
- a confirmé la mise en place du comité d'audit et des risques.

Jusqu'au 3 février 2010, les Comités stratégiques et comités des rémunérations étaient composés de 3 membres comprenant chacun au moins 2 membres indépendants selon les critères rappelés ci-dessus, conformément à la loi.

Le comité d'audit et des risques était composé, jusqu'au 3 février 2010, de deux membres non indépendants, ce qui dérogeait aux recommandations du Code de Référence. Depuis le 3 février 2010 et jusqu'au 20 juillet 2010, les comités spécialisés ont été composés de 2 membres dont un membre au moins réputé indépendant et compétent.

Depuis le 20 juillet 2010, les deux comités permanents sont composés de membres réputés indépendants, conformément aux recommandations du Code de Référence.

3.1. Comité d'audit et des risques

Pour la période antérieure au 20 juillet 2010, le comité d'audit et des risques a été composé de trois membres, M. Sidney Cabessa, qui assumait également la fonction de Président du Comité d'Audit, M. Yvon Jacob et M. Philippe Goczol. Ce dernier, démissionnaire à compter du 3 février 2010, n'a pas été remplacé avant le 30 juin 2010.

Depuis le 20 juillet 2010, le comité d'audit et des risques est composé de trois membres, M. Jean Jacquet, qui assume également la fonction de Président du Comité d'Audit, M. Xavier Gailly et M. Jacques Leconte.

Ce comité a comme mission :

- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions et, à cet effet, de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre le Président-directeur général et les Commissaires aux comptes de la société ;
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues du Conseil d'administration, des comités internes à la société et des auditeurs internes et externes ;
- d'examiner et de contrôler les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et de soumettre annuellement au Conseil d'administration son évaluation ;
- de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ses travaux ;
- d'examiner le programme d'intervention des commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;

- de fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et, notamment, que leurs honoraires et les prestations complémentaires ne sont pas de nature à affecter cette indépendance ;
- plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

Pour mener à bien sa mission, le comité d'audit et des risques a accès à tout document comptable et financier; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions du comité d'audit et des risques, sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte notamment sur l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des commissaires aux comptes y afférant. Il s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance ou au Conseil d'administration.

Activité du comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2010, le comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois avec un taux de présence de 100% ; la durée de ses réunions a été en moyenne de 3 heures environ.

Ses travaux ont principalement porté d'une part, sur l'examen des comptes annuels et semestriels du groupe et de la société et de la bonne application des principes comptables et d'autre part, sur la vérification du déroulement de la clôture des comptes et des conclusions des commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des commissaires aux comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifique et sur l'approche proposée pour l'organisation du contrôle interne et le recensement et le suivi des risques.

Le comité d'audit et des risques a rendu compte de ses travaux au Conseil.

Evaluation des travaux du comité d'audit et des risques

Compte tenu de son changement de composition au 20 juillet 2010, le Président du Comité d'audit et des risques a décidé de reporter l'examen de son fonctionnement et son évaluation de quelques mois afin d'avoir une période d'évaluation un peu plus longue.

3.2. Comité des nominations et des rémunérations

Pour la période antérieure au 20 juillet 2010, le comité des nominations et des rémunérations a été composé de trois membres, M. Yvon Jacob, qui assume également la fonction de Président du Comité des nominations et des rémunérations, M. Edmond Pachura et M. Jean Jacquet. Ce dernier, démissionnaire à compter du 3 février 2010 n'a pas été remplacé.

Depuis le 20 juillet 2010, le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, M. Jean-François Clément, qui assume également la fonction de Président du Comité des nominations et des rémunérations, M. Jean-Jacques Nougéin et M. Jean Jacquet, démissionnaire à compter du 3 février 2010 du précédant Comité, qui a été nommé membre du nouveau Comité.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil d'administration toutes propositions concernant la rémunération du Président-directeur général, dans toutes ses composantes ;
- de donner un avis sur le recrutement du (des) Directeur(s) général (aux) et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ; et
- le cas échéant de faire au Conseil d'administration toutes recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de la société, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toutes personnes dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

174

Activité du comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'année 2010, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100%. Il a procédé aux travaux suivants :

- examen et approbation des rémunérations de chacun des membres du Directoire,
- examen des propositions de rémunération du Président et Directeur général et du Directeur général délégué.

3.3. Comité stratégique

Pour la période antérieure au 20 juillet 2010, le Comité stratégique a été composé de trois membres, M. Jean-Paul Béchat, qui assume également la fonction de Président du Comité stratégique, M. Yvon Jacob et M. Eric Jacquet. Ce dernier, démissionnaire à compter du 3 février 2010, n'a pas été remplacé avant le 20 juillet 2010. Ce comité n'a pas été maintenu suite au changement de gouvernance.

Le Comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010.

4. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration

- Règles de rémunération des membres du Conseil

Les membres du Conseil perçoivent les rémunérations fixées par l'Assemblée générale des actionnaires de la société, conformément aux statuts, selon la répartition fixée par le Conseil d'administration, en tenant compte (i) de la participation effective de chaque membre aux réunions du Conseil d'administration, et à celles de ses comités le cas échéant, et (ii) des missions spécifiques éventuellement confiées aux membres du Conseil d'administration.

Rémunération des membres du directoire

- Rémunération fixe et variable

Le comité des nominations et rémunérations a arrêté la politique de rémunération des membres du directoire sur les éléments fixes et variables auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la société. Il s'est référé également au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 (révisé en 2010).

- Avantages en nature

Une voiture de fonction a été attribuée à chaque membre du directoire.

- Attribution gratuite d'actions

Les membres du directoire ont participé au plan d'attribution gratuite d'actions initié en septembre 2006, conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 10 juillet 2006. Les conditions d'attribution définitive dépendent des mêmes conditions de performance financière et de présence fixées que l'ensemble des attributaires du plan.

- Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

La révocation décidée lors des délibérations du Conseil de surveillance du 16 avril 2010 des mandats de M. Jean-Yves Bouffault de Président du Directoire et de MM. Pierre-Yves Le Daëron et Philippe Brun de membres du Directoire a entraîné l'application des dispositions qui avaient été autorisées par le Conseil de surveillance du 21 février 2008 et amendées par le Conseil de surveillance du 15 octobre 2009.

Ces révocations ont pris effet au plus tard le jour de l'Assemblée générale annuelle 2010.

Les modalités de calcul des indemnités de départ se basent sur la Valeur Théorique de l'Entreprise (VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du groupe),

Ainsi, les montants des indemnités ont été déterminés et approuvés lors du Conseil de surveillance du 16 avril 2010.

- Le montant de l'indemnité revenant à M. Jean-Yves Bouffault lors de la cessation de ses fonctions s'élève à 620 553 euros.
- Le montant de l'indemnité revenant à M. Philippe Brun lors de la cessation de ses fonctions s'élève à 264 339 euros.
- Le montant de l'indemnité revenant à M. Pierre-Yves Le Daëron lors de la cessation de ses fonctions s'élève à 266 006 euros.

- Accord de non-concurrence avec M. Jean-Yves Bouffault

Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Jacquet Metals par IMS, le Conseil de surveillance du 16 avril 2010 a autorisé la conclusion d'un accord de non-concurrence signé le 26 avril 2010 avec M. Jean-Yves Bouffault.

Par cet accord de non-concurrence, M. Jean-Yves Bouffault s'engage à ne pas occuper de poste dans une société exerçant une activité concurrente de celle du groupe IMS sur le territoire de l'Union européenne pendant une durée de douze mois à compter de la cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire qui a pris effet le jour de l'Assemblée générale annuelle 2010. En contrepartie, M. Jean-Yves Bouffault percevra pendant toute la période de non-concurrence une indemnité mensuelle brute égale à 24 000 euros.

- Accords de rupture conventionnelle des contrats de travail des membres du Directoire

Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Jacquet Metals par IMS, le Conseil de surveillance du 16 avril 2010 a autorisé la conclusion d'accords de rupture conventionnelle signés le 26 avril 2010 avec M. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron.

Modalités

Ces accords déterminent les dates de prise d'effet de la rupture des contrats de travail ainsi que les indemnités de rupture conventionnelle.

Les fonctions de salariés de MM. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron ont cessé respectivement le 31 décembre 2010 et le 17 juin 2010.

Le montant brut des indemnités de MM. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron s'élève respectivement à 185 000 euros et à 90 000 euros.

Ces indemnités ont été respectivement versées à M. Philippe Brun et Pierre-Yves Le Daëron le 17 juin 2010 et le 16 juin 2010.

Rémunération d'Eric Jacquet en tant que Président-directeur général et Philippe Goczol en tant que Directeur général délégué (depuis le 20 juillet 2010)

- Rémunération fixe et variable

Eric Jacquet et Philippe Goczol, en tant que dirigeants / mandataires sociaux ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du groupe.

C'est le comité des nominations et rémunérations qui a arrêté la politique de rémunération du Président-directeur général et du Directeur général sur les éléments fixes et variables auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la société. Il a également pris connaissance des études de l'association ATH observatoire de l'information financière, sur les rémunérations 2008 de 400 dirigeants de sociétés cotées hors CAC 40 et du secteur bancaire et financier et des recommandations du code AFEP/ Medef en ce domaine au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 (révisé en 2010).

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est déterminé en fonction du résultat net part du groupe exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires du groupe. Elles sont payables annuellement une fois les résultats du groupe connus.

- Avantages en nature

Néant.

- Jetons de présence

M. Eric Jacquet a droit à une part des jetons de présence décidés par l'assemblée des actionnaires et répartis par le conseil d'administration.

Philippe Goczol n'étant pas administrateur d'IMS, il ne percevra aucun jeton de présence. Il a perçu en 2010, en sa qualité d'administrateur chez Jacquet Metals, la somme de 2 500 euros.

- Attribution gratuite d'actions

M. Eric Jacquet a reçu le 15 juin 2010, 2 100 actions gratuites de Jacquet Metals en vertu d'un plan d'actions antérieur ; cette attribution représente un avantage financier de 61 110 euros. Aucun plan n'est prévu à ce sujet chez IMS pour Eric Jacquet.

M. Philippe Goczol a reçu le 15 juin 2010, 1350 actions gratuites de Jacquet Metals en vertu d'un plan d'actions antérieur ; cette attribution représentait un avantage financier de 39 285 euros. Aucun plan n'est prévu chez IMS pour les dirigeants exécutifs.

- Régimes de retraite

La société verse une cotisation pour indemnité de départ en retraite selon le mode de calcul commun à tous les salariés dont bénéficient également les deux dirigeants / mandataires sociaux. Ils ne bénéficient pas d'autre régime de retraite supplémentaire.

- Indemnité de non concurrence vis-à-vis de M. Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, un engagement de non concurrence vis-à-vis de Philippe Goczol, en cas de cessation de ses fonctions.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, d'exploiter directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelque manière que ce soit, y compris le commerce électronique, dans les domaines susceptibles de concurrencer les activités exploitées au sein de la société ou par les sociétés du groupe.

- Indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction de M. Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, les modalités de versement d'indemnités de départ en cas de cessation de fonctions.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2010, date de prise de fonctions de M. Philippe Goczol,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »).
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :
VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du groupe,
où :
 - la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
 - l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
 - Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;
 - Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la société.

6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société s'appuie également sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Il couvre l'ensemble des filiales du groupe, contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du groupe.

Compte tenu de la réorganisation du groupe, les procédures décrites ci-après pourront être révisées et homogénéisées.

1. DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

179

Au cas particulier, les procédures de contrôle interne d'une société tête de groupe telle qu'IMS, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient, dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et à garantir la fiabilité des comptes consolidés et la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du groupe.

En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein d'IMS ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le directoire et qu'ils soient conformes aux règles internes du groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. L'ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Définition de fonctions

Suite à la réorganisation du groupe, le groupe a comme objectif, sur un horizon de 6 mois, de revoir et adapter les missions et responsabilités de chaque acteur de contrôle interne en rédigeant des études d'emploi précises.

Règles générales groupe

Les règles actuelles rappellent les devoirs et obligations des dirigeants au sein du groupe en terme notamment :

- de prise d'engagements d'achat de matières ou de frais généraux ;
- de prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés, etc.) ;
- de mouvements de personnel ;
- d'investissements ou désinvestissements notamment.

Compte tenu de la réorganisation du groupe, un chantier a été initié pour revoir et homogénéiser les règles de fonctionnement des directions au sein du groupe.

Charte de l'audit interne

La charte de l'audit interne a pour but de définir et de délimiter le rôle, les objectifs et les responsabilités de l'audit interne du groupe et de garantir les conditions d'exercice de sa fonction.

3. LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs de la société.

Conseil d'administration

Il appartient à la direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie d'IMS et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion ;

- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

En tant que de besoin, le Comité d'audit et des risques a accès à tout document nécessaire comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Direction financière

Le Directeur financier du groupe est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de fiscalité et (vi) de relations investisseurs. Ces responsabilités sont exercées et / ou déléguées de la manière suivante :

- **Directions du contrôle financier et du contrôle de gestion opérationnel du groupe** : en charge des filiales et répartis par zone, les membres de cette direction effectuent également des missions transversales pour le groupe. L'étude d'emploi des contrôleurs de gestion groupe détaille leurs missions :
 - suivi de la performance mensuelle des filiales, assistance à l'établissement de leur budget, préparation du budget groupe ;
 - responsabilité de missions transversales au sein du groupe (suivi du besoin en fonds de roulement et de l'endettement, mesure de la performance opérationnelle).
- **Direction des financements et de la trésorerie groupe** : il est notamment en charge d'évaluer le dispositif existant en matière de gestion de trésorerie au sein du groupe. Son analyse doit conduire à la rédaction, la diffusion et la mise en œuvre de règles et procédures visant à améliorer la gestion de la trésorerie du groupe tout en renforçant la maîtrise des risques. Il doit par ailleurs alerter en cas de risque de non respect des covenants bancaires.
- **Direction de l'audit interne groupe** : il veille à l'animation et la structuration du dispositif du contrôle interne, il participe à la définition et la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le groupe. Il exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles diverses comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

4. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable au sein de la société mère comprennent :

- les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication ;
- les suivis mensuels des résultats par rapport au budget annuel ;
- un reporting mensuel de trésorerie groupe qui permet de suivre l'application de la politique de financement du groupe.

Identification et évaluation des risques

Un recensement des risques a été demandé à l'ensemble des responsables opérationnels des filiales afin de remonter l'ensemble des risques latents ou existants au niveau des filiales, qu'ils couvrent des litiges éventuels avec des clients, des fournisseurs, des salariés ou des risques environnementaux ou fiscaux. Ces synthèses précisent également quelle estimation est retenue pour chaque risque et le traitement comptable en résultant qui a été retenu au 31 décembre 2010.

Pilotage du contrôle interne

Un plan d'audit interne est en cours de préparation afin d'intégrer le changement de périmètre suite à la fusion. L'objectif poursuivi vise toujours l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du groupe.

A terme, la poursuite progressive de ce processus devrait permettre de mettre en place un système formalisé d'évaluation du contrôle interne.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale du groupe, les dirigeants des sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du groupe. Les règles générales groupe précisent que ce budget comprend notamment un point précis sur les investissements, les stocks, l'endettement net et le personnel ;
- mensuellement, les dirigeants des sociétés filiales effectuent un suivi de ce budget en transmettant à la société mère un rapport mensuel d'activité (chiffres réels N, budget, réels N-1) accompagné de commentaires. Ce rapport comprend les informations clés comptables (besoin en fonds de roulement, endettement net, investissements, résultat avant impôts...) et non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif N, N-1 et budget. Les différents rapports sont mensuellement analysés par les contrôleurs de gestion groupe et les agrégats financiers sont rapprochés tous les trimestres des comptes publiés.

Ces procédures concernent l'ensemble des filiales consolidées du groupe et permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du groupe.

Procédures d'arrêté des comptes

Le groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés complets.

La direction financière du groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du groupe et permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du groupe. Les états financiers du groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène dénommé IRIS, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité utiles à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, re-prévisions, reporting mensuel). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises via IRIS selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du groupe. Les éléments remontés sont établis dans le même référentiel IAS/IFRS, selon un plan de comptes unique « normes groupe » en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par les contrôleurs de gestion groupe.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La direction du contrôle financier groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation et de la cohérence des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements est fait en amont conjointement par les directions financières locales et les équipes de contrôle du groupe. Leur revue est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs la direction du contrôle financier groupe peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont le dirigeant de la filiale contrôlée, le responsable financier et le cas échéant le contrôleur de gestion de la filiale.

Communication financière et comptable

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la société.

Cet échéancier précise :

- la nature et l'échéance de chaque obligation périodique ;
- les personnes responsables de leur établissement ;
- les textes de références y afférent.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière groupe ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier en amont permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par l'auditeur interne.

11. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE IMS INTERNATIONAL METAL SERVICE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société IMS International Metal Service et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.
- Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

185

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

>

RAPPORT FINANCIER 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Louis Mullenbach

Lionel Denjean

AUTRES INFORMATIONS

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Eric Jacquet

Président directeur général

Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en pages 19 à 69) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant en pages 92 et 163.

Les informations financières pro forma présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient des observations, figurant en page 115.

Les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009, incorporées par référence dans ce document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant en pages 124 et 150 du document de référence 2009 n° D.10-0086 déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2010.

Eric Jacquet

2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

- **Ernst & Young Audit**, représenté par Lionel Denjean - Tour Oxygène - 10-12 Boulevard Marius Vivier Merle, 69393 Lyon Cedex 03.
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- **Bellot Mullenbach & Associés**, représenté par Jean-Louis Mullenbach - 11 rue de Laborde - 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Date de renouvellement : 3 avril 2008
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes suppléants

- **M. Jean-François Ginies** - 41 rue Ybry - 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- **M. Eric Blache** - 11 rue de Laborde- 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Date de renouvellement : 3 avril 2008
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Thierry Philippe

Directeur Financier

Tel. +33 (0)4 72 23 23 50 - contact@ims-group.com

NewCap. – Relations Investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh

Tel. +33 (0)1 44 71 94 94 - ims@newcap.fr

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination de la société est « IMS International Metal Service »

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social de la société a été transféré par décision du Conseil d'administration le 3 mars 2011. Il est fixé à PARIS (75009), 21 rue Auber.

Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La société a été constituée sous la dénomination de Loire Châtillon le 23 septembre 1977. L'acte constitutif a été déposé le 19 octobre 1977 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et la société a été immatriculée le 3 novembre 1977 au Registre du Commerce et des Sociétés. La dénomination sociale est devenue Mécamet par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 1979, puis International Metal Service par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 1980 et enfin IMS International Metal Service par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1989.

Sa durée est de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire, le terme de la société est fixé au 31 décembre 2075.

Immatriculation

Suite au transfert de siège social le 3 mars 2011, la société est désormais enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris. Son numéro d'immatriculation n°311 361 489 et son code NAF 7010Z restent inchangés.

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, IMS International Metal Service est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier les articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2005 a décidé du changement de mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé de modifier le régime d'administration et de gestion de la société à Directoire et Conseil de surveillance en régime à Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet le 20 juillet 2010, jour de la réalisation de la fusion avec JACQUET Metals.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en tous pays :

- L'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- La représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- Toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- L'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- La prise d'intérêts dans toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisés.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités.

Le tout, directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales.

Exercice social (article 32 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Assemblées générales (articles 23 à 30 des statuts)

Convocation (article 24)

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Admission (article 26)

Tout actionnaire dans les conditions définies par la loi et la réglementation a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales qui en application de la législation sur les sociétés commerciales sont mis à disposition des actionnaires et du public, et peuvent être consultés au siège social de la société.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

En dehors des rémunérations et dispositions détaillées dans la partie 2.13 du rapport de gestion – informations sur la société mère IMS S.A, il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Fixation – Affectation et répartition des bénéfices (article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Paiement des dividendes – Acomptes (article 35)

- L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.
- Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai minimal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11)

- Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.
Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.
La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.
- Les héritiers, créanciers, ayants-droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.
- Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Cession et transmission des actions (article 10)

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5% du capital et des droits de vote de la société.

5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Capital social

Le capital social, inchangé de l'exercice 2006 à l'exercice 2009, s'élevait au 31 décembre 2009 à 27 527 740,73 euros répartis en 18 057 010 actions.

Le 20 juillet 2010, dans le cadre de la fusion entre IMS S.A et JACQUET Metals S.A, le capital social d'IMS S.A a été augmenté de 9 103 385,43 euros pour s'établir à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions IMS entièrement libérées.

Compte tenu de la parité de fusion retenue de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals, le nombre d'actions IMS à créer s'élevait à 5 971 428 actions IMS, correspondant à une augmentation de capital d'IMS de 9 103 385,43 euros. La prime de fusion sur laquelle ont porté les droits des actionnaires anciens et nouveaux d'IMS s'est élevée à 31 990 887,57 euros, correspondant à la différence entre l'actif net apporté par JACQUET Metals au 31 décembre 2009 soit 41 094 273 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de 9 103 385,43 euros.

Forme des actions (article 9)

Les actions de la société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L. 228-2 du Code de commerce.

Négociabilité des actions – Place de cotation

Toutes les actions sont librement cessibles et cotées sur NYSE Euronext - compartiment B.

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices ainsi que l'identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux sont présentés dans la partie 1.1 « Faits marquants / Actionariat » du rapport de gestion – informations sur le groupe.

Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a autorisé, dans sa vingt-et-unième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler ;
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son groupe ;
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat est de 15 euros par action ;
- le montant maximum d'actions à acquérir ne pourra, sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2010, excéder 27 085 515 euros (correspondant à un nombre maximal de 1 805 701 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) et porté, après réalisation de la fusion, à 36 042 645 euros (correspondant à un nombre maximal de 2 402 843 actions au prix maximal unitaire de 15 euros) ;
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 30 juin 2010.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Disposition relatives au changement de contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe pas de clauses de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, IMS S.A a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2010, 82 958 actions IMS figuraient dans le compte de liquidité pour une valeur nette comptable de 1 million d'euros.

6. OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES

La société IMS S.A et ses filiales entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe.

La facturation de la société mère IMS S.A à ses filiales est constituée essentiellement de prestations de service, l'assiette de facturation étant le plus souvent le chiffre d'affaires de la filiale. Les règles de facturation sont identiques pour toutes les filiales et font l'objet de conventions. Les facturations entre filiales sont notamment relatives à la réalisation d'approvisionnements intragroupes.

194

IMS S.A n'est pas uniquement une société Holding, mais assure également une activité de prestataire de service pour le compte de ses filiales, visant à optimiser leurs coûts en leur faisant bénéficier d'avantages économiques. Le chiffre d'affaires de IMS S.A est ainsi constitué principalement de prestations de direction (corporate fees) et de prestations informatiques (IT fees), facturées directement ou indirectement à toutes les filiales du Groupe, selon des critères identiques.

Le Groupe IMS compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 22 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle d'IMS S.A dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au paragraphe 1.1. « périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés. Les résultats de ces filiales et les commentaires significatifs sur leur activité sont donnés au paragraphe 1.4 des informations sur le groupe dans le rapport de gestion.

Le groupe contrôle des filiales présentant des intérêts minoritaires. Il s'agit des sociétés suivantes : JACQUET Finland (FI), JACQUET Metallservice (AT), JACQUET Osiro (CH), JACQUET Nederland (NL), JACQUET FRIESLAND (NL), JACQUET Berlin (DE), JACQUET s.r.o. (CZ), JACQUET Iberica (ES), ERDBRÜGGER Metallservice (DE), JACQUET Nordpol (PL), JACQUET Portugal (PT), JACQUET Italtaglio (IT), JACQUET UK (GB), JACQUET Mid Atlantic (Etats-Unis), JACQUET Houston (Etats-Unis), JACQUET Midwest (Etats-Unis), JACQUET West (Etats-Unis) et JACQUET Southeast (Etats-Unis).

L'actionnariat minoritaire est composé des dirigeants des franchises à l'exception de JACQUET Osiro (CH) et de ERDBRÜGGER Metallservice (DE).

Des pactes d'actionnaires existent entre IMS S.A et les actionnaires minoritaires des franchises suivantes : JACQUET Finland (FI), JACQUET Metallservice (AT), JACQUET Osiro (CH), JACQUET Nederland (NL), ERDBRÜGGER Metallservice (DE), JACQUET Berlin (DE), JACQUET Iberica (ES), JACQUET FRIESLAND (NL), JACQUET s.r.o. (CZ), JACQUET Nordpol (PL), JACQUET Portugal (PT), JACQUET Italtaglio (IT), JACQUET UK (GB), et JACQUET Mid Atlantic (Etats-Unis).

Ces pactes visent à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit. Seul le pacte de JACQUET Finland (FI) est susceptible d'avoir un impact, non significatif, sur IMS S.A.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la société IMS S.A.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS

7.1. Les infrastructures

Les actifs du groupe

Les actifs du groupe sont principalement composés de bâtiments, de machines de découpe et d'outils de manutention (ponts roulants et chariots élévateur).

L'immobilier au 31 décembre 2010

En m ²	Site en pleine propriété			Site en crédit bail			Site en location		
	Superficie bâtiment	Superficie terrain	Nombre de dépôts	Superficie bâtiment	Superficie terrain	Nombre de dépôts	Superficie bâtiment	Superficie terrain	Nombre de dépôts
Allemagne	10 477	39 505	3	7 736	29 918	1	15 685	11 503	3
Autriche	1 395	2 811	1	4 226	17 248	1	-	-	-
Belgique	12 860	29 386	2	-	-	-	-	-	-
Chine	4 643	21 118	1	-	-	-	-	-	-
Espagne	976	10 295	1	-	-	-	55 792	100 220	9
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	28 292	36 890	5
Finland	1 840	25 397	1	-	-	-	-	-	-
France	28 892	189 147	6	-	-	-	88 543	237 144	15
Hongrie	3 400	22 600	1	-	-	-	-	-	-
Italie	1 500	3 400	1	-	-	-	81 177	145 665	11
Lituanie	-	-	-	-	-	-	1 615	470	3
Pays-Bas	4 575	13 000	1	-	-	-	15 060	470	1
Pologne	7 943	62 693	2	-	-	-	3 542	-	2
Portugal	-	-	-	-	-	-	6 039	13 625	2
République tchèque	7 099	44 608	1	-	-	-	2 945	-	2
Royaume-Uni	2 000	17 000	1	-	-	-	4 481	5 200	1
Slovaquie	2 544	23 720	1	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	5 663	-	-	-	-	-	-	-
Suède	3 564	27 927	2	-	-	-	-	-	-
Suisse	1 040	12 145	1	-	-	-	740	1000	1
Turquie	-	-	-	-	-	-	8 000	16 000	1
Total	94 747	550 415	26	11 962	47 166	2	311 911	568 187	56

195

Répartition des centres de distribution d'IMS entre propriété et location

Nombre de dépôt	31.12.2010
Centres en pleine propriété	29
Centres en location	56
Centres en crédit-bail	2
Total	84

Il n'existe aucune contrainte environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au paragraphe 2.13 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion.

7.2. Les conventions

Les conventions faisant l'objet d'une procédure réglementée sont données dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

8. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

En application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par IMS et JACQUET Metals du 1^{er} janvier 2010 au 15 mars 2011 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur.

8.1. Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr

8.1.1. Avant le 20 juillet 2010

▪ IMS

Convocation à l'Assemblée générale mixte du 30.06.2010	14.06.2010	N° affaire 1003410
Fusion - communication conjointe avec JACQUET Metals	28.05.2010	N° affaire 1002863
Convocation à l'Assemblée générale mixte du 30.06.2010	26.05.2010	N° affaire 1002725

▪ JACQUET Metals

Comptes sociaux et comptes consolidés 2009	09.07.2010	N° affaire 1004310
Convocation à l'Assemblée générale mixte du 30.06.2010	14.06.2010	N° affaire 1003439
Fusion - communication conjointe avec IMS	28.05.2010	N° affaire 1002863
Convocation à l'Assemblée générale mixte du 30.06.2010	26.05.2010	N° affaire 1002706
Convocation à l'Assemblée générale du 15.03.2010	08.02.2010	N° affaire 1000254

8.1.2. Après le 20 juillet 2010

Comptes sociaux et comptes consolidés 2009	01.09.2010	N° affaire 1005068
Droits de vote	04.08.2010	N° affaire 1004754

8.2. Publications au Greffe du Tribunal de Commerce

8.2.1. Avant le 20 juillet 2010

▪ IMS

Procès-verbal du Conseil de surveillance	15.07.2010	Dépôt n°20604
Rapport du Commissaire aux apports	31.05.2010	Dépôt n°14957
Projet de traité de fusion avec la société JACQUET Metals	27.05.2010	Dépôt n°14655
Ordonnance du président – nomination de Commissaire aux apports	31.03.2010	Dépôt n° 9683
Changement de membre du Conseil de surveillance du 09.02.2010	03.03.2010	Dépôt n° 6958
Démission de membre du Conseil de surveillance du 03.02.2010	03.03.2010	Dépôt n° 6958

▪ JACQUET Metals

Rapport du commissaire à la fusion	21.06.2010	Dépôt n° 13190
Projet de traité de fusion avec la société IMS	27.05.2010	Dépôt n° 11146

8.2.2. Après le 20 juillet 2010

▪ IMS

Procès-verbal du Conseil d'administration	31.08.2010	Dépôt n°25734
Nomination de représentant permanent JSA (administrateur)	31.08.2010	Dépôt n°25734
Nomination de représentant permanent CCAN (administrateur)	31.08.2010	Dépôt n°25734
Procès-verbal d'Assemblée mixte	23.07.2010	Dépôt n°22004
Statuts à jour	23.07.2010	Dépôt n°22004
Procès-verbal d'Assemblée du Directoire	23.07.2010	Dépôt n°22007
Procès-verbal d'Assemblée du Directoire	23.07.2010	Dépôt n°22007
Procès-verbal d'Assemblée mixte	23.07.2010	Dépôt n°22007
Déclaration de conformité	23.07.2010	Dépôt n°22007
Statuts à jour	23.07.2010	Dépôt n°22007

▪ JACQUET Metals

Déclaration de conformité	31.08.2010	Dépôt n°19131
Procès verbal d'Assemblées ordinaire et extraordinaire	31.08.2010	Dépôt n°19131

8.3. Communiqués AMF

Informations disponibles sur le site de l'Autorité de Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)

8.3.1. Avant le 20 juillet 2010

▪ IMS

Opération Fusion-absorption	28.05.2010	E.10-0038
Offre publique IMS – JACQUET Metals	27.05.2010	210C0455
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	17.05.2010	210C0415
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	12.05.2010	210C0411
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	11.05.2010	210C0400
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	10.05.2010	210C0395
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	07.05.2010	210C0394
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	05.05.2010	210C0388
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	03.05.2010	210C0383
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	12.04.2010	210C0316
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	12.03.2010	210C0242
Offre publique d'échange	10.03.2010	210C0237
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	09.03.2010	210C0232
Document de référence	04.03.2010	D.10-0086
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	19.02.2010	210C0185
Offre publique d'échange	04.02.2010	210C0136
Opération d'offre publique d'échange	03.02.2010	210C0130
Offre publique d'échange	03.02.2010	210C0130

▪ JACQUET Metals

Opération Fusion-absorption	28.05.2010	E.10-0038
Offre publique IMS – JACQUET Metals	27.05.2010	210C0455
Déclaration JACQUET Metals	30.04.2010	210C0374
Document de référence	19.03.2010	D.10-0123
Déclaration JACQUET Metals	12.03.2010	210C0243
Opération d'offre publique d'échange	03.02.2010	210C0130

8.3.2. Après le 20 juillet 2010

▪ IMS

Franchissement de seuil	26.07.2010	210C0692
-------------------------	------------	----------

8.4. Communication et information financière

8.4.1. Avant le 20 juillet 2010

▪ IMS

Informations disponibles sur le site d'IMS (www.ims-group.com)

Fusion JACQUET Metals - IMS

Communiqué conjoint - Fusion IMS - JACQUET Metals	30.06.2010
Fusion IMS - JACQUET Metals	30.06.2010
Mise à disposition du document de fusion	28.05.2010

OPE de JACQUET Metals sur IMS

Communiqué de presse conjoint IMS/JACQUET Metals	28.04.2010
Communiqué de presse conjoint IMS/JACQUET Metals	10.03.2010
Communiqué de presse	17.02.2010
Communiqué de presse	10.02.2010
Communiqué de presse	03.02.2010

Résultats

Résultats au 31 mars 2010	27.04.2010
Résultats 2009	18.02.2010

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires au 30 juin 2010	12.07.2010
------------------------------------	------------

Rapports

Publication du document de référence 2009	04.03.2010
---	------------

Assemblée Générale

Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010	14.06.2010
--	------------

▪ JACQUET Metals

Informations disponibles sur le site de JACQUET Metals (www.jacquetmetals.com)

Fusion JACQUET Metals - IMS

Avis Euronext	20.07.2010
Communiqué : Fusion IMS - JACQUET Metals	20.07.2010
Communiqué : Fusion IMS - JACQUET Metals	30.06.2010
Communiqué conjoint : Fusion IMS - JACQUET Metals	30.06.2010
Document E JACQUET Metals - IMS	28.05.2010
Mise à disposition du document E relatif à la fusion par absorption de JACQUET Metals par IMS	28.05.2010
Ordonnance du juge des référés	26.02.2010

OPE de JACQUET Metals sur IMS

Communiqué de presse conjoint IMS/JACQUET Metals	28.04.2010
Communiqué de presse conjoint JACQUET Metals - IMS	10.03.2010
Assignation d'IMS	17.02.2010
Communiqué	03.02.2010
Projet de note d'information	03.02.2010

Résultats

Résultats 1 ^{er} trimestre 2010	06.05.2010
Résultats 2009	24.02.2010

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2010	12.07.2010
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	14.04.2010
Chiffre d'affaires 2009	14.01.2010

Rapports

Rapport annuel 2009	07.06.2010
Document de référence 2009	19.03.2010
Mise à disposition du document de référence 2009	19.03.2010

Bilans semestriels du contrat de liquidité

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30/06/10	08.07.2010
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31/12/09	06.01.2010

Rachats d'actions

Déclaration mensuelle de rachat d'actions	08.07.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	03.06.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	06.05.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	16.04.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	23.03.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	26.02.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions	06.01.2010

Assemblée Générale

Présentation Assemblée Générale des Actionnaires	30.06.2010
Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2010	26.05.2010
Avis de réunion - Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2010	26.05.2010
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2010	09.02.2010
Avis de réunion - Assemblée Générale extraordinaire du 15 mars 2010	08.02.2010

8.4.2. Après le 20 juillet 2010

▪ **IMS**

Informations publiées sur le site d'IMS (www.ims-group.com)

Fusion JACQUET Metals - IMS

Echanges d'actions JACQUET Metals : avis rectificatif	22.07.2010
Fusion IMS - JACQUET Metals	20.07.2010

Résultats

Résultats 2010	03.03.2011
Résultats au 30 septembre 2010	15.11.2010
Résultats au 30 juin 2010	31.08.2010

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires 2010	18.01.2011
Chiffre d'affaires du 3° trimestre 2010	13.10.2010

Rapports

Rapport de gestion 2010	03.03.2011
-------------------------	------------

9. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

	n° page
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des responsables du document de référence	187 / 188
1.2 Déclaration des personnes responsables	187
2. Contrôleurs légaux	
2.1 Noms et adresses	188
2.2 Démissions / non renouvellement	n.a
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	5 / 24-30
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	24-26
4. Facteurs de risque	40-44 / 151-153
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	189
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	189
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	189
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant ses activités,	189
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités	10 / 19-23
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	23 / 137-139
5.2.2 Principaux investissements en cours, distribution géographique et	23
5.2.3 Principaux investissements envisagés à l'avenir et engagements pris	n.a
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	11-16
6.2 Principaux marchés	11-16
6.3 Evénements exceptionnels	19 / 75 / 125
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	40-44 / 151-153
6.5 Position concurrentielle	12-15
7. Organigramme	
7.1 Description du groupe	8-9
7.2 Liste des filiales	8-9 / 47-48 / 123-125
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	195
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des	195
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	24-30
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu	5 / 24-26
9.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou	5 / 24-25
9.2.3 Stratégie ou autres facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	19-23

10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	80 / 109 / 121
10.2 Flux de trésorerie	27 / 102 / 120
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	29 / 102 / 146-147 / 151-153 / 158-160
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	160
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	160
11. Recherche et développement, brevets et licences	23 / 128
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances	5 / 19-24
12.2 Evénements susceptibles d'influencer les tendances	5 / 19-24
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1 Principales hypothèses	n.a
13.2 Rapport d'expertises de ces estimations	n.a
13.3 Prévision en accord avec les données historiques	n.a
13.4 Validité de la prévision	n.a
14. Organes d'administration et direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	6-7 / 59-65 / 110
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	59-65
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	52-59 / 88-89 / 155 / 156 / 161 / 175-178
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	74 / 133 / 143-145
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	59-65 / 167-169
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	94-99 / 196
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	174
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	165
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés en fin de période, nombre moyen	40 / 88 / 155
17.2 Participations et stock-options	56 / 58 / 81
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	n.a
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	22
18.2 Existence de droits de vote différents	22
18.3 Contrôle de l'émetteur	22
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n.a
19. Opérations avec des apparentés	55 / 85 / 89 / 94-99 / 111 / 194
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	70 / 117

20.2 Informations financières pro forma	70-91 / 100-114
20.3 Etats financiers annuels	117-162
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Déclaration de vérification des informations financières historiques	163-164 / 92-93
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	94-99 / 115-116
20.4.3 Informations financières non vérifiées	n.a
20.5 Date des dernières informations financières	
20.5.1 Date des dernières informations financières vérifiées	196-199
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles vérifiées	196-199
20.6.2 Informations financières intermédiaires non vérifiées	196-199
20.7 Politique de distribution des dividendes	
20.7.1 Montant du dividende par action	51 / 69
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	19-23 / 29 / 75-76

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social	
21.1.1 Montant du capital souscrit	22 / 192-194
21.1.2 Actions non représentatives du capital	n.a
21.1.3 Actions en auto-détention	22 / 49 / 77 / 79 / 81-83 / 142 / 193
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	49 / 193
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	n.a
21.1.6 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a
21.1.7 Historique du capital social	48 / 81 / 141
21.2 Acte constitutif et statuts	
21.2.1 Objet social	189 / 190
21.2.2 Membres des organes d'administration et de direction	6 -7 / 59-65 / 110
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	191-192
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n.a
21.2.5 Conditions de convocations aux Assemblées générales annuelles et extraordinaires	190
21.2.6 Changement de contrôle	194
21.2.7 Seuil de franchissement de participation	22
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital	192-194

22. Contrats importants	29 / 44-44
--------------------------------	------------

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23.1 Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	n.a
23.2 Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	n.a

24. Documents accessibles au public	196-199
--	---------

25. Informations sur les participations	30-39 / 78
--	------------

10. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations

1.	Etats financiers consolidés annuels	117
2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés	163
3.	Comptes sociaux annuels	70
4.	Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	92
5.	Rapport de gestion	19
6.	Personnes responsables	
6.1	Nom et fonction du responsable du rapport financier annuel	187 et 188
6.2	Déclaration des personnes responsables	188



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

203

Conformément à l'article 28 de son règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2010 sous le n° D.10-0086.

2. le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 février 2009 sous le n° D.09-0074.

International Metal Service

Un des leaders européens de la distribution d'aciers spéciaux

NYSE Euronext Paris

Compartiment B – CAC®All-Tradable – CAC®Small